

Vertraulich/Confidentiel

3003 Bern, 15. Oktober 1993

NATIONALRAT

Aussenpolitische Kommission

HAUPTPROTOKOLL der Sitzung vom 11./12. Oktober 1993,
11.40 - 17.30 und 07.50 - 13.10 Uhr,
in Genf, am 11.10.93 am Sitz des IKRK, Avenue
de la Paix 19, am 12.10.93 im CERN
Genf/Meyrin

TAGESORDNUNG Siehe Seite 2

ORDRE DU JOUR Cf. page 3

TEILNEHMER Präsidium: Rychen, ersetzt durch Frey Claude
am 11.10. von 11.40 - 12.30 h und von 16.30 -
17.10 h

Anwesende Mitglieder: Frey Claude, Aubry,
Bär (ersetzt Rebeaud am 12.10.), Bäumlín,
Berger (12.10.), Darbellay (ersetzt
Columberg), Eggly, Fischer-Hägglín,
Gardiol (ersetzt Bär am 12.10.), Frey Walter
(12.10.), Grendelmeier, Haller, Mauch Rolf
(ersetzt Loeb François), Maitre, Moser,
Mühlemann, Nabholz, Oehler, Robert (ersetzt
Bär am 11.10.), Ruffy, Segmüller, Steffen,
Tschopp, Vollmer, Ziegler Jean

Entschuldigt: Berger (11.10.), Caccia,
Rebeaud, Walter Frey (11.10.), Zbinden Hans

Weitere Teilnehmer:

Für Traktandum 1:

H.Sommaruga, Präsident IKRK

H.Convers, Sekretär des Komitees und des
Exekutivrates IKRKH.de Haller, Mitglied des Komitees IKRK
Botschafter Nordmann, Direktor Direktion für
internationale Organisationen, EDA

Am Nachmittag zusätzlich:

H.Fuchs, Generaldirektor, IKRK

H.Dätwyler, Mitglied des Komitees, IKRK

H.Eberle, Chef du Dept. Finances et
Administration, CICR

M.de Courten, Directeur des Opérations, IKRK

M.Germond, Délégué général pour l'Europe,
IKRKM.Chappuis, Chef de l'Agence centrale de
recherches, IKRK

Für Traktandum 2:

M.Hentsch, Chef de Cabinet du Directeur général, CERN

M.Darriulat, Directeur de la Recherche, CERN

M.Vernet, Délégué de la Suisse au Conseil du CERN

M.Weber, Directeur de l'Administration, CERN

M.Naudi, Chef de la Division des Finances, CERN

Für die Führung:

M.Amaldi, M.Foeth, M.Herr (CERN)

Botschafter Nordmann, EDA

Minister Leutert, EDA

Traktandum 3 und 4:

Botschafter Nordmann, EDA

Minister Leutert, Vizedirektor Direktion für internationale Organisationen, EDA

H.Ferrari, DEH, EDA

Traktandum 5:

Botschafter Spinner, Chef des Integrationsbüros EDA/EVD

H.Helg, Integrationsbüro EDA/EVD

Kommissionssekretariat: M. A. Hutter

Protokoll: I.Stauffer (d), G.Québatte (f)

TAGESORDNUNG

1. Informationssitzung beim IKRK
(Siehe Teilprotokoll 1)
2. Besuch beim CERN
(Siehe Teilprotokoll 2)
3. 93.051 s IKRK. Bundesbeitrag
4. 93.021 s Immobilienstiftung für Internationale Organisationen (FIPOI). Neue Darlehen (CERN und WMO)
5. Europäische Integration: Bilaterale Verhandlungen Schweiz-EG. Konsultation der Kommission zu den Richt- und Leitlinien des Verhandlungsmandates gemäss Art.47bis a GVG, Abs. 5
Diskussion und allfällige Beschlussfassung über das weitere Vorgehen
(Wurde nach Traktandum 2 behandelt)
6. Vorbereitung der Sitzung vom 1./2.Nov.1993
7. Verschiedenes

ORDRE DU JOUR

1. Séance d'information auprès du CICR
(Voir procès-verbal particulier 1)
2. Visite du CERN
(Voir procès-verbal particulier 2)
3. 93.051 é CICR. Contribution
4. 93.021 é Fondation des immeubles des
organisations internationales (FIPOI).
Nouveaux prêts (CERN et OMM)
5. Intégration européenne:
Négociations bilatérales Suisse-CE
Consultation de la commission sur les
directives et lignes directrices du mandat
de négociation en vertu de l'art. 47bis a
LREC, al. 5
Discussion et décision éventuelle sur la
procédure à suivre
(Traité après le point 2)
6. Préparation de la séance des 1er et 2
novembre 1993
7. Divers

5. Europäische Integration

Präsident: Dieser Punkt wurde auf schriftliches Begehren der Herren Zbinden und Vollmer noch in die Tagesordnung aufgenommen. Es geht heute nicht darum, eine allgemeine Europadebatte abzuhalten; wir sollten aber diskutieren, ob wir, erstmals gestützt auf Art. 47bis a GVG, den formellen Beschluss fassen wollen, dem Bundesrat zu beantragen, dass wir über die bilateralen Verhandlungsmandate konsultiert werden.

Frau Haller: Ich finde es sehr gut, dass wir heute über das Verfahren sprechen; um dagegen eine inhaltliche Diskussion zu führen, fehlt uns jetzt die Zeit. Wir sollten aber unseren Wunsch, aufgrund von Art. 47bis a GVG konsultiert zu werden, auch auf die allgemeine Beurteilung der Lage und die Pläne des Bundesrates bezüglich eines EWR- oder EG-Beitritts ausdehnen. Wir müssen genau informiert sein über den Zeitplan des Bundesrates in der Aussenpolitik.

Mauch Rolf: Ich stelle den Ordnungsantrag, dass wir jetzt die Punkte 3 und 4 behandeln, damit wir diese Geschäfte auch wirklich erledigen können.

Präsident: Wir haben den Antrag betreffend Punkt 5 (neu) am 5.10.93 schriftlich gestellt, und ich werde sie darüber entscheiden lassen, wenn das gewünscht wird. Aber ich beantrage Ihnen, dass wir jetzt dieses Thema besprechen.

Vollmer: Als Urheber des Antrags bin ich der Meinung, dass wir jetzt die Gelegenheit benutzen und diesen Art. 47bis a konkret anwenden sollten. Wir sollten heute festlegen, welche Bereiche wir von der Verwaltung präsentiert haben möchten, so dass wir eine Diskussion darüber führen können.

Frau Nabholz: Die Diskussion darüber, in welchen Bereichen unsere Kommission konsultiert werden will, ist natürlich auch schon eine materielle Frage. Angesichts der knappen Zeit halte ich es für sinnvoller, diese Diskussion in aller Ruhe an unserer nächsten Sitzung vom 1. November zu führen.

Frau Segmüller: Auch ich bin der Meinung, dass es nichts bringt, wenn wir jetzt das Thema Europa gewissermassen anknabbern. Wir sollten uns auf die beiden Geschäfte konzentrieren, derentwegen wir ja überhaupt nach Genf gekommen sind.

Präsident: Die Idee ist nicht die, dass wir über die bilateralen Verhandlungen sprechen, sondern nur darüber, ob wir vom Bundesrat verlangen wollen, dass er uns zu den in Brüssel eingereichten bilateralen Verhandlungsbegehren und - nach Wunsch von Frau Haller - auch zu seinen Plänen in bezug auf EG und EWR-Beitritt - konsultiert. Dies müssten wir aus zeitlichen Gründen heute tun.

Mühlemann: Ich weiss nicht, warum wir über etwas Selbstverständliches noch diskutieren müssen. Dass diese Kommission konsultiert werden will, haben wir schon oft klargemacht. In der Dezembersession wird es wohl zu einer Europadebatte kommen, und da liegt es auf der Hand, dass die Aussenpolitische Kommission vorher darüber spricht. Daher müssen wir uns in der nächsten Sitzung mit dem Europaproblem befassen, und die Verwaltung muss akzeptieren, dass wir informiert werden wollen. Wir sollten aber dafür sorgen, dass diese Aussprächen vertraulich bleiben.

Frau **Bäumlin:** Es ist nicht das erste Mal, dass wir uns auf Art. 47bis a GVG, Abs. 5 berufen. Es braucht daher keine lange Diskussion.

Frau **Bär:** Wir sollten so rasch wie möglich Herrn Botschafter Spinner das Wort geben, damit er uns den Fahrplan und die Ideen des Bundesrates mit auf den Heimweg geben kann, so dass wir das nächste Mal eine fundierte Europadebatte führen können.

Spinner: Der Terminplan sieht etwa wie folgt aus: Es gibt keine Verhandlungen, bevor nicht der EG-Ministerrat Verhandlungsmandate für die EG an die Kommission verabschiedet hat. An der letzten Ministerratstagung in Luxemburg vom 4. und 5. Oktober hat der Aussenministerrat ganz kurz das Dossier bilaterale Verhandlungen Schweiz behandelt und das Dossier dann ohne politische Leitlinien an das COREPER, an die ständigen Vertreter der Mitgliedstaaten in Brüssel, weitergeleitet - COREPER sind die Botschafter der EG-Staaten in Brüssel, die die Sitzungen der Minister vorbereiten. Das nächste Mal wird sich der Aussenministerrat der 12 EG-Staaten voraussichtlich am 8. und 9. November mit den bilateralen sektoriellen Verhandlungen EG-Schweiz befassen. Der Verkehrsministerrat, der dann, gestützt auf den vom Aussenministerrat festgesetzten allgemeinen Rahmen, konkret die Verhandlungsmandate in den Verkehrsdossiers Luft und Strasse verabschieden muss, tagt das nächste Mal am 29. und 30. November, der Forschungsministerrat am 6. Dezember.

Unsere Einschätzung der Lage in bezug auf den Stand der Vorbereitungen bei den Mitgliedstaaten: Wir kommen zum Schluss, dass die Wahrscheinlichkeit sehr gross ist, dass vor Anfang 1994 keine formellen Verhandlungen beginnen können. Was heisst das auf der Seite der Schweiz? Sie wissen, dass in allen Bereichen, wo wir Verhandlungsgesuche gestellt haben - Freihandelsabkommen, Verkehr, Forschung, Kultur und Media - vom Bundesrat eine Begründung des Verhandlungsgesuchs genehmigt wurde; gestützt auf dieses allgemeine Verhandlungsmandat in den jeweiligen Bereichen wurden die Verhandlungsgesuche in Brüssel eingereicht. Was jetzt fehlt - und das wird der nächste Schritt sein - ist die Verbindung dieser einzelnen Bereiche, die Sicherstellung der Koordination zwischen den Bereichen und die zusätzliche Präzisierungen der Verhandlungsmandate. Konkret wird der Bundesrat ein Strategiepapier diskutieren. Dieses Strategiepapier wird die schweizerische Interessenlage

insgesamt erneut beurteilen in bezug auf die bilateralen sektoriellen Verhandlungen. Der Bundesrat wird zur Prioritätenordnung Stellung nehmen, zu den Verbindungen zwischen einzelnen Verhandlungsgebieten und zu den institutionellen Fragen, die sich in verschiedenen Bereichen stellen. Er wird die Koordination der sektoriellen Verhandlungsführungen sicherstellen. Aufgrund dieses Strategiepapiers, das erst bereinigt werden kann, wenn die Position der EG hinlänglich bekannt ist, werden dann die einzelnen Verhandlungsmandate präzisiert werden müssen. Das heisst, dass der Bundesrat wohl nicht vor Anfang Dezember genügend Elemente aus Brüssel hat, um diese Gesamtbeurteilung vorzunehmen und, darauf gestützt, die einzelnen Verhandlungsmandate zu präzisieren.

Abschliessend möchte ich sagen, dass wir keine Anhaltspunkte haben, dass z. B. auf seiten der EG eine Gesamtverhandlung angestrebt würde. Es soll sektoriell verhandelt werden mit der Schweiz. Entscheidend ist, dass an der Heimfront der Verhandlung die gegenseitigen Konzessionen und die horizontalen Probleme optimal koordiniert werden.

Präsident: Danke, Herr Spinner. - Mir scheint es wichtig, dass unsere Kommission ihren Wunsch, zum geeigneten Zeitpunkt über das Strategiepapier konsultiert zu werden, jetzt schon anmeldet; denn das ist eine neue Stufe des Verhandlungsmandates. Wann dieser Zeitpunkt ist, bestimmen nicht wir, sondern der Bundesrat und vornehmlich die EG.

Frau Haller: Wie ist der Zeitplan in bezug auf den Aussenpolitikbericht?

Frey Walter: Herr Spinner, in den Unterlagen unserer Kommission befindet sich bereits ein Strategiepapier der EG-Kommission. Haben Sie das Gefühl, dass der Ministerrat an diesem Strategiepapier noch viel ändert, oder wird dies die Basis des Strategiepapiers unseres Bundesrates bilden?

Vollmer: Es geistert jetzt die Formel vom nächst möglichen geeigneten Zeitpunkt herum. Wir sollten aber nicht warten, bis das ganze Paket geschnürt ist. Der Zeitpunkt ist längstens gekommen. Wir lesen in der Presse jeden Tag, dass einzelne Bundesräte sich entsprechend äussern. Es geht ja bereits um die Frage der Priorität der Verhandlungen und Entscheide. Wir müssen jetzt frühzeitig das Gespräch mit dem Bundesrat führen, um im Sinne von Art. 47bis a GVG Einfluss nehmen zu können.

Frau Nabholz: Herr Vollmer, mir ist nicht klar, was der Inhalt unserer Debatte sein soll. Sollen wir diskutieren, in welcher Reihenfolge diese 16 Sachbereiche verhandelt werden sollen, oder wollen Sie dem Bundesrat ganz bestimmte inhaltliche Vorgaben bezüglich einzelner Geschäfte machen? Das lässt sich aber nicht aus dem hohlen Bauch heraus tun, sondern da müssten wir noch einige Informationen bekommen, um diese Diskussion fruchtbar führen zu können.

M. Tschopp: Je ne cache pas mon étonnement de voir que si la Commission de la CE a sa stratégie en ce qui nous concerne, en revanche nous, nous ne l'avons pas encore.

Vollmer: Frau Nabholz, es geht nicht darum, dass wir jetzt eine Sitzung festlegen und dann meinen, wir könnten damit alle diese Fragen abhaken. Wir müssen jetzt einen Prozess beginnen, der wahrscheinlich über längere Zeit andauern wird, indem wir uns dieser Frage permanent annehmen, im Sinne einer begleitenden Kontrolle. Die Diskussion der konkreten Verhandlungsvorgaben ist sicher noch verfrüht; aber die Intentionen können jetzt rasch Gegenstand einer Diskussion sein.

Präsident: Im Bericht der gemeinsamen Arbeitsgruppe der ständerätlichen und nationalrätlichen Kommission zum Vollzug von Art. 47bis a GVG, den Sie genehmigt haben, ist eine Experimentierphase vorgesehen, während der Exekutive und Legislative gegenseitig abtasten, wie die Mitwirkung in die Praxis umgesetzt werden soll. Es geht unter anderem um das Hol- und Bringprinzip. In der Europafrage muss sich unsere Kommission gewisse Dinge eben holen, weil die Verwaltung sie nicht immer von selber bringt.

Frau Grendelmeier: Ich sehe jetzt, dass wir diese Frage gar nicht diskutieren können, ohne inhaltliche Aspekte zu berühren. Deshalb bin ich der Meinung, dass wir das auf den 1. November verschieben und so schnell wie möglich auf die Traktanden 3 und 4 zu sprechen kommen sollten.

Präsident: Können uns die Vertreter der Verwaltung sagen, wann der Bericht über die Aussenpolitik kommt?

Spinner: Dieser Bericht wird voraussichtlich noch vor Ende dieses Monats im Bundesrat diskutiert. Wann der Bundesrat darüber Beschluss fasst, dazu kann ich Ihnen jetzt nichts sagen.

Frau Haller: Unser Ziel ist einzig, dass die Aussenpolitische Kommission diskussionsmässig am Ball bleibt. Wenn es immer wieder heisst, wir wüssten ja nicht, was der Bundesrat dazu sagt, sind wir immer wieder blockiert. Also sollten wir im Wissen, dass der Bundesrat uns keine Lösung wird präsentieren können, doch den Stand der Dinge aus der Sicht des Bundesrates auf dem Tisch haben. Ich glaube nicht, dass man das Formelle und das Inhaltliche nicht trennen kann. Wir sollten heute die Stellungnahme des Bundesrates fordern; ich glaube auch, dass in diesem Sinne eigentlich Konsens besteht.

Frau Bär: Herr Botschafter Spinner hat gesagt, dass Ende November, Anfang Dezember wichtige Entscheide fallen werden. Also müssen wir heute entscheiden, ob wir an der nächsten ordentlichen Sitzung unserer Kommission im Beisein des Bundesrates die Stellungnahme des Bundesrates diskutieren wollen, oder ob es dazu eine ausserordentliche Sitzung unserer Kommission braucht.

Frey Walter: Wir müssen auch der Realität eine gewisse Chance geben: Wir wünschen uns Dinge, aber zum Verhandeln braucht es ja immer zwei. Der EG-Ministerrat wird das Papier, das ihm von der Kommission zugeleitet wird, am 8. und 9. November verhandeln - wahrscheinlich -; ich kann mir vorstellen, dass der Bundesrat zuerst einmal wissen will, was die Politiker, nicht die Beamten, im Ministerrat zu den zukünftigen Beziehungen zur Schweiz sagen, bevor er endgültig ein Verhandlungsmandat festlegt. Unsere nächste Sitzung findet aber vor der Sitzung des Ministerrats statt, und wir sollten aufpassen, dass wir der Diplomatie nicht zu viel Sand ins Getriebe streuen. Es ist für unsere Diplomaten und den Bundesrat sicher begrüssenswert, wenn sie wissen, was die Volksvertreter über diese Frage denken und wie sie die Stimmung im Lande einschätzen. Da sehe ich eine wesentliche Aufgabe unserer Kommission; aber definitive Entscheide werden wir nicht fällen können. Das Schlimmste, was wir machen könnten, wäre, eine Art Gegenregierung zu bilden; die Schweiz muss als Einheit an den Verhandlungen auftreten können.

Präsident: Ich bitte Sie, den gemeinsamen Bericht der ständerätlichen und der nationalrätlichen Arbeitsgruppe zu Art. 47bis a GVG noch einmal zu lesen. Dort steht deutlich, dass wir keine Parallelregierung aufziehen wollen. Es geht genau um das, was Herr Frey Walter meint: dass wir klipp und klar unsere Meinung zu den aussenpolitischen Entwicklungen sagen. Die Verantwortung für die Verhandlungen hat nach wie vor der Bundesrat. Der Bundesrat kann im Extremfall so weit gehen, dass er einen anderen Weg geht, als die Kommission ihm empfohlen hat. Das Parlament kann dann die Ergebnisse ablehnen, aber es ist wichtig, dass wir uns schon vorher bemerkbar machen. Wir dürfen nicht so tun, als ob wir nicht existent wären - und wir sind in gewissen Etagen des Bundesrates nicht existent.

Mühlemann: Wir sind uns ja alle einig: Am 1./2. November gibt es ein Haupttraktandum Europa. Wir wollen mitsprechen, bevor das angekündigte Strategiepapier über die bilateralen Gespräche mit Europa auf dem Tisch liegt.

Spinner: Der Bundesrat hat den Zeitpunkt für dieses Strategiepapier noch nicht bestimmt. Er wird dieses Papier verfassen, sobald er genügend Elemente hat. - Herr Frey Walter, zum Konzept, das die EG-Kommission dem Ministerrat vorgelegt hat: Wir sind jetzt daran, an allen Fronten dieses Papier noch ganz wesentlich zu ändern. Wir gehen davon aus, dass auch die Mitgliedstaaten hier noch einiges mitreden wollen. Aus unserer Sicht liegen heute noch nicht genügend Elemente vor, um jetzt ein Strategiepapier zu schreiben. Deshalb bin ich dankbar für Ihre Intervention; eine gewisse Flexibilität in bezug auf den Zeitpunkt ist einfach nötig.

Frey Walter: Ich habe eine etwas ketzerische Frage. Wenn man diese Überlegungen der EG-Kommission zu den zukünftigen

Beziehungen der EG mit der Schweiz studiert, beginnen sich, je nach Temperament, der Magen und das Herz ein bisschen zu regen. Herr Botschafter Spinner, ich möchte Sie als Diplomaten fragen: Wäre es im Hinblick auf die Sitzung des Ministerrats vom 8./9. November für Ihre Verhandlungen von Vorteil, wenn unsere Kommission in bezug auf einzelne Verbindungen, die uns nicht gerade statthaft erscheinen, etwa zwischen Transitvertrag und freiem Personenverkehr, sozusagen als Volksseele eruptiv in den Zeitungen in Erscheinung träte?

Spinner: Ich glaube, dass Verhandlungen mit der Gemeinschaft nicht eine einfache Sache sind. Weder weinerliches Auftreten noch Drohen führen zum Ziel, sondern sachliches Verhandeln, und viel sachliches Verhandeln geschieht unter Ausschluss der Öffentlichkeit. Ich glaube also, dass Gefühlsausbrüche nicht das sind, was jetzt nötig ist. Wir haben an alle unsere Leute, die an der Aussenfront schweizerische Interessen vertreten, zwei einfache Instruktionen gegeben: 1. Das Verhandlungsmenü muss ausgedehnt werden. 2. Die Verbindungen, die hergestellt werden, müssen gelockert werden; eine Interessenverbindung wird aber immer bestehen, auch aus unserer Sicht. - Aber eine weitergehende öffentliche Debatte über Verhandlungsmandate, die noch gar nicht existieren, wäre aus unserer Sicht nicht das absolut Prioritäre.

Präsident: Ich schlage vor, dass wir jetzt den Grundsatzbeschluss fassen, dass wir stufenweise in diese Europadebatte einbezogen werden wollen. In einem ersten Schritt soll der Bundesrat uns über den Stand der Dinge orientieren, so, wie er sie jetzt sieht. Als zweites verlangen wir von ihm, dass er uns zum Strategiepapier konsultiert, sobald dieses vorliegt, und zwar, bevor er es als Grundlage für die Verhandlungen verwendet.

M. Ziegler Jean: Il y a un troisième point: Qui négociera? Allons-nous également nous prononcer là-dessus?

Präsident: Nein, dazu besteht keine rechtliche Grundlage. - Stellen Sie Antrag, Herr Ziegler?

M. Ziegler Jean: Je désirerais que le contrôle reste en main du Département fédéral des Affaires étrangères. Il serait normal que notre commission s'exprime pour dire qu'elle souhaite que le DFAE garde le contrôle de ces négociations. Si l'OFAEE (BAWI) prend les choses en main, notre commission sera privée de moyens d'intervention. Il s'agit d'une option structurelle.

Frey Walter: Es geht hier um Entscheide, die nicht nur die Aussenpolitik angehen, sondern auch die Verkehrspolitik, indirekt auch die Verteidigungspolitik, und es geht jetzt darum, eine Koordination der Interessen zu erzielen; die Strategie dazu müssen wir dem Bundesrat überlassen, aber wir möchten über sein Vorgehen informiert sein.

Präsident: Ich habe Ihnen zwei Punkte vorgeschlagen, die wir jetzt beschliessen müssen; Herr Ziegler hat einen dritten in die Diskussion gebracht: 1. Eine Orientierung durch den Bundesrat über seine Sicht der Dinge sollte möglichst schon an der nächsten Sitzung erfolgen. 2. Unser Wunsch, rechtzeitig über das Strategiepapier konsultiert zu werden, soll dem Bundesrat schriftlich übermittelt werden. - Herr Ziegler stellt keinen Antrag.

Spinner: Damit es ganz klar ist: Das Strategiepapier befasst sich eindeutig mit dem bilateralen sektoriellen Approach.

Abstimmung - Vote

Zustimmung zu diesem Vorgehen	einstimmig
Enthaltungen	1 Stimme

Mauch Rolf: Ich hatte einen Ordnungsantrag gestellt.

Präsident: Ich möchte mich entschuldigen. Wollen Sie den Ordnungsantrag aufrechterhalten?

Mauch Rolf: Das erübrigt sich jetzt.

Präsident: Ich entschuldige mich ein zweites Mal. - Herr Spinner, ich danke Ihnen bestens für Ihr Kommen.

3. 93.051 s IKRK: Bundesbeitrag

Eintreten ist nicht bestritten.

Detailberatung

Titel und Ingress	genehmigt
-------------------	-----------

Artikel 1, Artikel 2	genehmigt
----------------------	-----------

Gesamtabstimmung - Vote sur l'ensemble

Bundesbeschluss über die jährlichen Bundesbeiträge an das Sitzbudget des Internationalen Komitees vom Roten Kreuz

Für Annahme des Entwurfs	einstimmig
--------------------------	------------

Einteilung in **Kategorie V** (schriftliches Verfahren). Für den Fall einer Diskussion über die Geschäfte 93.051 und 93.021 werden Frau **Bäumlin** und Herr **Tschopp** zu Sprechern bestimmt.

M. Ziegler Jean: (à M. Nordmann) Le CICR demande d'urgence qu'une ligne budgétaire lui soit attribuée, à l'instar du CERN, et de ne plus être financé par le biais du crédit à l'aide humanitaire, qui limite les demandes de crédits supplémentaires pour des actions déterminées. Vous avez dit hier ne pas pouvoir

répondre à ma question. Pourriez-vous néanmoins être plus précis sur le traitement de la demande du CICR?

M. Nordmann: Cette demande a été faite dans le cadre des négociations annuelles que nous avons avec le CICR. C'est une question d'organisation et de politique budgétaire. Il se trouve qu'il y a à la DDA un budget pour l'action humanitaire et c'est dans ce cadre qu'est traité le budget du CICR. Il est inévitable qu'il entre en concurrence avec d'autres postes du budget humanitaire. Nous avons une règle d'or, à laquelle nous avons dérogé avec une certaine habileté dans la présentation, qui fait que nous subventionnons le CICR à raison de 50% du budget du siège, ce budget étant ramené à 44% pour des raisons budgétaires. Il y a une autre règle interne qui veut que le CICR n'émarge pas pour plus d'un tiers au budget de l'aide humanitaire. Nous devons manifester notre solidarité avec d'autres organismes humanitaires ne serait ce que pour rester crédible. Nous ne pourrions pas recycler tout le budget de la Confédération au CICR et pour des raisons de techniques budgétaires, pour des raisons d'organisation la section aide humanitaire qui, il y a 20 ans, était attribuée à la direction des organisations internationales a été attribuée à la DDA pour la création de cette aide humanitaire qui a un plus grand volume, une plus grande expérience et aussi pour unifier les procédures notamment d'évaluation des projets, tant ceux du Haut Commissariat aux réfugiés que ceux du CICR. La revendication du CICR n'est pas seulement d'avoir une ligne de budget indépendante, elle est surtout d'avoir davantage de moyens de la Confédération et malheureusement nous ne pouvons pas y donner suite dans l'état actuel des finances fédérales.

4. 93.021 s Immobilienstiftung für Internationale Organisationen (FIPOI). Neue Darlehen (CERN und WMO)

Das **Eintreten** wird für beide Vorlagen zusammen diskutiert.

Moser: Den Ausführungen im CERN habe ich entnommen, dass die Schweiz einen Beitrag von rund 35 Millionen Franken an diese Aufgabe geleistet hätte. Das darf man nicht so im Raum stehen lassen, denn es stimmt nicht. Es wurden noch weitere Aufwendungen gemacht, die über einen anderen Fonds hereinkommen. Ich möchte, dass Herr Leutert noch etwas dazu sagt.

Frage: Die Kosten für das neue Gebäude des CERN scheinen mir vernünftig, die Kosten für das WMO-Gebäude dagegen überrissen. Das CERN-Gebäude kostet rund 800 Fr. pro Kubikmeter, das WMO-Gebäude aber 1'800 Fr. pro Kubikmeter. Müssen wir das dann auch noch finanzieren?

Frau **Bär:** Wir haben ja einen Brief von der Finanzdelegation bekommen mit der Bitte, wir sollten das WMO-Geschäft im Hinblick auf die Bedürfnisfrage beurteilen. Wir haben aber keine weiteren Unterlagen bekommen, und ich möchte die

Mitglieder der Finanzkommission, die hier anwesend sind, fragen, ob man mit dem CERN-Geschäft denn zufriedener war als mit dem WMO-Geschäft. Gibt es einen Mitbericht der Finanzkommission zu diesen beiden Geschäften? Angesichts des harten Verteilungskampfes, der heute überall stattfindet, frage ich mich, ob hier die Prioritäten richtig gesetzt sind.

Frau Nabholz: Mich interessiert die Frage, wie weit sich angesichts des Überangebotes an Büroräumlichkeiten, das in manchen Städten vorliegt, ein solches Projekt überhaupt noch rechtfertigt.

Frau Grendelmeier: Herr Maitre, könnte man nicht, solange wir uns in einer solchen Finanzknappheit befinden, nach leerstehenden Büroräumlichkeiten suchen und diese nutzen?

Vollmer: Heute morgen hat Herr Ruffy eine interessante Frage aufgeworfen im Zusammenhang mit der Gewichtung verschiedener Forschungsschwerpunkte. In der Botschaft kommt sehr wenig dazu zum Ausdruck. Könnten die Vertreter der Verwaltung noch ein paar Erläuterungen geben? Ich wende mich nicht gegen die Grundlagenforschung an sich, aber ich möchte nicht unbesehen eine bestimmte Forschungsrichtung unterstützen.

Frey Walter: Frau Bär, als Mitglied der Finanzkommission möchte ich auf Ihre Frage antworten. Dieses Geschäft wurde von der Finanzkommission an die Aussenpolitische Kommission gegeben, damit diese die politischen Prioritäten herausarbeitet. Die Budgetsitzungen finden in der nächsten Zeit statt, und darum wollte man über die politische Gewichtung dieser Projekte Bescheid wissen. Es besteht kein Mitberichtsverfahren.

An den Totalausgaben des CERN ist die Schweiz mit 3,83 Prozent beteiligt. Es ist nun an unserer Kommission zu diskutieren, ob die Prioritäten für die Schweiz richtig gesetzt sind. Neben der nationalen Frage ist dies sicher auch eine lokale Frage.

Präsident: Sicher; wir haben ja zur Kenntnis genommen, welche wirtschaftliche Bedeutung das CERN für diese Region hat. Das darf man nicht unterschätzen.

M. Maitre: (à Mme Grendelmeier) En raison de la situation conjoncturelle dans un certain nombre de villes suisses, et Genève n'échappe pas à cette règle, il y a actuellement des surfaces qui sont libres.

Le problème est que pour des administrations, qu'elles soient cantonales, communales, fédérales ou internationales, si elles ont l'ambition de la durée, la solution d'une location finit toujours par coûter beaucoup plus cher. Actuellement nous cherchons à désengager plusieurs locations pour avoir des situations planifiées avec des bâtiments en pleine propriété. Sur le plan international, l'avantage de Genève, qui se vérifie dans toutes les discussions que l'on a avec les hauts fonctionnaires internationaux, c'est un avantage de proximité. Le bâtiment de l'OMM se trouverait dans le cercle immédiat des

organisations internationales. C'est déterminant parce que cela permet un maximum de contacts et de synergies qui ont aussi des influences sur les coûts.

(à M. Frey Walter) Les répercussions de l'activité du CERN sur l'économie nationale, et pas seulement locale, sont considérables, à un point tel que d'autres pays contributeurs au CERN commencent à trouver que l'avantage de la Suisse, non pas de Genève, devient peut-être trop important. En ce qui concerne Genève, les avantages retirés nous permettent de ne pas trop nous plaindre de ce que, dans les commandes de la Confédération, Zurich ait des avantages très importants.

Frau Bäumlín: Sind wir bezüglich der Beiträge eigentlich nicht schon vertraglich so stark an das CERN gebunden, dass wir gar nicht mehr viel beschliessen können?

Präsident: Wir sollten uns auch nicht unterschätzen. Immerhin können wir grundsätzliche Fragen aufwerfen. Als Bewilligungsinstanz können wir die Vorlage auch zurückweisen - Verträge hin oder her.

Frau Segmüller: Auf der ersten Seite der Broschüre, die uns bei der Besichtigung des Delphi-Projektes ausgeteilt wurde, sind die an diesem Projekt beteiligten Länder aufgeführt; die Schweiz ist nicht dabei. Auf meine Frage nach dem Grund hiess es, das sei ein Zufall. Ich möchte aber noch genauer wissen, warum die Schweiz an diesem grossen Projekt Delphi überhaupt nicht vorhanden ist: fehlt es etwa am Geld, am wissenschaftlichen Interesse oder an den Leuten?

M. Nordmann: Il faut replacer ce débat dans son contexte, qui est celui de la politique d'accueil de la Suisse et de Genève, l'importance de cette politique, la volonté du Conseil fédéral de préserver le rôle de Genève comme centre de rencontre international et la Suisse comme Etat hôte.

Ces projets s'inscrivent dans l'activité de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales, la FIPOI, selon un principe immuable depuis 25 ans; la Confédération accorde un prêt à la fondation pour financer des travaux, dans le cas particulier des travaux que le CERN entreprend en tant que maître de l'ouvrage. La Confédération avance, et c'est une différence considérable, un montant à l'OMM pour que celle-ci puisse procéder à la planification de son nouvel immeuble administratif, pour lequel le Conseil fédéral soumettra un message aux Chambres fédérales dans le courant de l'année prochaine en principe. Pour l'OMM il s'agit d'une exception, alors que pour le CERN, il s'agit d'une mesure tout à fait classique. La page 10 du message vous renseigne sur les raisons de cette exception consentie en faveur de l'OMM. Ce projet est nécessaire, au CERN parce que le CERN s'est ouvert aux scientifiques des pays de l'Europe de l'Est et à l'OMM parce que le champ d'action de cette organisation a considérablement augmenté. Je vous rappelle que c'est de là qu'est parti le mouvement vers le développement durable, que c'est les travaux sur le climat qui ont donné naissance au droit de

l'environnement international et que l'OMM a été chargée de poursuivre ces travaux. Dans un cas nous avons un bâtiment administratif relativement simple, c'est le CERN. Dans l'autre cas, il y a quelques autres facilités, notamment une salle polyvalente qui est nécessaire. Pour l'OMM il s'agit d'un crédit d'étude, alors que pour le CERN il s'agit d'autoriser la construction de l'immeuble via la FIPOI.

Les conséquences financières vous sont connues. Il s'agit de 34,5 millions de francs pour le CERN et de 6 millions pour l'OMM. Les questions financières ont d'ailleurs fait l'objet d'une étude de la Commission des finances qui a posé une question à laquelle nous avons répondu par écrit. Ce document qui explique les besoins de l'OMM, est en votre possession. S'agissant de la politique suisse au CERN, elle repose évidemment sur un accord international qui a été ratifié par les Chambres en 1953. L'organisation se développe. Vous avez eu l'occasion de prendre connaissance ce matin des multiples facettes de l'activité du CERN, d'une part un effet d'entraînement économique non négligeable, d'autre part un rôle scientifique indispensable pour la formation de nos physiciens. Nous affrontons certains problèmes sur le plan du CERN dus au retard de contributions de certains pays qui peut entraîner une redistribution des charges du budget de l'organisation, mais nous n'en sommes pas encore au point où nous pouvons vous en parler avec précisions et chiffres à l'appui.

Leutert: Herr Moser, der Beitrag von 35 Millionen Franken an das CERN ist in der Tat nicht alles, was die Schweiz leistet. Es gibt sehr viele Aktivitäten, spezifische Programme, die von Universitäten hier im CERN durchgeführt werden. Diese Programme werden natürlich über die kantonalen Budgets finanziert.

Frau Segmüller, die Schweiz beteiligt sich nicht am Projekt Delphi, aber an Dutzenden von anderen Projekten; als grösstes möchte ich das Projekt L3 erwähnen, an dem vor allem die Universität Bern beteiligt ist, aber auch die Universitäten Lausanne und Genf. Es handelt sich hier um Programme, die nicht über das Bundesbudget laufen, sondern es sind Aktivitäten von Universitäten, die dem CERN Geld bringen, Benützungsgebühren, und natürlich auch intellektuelle Imputs. Neben diesen "kantonalen" Beiträgen an die CERN-Aktivitäten müsste man noch zwei Elemente, die die Schweiz leistet, erwähnen: 1. Die FIPOI-Bedingungen. Die Schweiz verlangt für ihre Darlehen 3 Prozent Zins - am Markt wären es vielleicht 6 Prozent -; so gesehen müsste man das rechnerisch auch zum schweizerischen Beitrag hinzuzählen. 2. Die Genfer haben aufgrund internationaler Verpflichtungen Steuerbefreiungen für eine gewisse Kategorie der CERN-Mitarbeiter vorgesehen, Mitarbeiter, die natürlich die Infrastruktur des Kantons Genf und auch der Schweiz belasten.

Herr Moser, zu Ihrer Frage bezüglich der Kubikmeterpreise: Sowohl im Bund als auch bei den Kantonen werden ja die Aufträge aufgrund von Submissionsverordnungen vergeben. Die erlauben es den Auftraggebern nicht, gleich zu handeln wie private Auftraggeber. Sie können nicht verschiedene Interessenten gegeneinander ausspielen, sondern haben in der Regel ganz

konkrete Vorschriften. Das führt meist zu höheren Baupreisen, wenn die öffentliche Hand Auftraggeber ist. Wie die Abweichungen im speziellen Fall der WMO zu beurteilen sind - ich habe diese Zahlen nicht in dieser Form vor mir: Aufgrund der Botschaft wissen Sie, dass dieses Projekt Gegenstand einer zweiten Botschaft an Sie sein wird. Dann werden Sie die Möglichkeit haben, das Projekt abzulehnen. Schon innerhalb der FIPOI wird dieses Projekt geprüft werden, und ich könnte Ihnen Beispiele von Projekten internationaler Organisationen zitieren, die wir abgelehnt haben, weil sie zu luxuriös und zu wenig effizient waren.

Frau Nabholz und Frau Grendelmeier haben auf die Möglichkeit, Räume zu mieten, hingewiesen: Jein. Büroräume kosten in Genf in der Regel 400 - 500 Fr. pro Quadratmeter. Wir vermieten an die internationalen Organisationen zu FIPOI-Bedingungen, die Zinsen bewegen sich dank der 3-Prozent-Regel in der Höhe von 190 - 250 Fr. pro Quadratmeter. Das HCR-Gebäude in Montbrillant z. B. wird wahrscheinlich 250 Fr. pro Quadratmeter kosten. Wenn wir jetzt auf dem Markt leerstehende Gebäude mieten, heisst das, dass wir die Differenz auf FIPOI-Bedingungen hinunter subventionieren müssen; es wird also teurer werden, als wenn wir selber etwas kaufen. Dazu kommt, dass in der Regel wohl Büroräume frei sind, aber es hat sich in der Vergangenheit gezeigt, dass dies nicht in dem gewünschten Ausmass der Fall ist.

Herr Vollmer, die Priorität der Aktivitäten, die im CERN stattfinden, ist eine Frage, über die sich die Wissenschaftler streiten, und über die sich im Departement von Frau Bundesrätin Dreifuss vor allem auch Herr Ursprung zu äussern hat, der sich mit der Prioritätenordnung der schweizerischen Forschungsaktivitäten befasst. Sehr viel kann ich Ihnen dazu nicht sagen; aber wir sind der Meinung, dass wir mit der geplanten Erweiterung der CERN-Aktivitäten durch den LHC-Kollider prüfen müssen, ob die Akzeptanz für eine solche Investition vorhanden ist und ob wir eine solche Aktivität politisch vertreten können. Wir werden uns diese Fragen stellen, sowohl innerhalb der Delegation, die die Schweiz im CERN vertritt, als auch im Rahmen allfälliger zusätzlicher Beiträge an das CERN für den LHC. Wir werden zu jenem Zeitpunkt definieren müssen, welche Priorität diese Art Grundlagenforschung für uns hat. Es ist natürlich schwierig für uns Aussenpolitiker, uns da zu äussern, denn es ist ja letztlich eine beinahe religiös-theologische Aktivität, die hier betrieben wird. - Diese Frage wird also im gegebenen Zeitpunkt von den Kollegen, die im forschungspolitischen Bereich tätig sind, zu beantworten sein.

Frau Nabholz: Ich erinnere Sie an die Diskussionen, die wir im Zusammenhang mit der Parlamentsreform geführt haben. Damals hiess es, es müsse alles evaluiert werden: Kauf eines bestehenden Gebäudes, Anmietung von zusätzlichen Gebäuden, Aussiedlung oder Umsiedlung gewisser Verwaltungsabteilungen. Ich bin nicht ganz befriedigt, wenn ich höre, die Nähe der UNO-Gebäude sei wichtig. Natürlich kann man immer Wünsche äussern. Aber bei der heutigen Situation möchte ich eine klare Antwort

haben auf die Frage, ob man andere Möglichkeiten wirklich evaluiert hat. Der Immobilienmarkt in Genf ist sicher angespannter als anderswo, und ich sehe ein, dass die notwendigen Räumlichkeiten für diese Institutionen zur Verfügung gestellt werden müssen. Aber muss das wirklich in unmittelbarer Gehdistanz zur UNO sein? - Es wird dauernd prognostiziert, dass auf dem Immobilienmarkt in der Romandie ein Konkurs nach dem anderen stattfinden wird. Könnte man da nicht modernstens ausgestattete Gebäudekomplexe kaufen, die keine 40 Millionen Franken kosten? Anderswo pflegt man sehr genau zu kalkulieren, hier aber scheint man etwas Hemmungen zu haben, sei es, weil es um den internationalen Platz, oder sei es, weil es um die Forschung geht. Wir sollten dieses Geschäft mit der gleichen Brille betrachten wie andere auch.

M. Ruffy: Il y a deux projets bien différents. Je peux difficilement imaginer que l'on sépare le bâtiment administratif du CERN du Centre. En revanche pour l'OMM, les réserves de Mme Nabholz et les remarques de M. Moser constituent sujet à examen. Je souhaite que l'on demande l'approbation ou en tout cas l'examen par la Commission des constructions pour le bâtiment de l'OMM.

M. Maitre: Je tiens à vous apporter un complément d'information. Actuellement l'OMM dispose d'un bâtiment qui se trouve à côté du bâtiment de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Vous devez comprendre que les relations dans le cadre de la FIPOI, avec toutes ces organisations conduisent la FIPOI à avoir toujours une vue d'ensemble. Aujourd'hui l'OMPI a impérativement besoin d'une plus grande surface. Il y a eu un accord entre l'OMPI et l'OMM pour que l'OMM quitte les bâtiments qu'elle occupe actuellement, ce qui permet à l'OMPI d'occuper les bâtiments de l'OMM. C'est un très grand avantage pour la FIPOI qui évite ainsi de devoir construire quelque chose de nouveau pour l'OMPI. Si vous dites à l'OMM de louer quelque chose ailleurs, l'OMM refusera de partir. Dès lors il faudra construire un nouveau bâtiment pour l'OMPI ce qui sera beaucoup plus coûteux. L'opération de l'OMM est une opération triangulaire. C'est la raison pour laquelle il faut un nouveau site pour l'OMM qui est une petite organisation dans le cadre des grandes, mais qui a néanmoins des besoins en surface qu'actuellement on ne sait pas résoudre à Genève dans un bâtiment existant et suffisamment proche. On ne trouve pas en un seul bloc la surface nécessaire à des prix convenables.

Si nous ne pouvons pas étudier avec les crédits libérés la construction d'un nouveau bâtiment pour l'OMM, c'est non seulement le problème de l'OMM qui est posé, mais encore celui de l'OMPI.

M. Ruffy: Ces précisions me confirment dans la nécessité d'avoir un préavis de la Commission des constructions.

M. Nordmann: Il ne s'agit pas dans le cadre de l'OMM d'un crédit de construction, mais d'un crédit d'étude. On n'a pas la

base pour pouvoir discuter à fond du type de bâtiment qui va être proposé. Il s'agit d'une avance raisonnable compte tenu du volume demandé et des prix que l'on peut imaginer, mais on n'a pas encore de projet précis. Ce projet sera soumis à vos délibérations le moment venu dans le cadre d'un message qui tiendra compte des préoccupations que vous avez exprimées. Je me demande si retarder maintenant ce crédit d'étude répondra à votre attente ou si vos préoccupations ne se sont pas davantage destinées au message proprement dit.

M. Darbellay: A ce stade, je m'étonne que l'on propose de mettre la Commission des constructions dans le coup. Nous votons ici un crédit pour que l'on puisse établir un projet. En fonction des besoins de l'OMM et de l'OMPI qui ont été précisés, il est raisonnable d'étudier un projet convenable. Pour cela nous devons mettre les crédits à disposition.

Steffen: Was mich stört, ist die Höhe dieses Planungskredits: 6 Millionen Franken auf eine Bausumme von 45 Millionen Franken. Hier wird wohl mit diesen 6 Millionen ein fixfertiges Projekt vorgelegt; dann ist diese Summe verbraucht, und wir müssen mehr oder weniger unter Zwang diesem Projekt zustimmen. Der vorgeschlagene Weg, dass man die Kommission für öffentliche Bauten (KÖB) mit der Prüfung dieses Geschäfts beauftragt, scheint mir sehr gut.

Frau **Grendelmeier:** Auch mir scheinen 6 Millionen Franken in der heutigen Zeit ziemlich viel für eine reine Planung, vor allem, wenn das Projekt dann doch nicht durchgeführt würde. Ich habe einen Vorschlag: Wenn man mit einem Kommissionsantrag verlangen würde, dass mit diesem Kredit auch alle anderen Möglichkeiten, die wir jetzt besprochen haben, ernsthaft evaluiert würden, hätten wir insgesamt eine exaktere Evaluation, und so wäre ich damit einverstanden.

M. Tschopp: Je ne pense pas que la formule de M. Ruffy soit la bonne puisqu'il s'agit ici d'un crédit d'étude. D'un autre côté je trouve que 6 millions c'est beaucoup d'argent. J'aimerais proposer un compromis. Il faut que l'on s'assure de ce qui a été dit autour de cette table, que l'on donne le cas échéant le mandat pour l'étude, que l'on demande à la FIPOI d'étendre le cahier des charges des architectes et qu'on étudie à nouveau le tarif.

Moser: Ich stelle einen Rückweisungsantrag für diese 6 Millionen Franken und verlange eine neue Vorlage. Ich habe nämlich auch Berechnungen angestellt nach SIA-Normen, und daraus ergibt sich ganz klar, dass wir zu viel bezahlen, wenn der Bau 40 bis 45 Millionen kosten soll. Nach SIA-Tarifen betragen die Planungskosten 7,9 Prozent der Bausumme.

M. Nordmann: Les projets de construction des organisations internationales sont étudiés soigneusement au sein de la FIPOI. Le Conseil de fondation dans lequel la Confédération est représentée par deux départements, les finances et les Affaires

étrangères, et Genève par le Conseil d'Etat genevois, dispose d'organes techniques qui étudient de manière approfondie. La décision de construire ce bâtiment par l'OMM a été prise par l'Assemblée de l'organisation, l'ensemble des Etats membres. Le principe de construire un nouveau bâtiment a été admis. Il s'agit maintenant des modalités. Nous nous sommes fondés sur les taux en vigueur dans d'autres projets. Il s'agit d'un prêt de la FIPOI qui sera remboursé selon les procédures habituelles sur le crédit de construction et dans lequel la part de la Confédération est relativement minime. Nous en sommes au stade de l'étude, nous n'avons pas encore de projet définitif, mais nous connaissons les besoins. Le budget de l'organisation est de 56 millions de francs par année. Nous envisageons de construire à proximité notamment pour tenir compte de la reprise du bâtiment actuel par l'OMPI.

Les garde-fous existent, les études seront menées. Comme nous le disons dans le message il y a une certaine urgence à pouvoir démarrer les travaux, ne serait ce que pour profiter d'une conjoncture encore favorable. Nous sommes dans une situation de concurrence, pas exclusivement dans le domaine du bâtiment, mais dans le domaine de l'accueil des organisations internationales. Le rôle de Genève ne va pas de soi. Je n'arrive pas à imaginer que l'OMM décide de déménager, mais je pense qu'un retard de ce crédit d'étude serait mal perçu par les Etats membres et aurait des conséquences négatives sur la politique d'accueil, sur la perception de notre volonté d'abriter des organisations internationales et de leur permettre de se développer.

Quant aux préoccupations techniques, nous les transmettrons à la FIPOI et nous vous soumettrons un projet de construction qui reflétera ces préoccupations. En 1993, nous ne dépenserons qu'un million, le crédit étant étalé.

Il s'agit d'un crédit d'engagement, je plaide pour que vous veuillez bien l'octroyer.

Präsident: Angesichts der Unsicherheit in unserer Kommission schlage ich vor, dieses Geschäft auszusetzen und der Kommission für öffentliche Bauten zur Beurteilung zu geben, obschon diese Kommission für dieses Geschäft nicht zuständig ist. Aber das sind die Fachleute, und diese sollen uns einen Mitbericht machen.

Frau Haller: Wir müssten in unserer Anfrage an die KÖB klar sagen, dass es an uns ist, die politische Wünschbarkeit zu beurteilen und dass wir nur bauliche Auskünfte wollen.

Präsident: Herr Moser, wären Sie mit diesem Vorgehen einverstanden? Das ist nicht dasselbe wie Zurückweisen. - Herr Moser ist einverstanden.

M. Eggly: Il ne servirait à rien de s'opposer à ce compromis, mais je souhaite que la Commission des constructions fasse son expertise discrètement. C'est presque un acte de méfiance vis-à-vis de la FIPOI, laquelle est malgré tout équipée pour étudier tous ces projets. Il serait malheureux que le bruit se

répande que la Commission de politique extérieure du Conseil national commence à ergoter sur un crédit d'étude dont je vous rappelle qu'il s'agit d'un prêt et non d'un don, qu'il s'étend sur plusieurs années et enfin qu'il s'inscrit, dans le cadre de la place internationale de Genève, dans le nouveau rôle que Genève pourrait jouer dans le domaine de l'environnement. Je suis persuadé que la FIPOI n'a pas accepté l'idée de ce prêt sans avoir étudié la chose, je suis persuadé qu'il y aura confirmation. J'espère un report à la séance de novembre au plus tard parce que j'aimerais que ce crédit soit voté par le Conseil national à la session de décembre. Un report pour mars me paraît peu opportun politiquement.

Vollmer: Ich teile diese Auffassung überhaupt nicht. Ich möchte im Gegenteil vorschlagen - wenn wir das Geschäft jetzt schon aussetzen -, dass wir auch von der FIPOI Unterlagen und eine Beurteilung dieses Geschäfts verlangen.

M. Eggly: Je fais alors une contre-proposition. Au lieu de nous adresser à la Commission des constructions qui ne s'est pas occupée de cela, il suffirait de dire que des garanties nous manquent et que nous demandons urgemment des explications supplémentaires de la part de la FIPOI qui a étudié ce dossier. Cela nous laisserait une chance de faire passer ce crédit en décembre.

M. Darbellay: Nous sommes en train de mélanger les responsabilités. Nous agissons comme si nous étions maître de l'oeuvre. Or ce n'est pas le cas. Nous avons à nous prononcer comme prêteur. Je pourrai uniquement me rallier à la proposition de M. Eggly.

Mme Aubry: Je suis d'accord avec la proposition de M. Eggly. (à M. Nordmann) Par la suite, ces 6 millions seront-ils inclus dans le coût total de la construction?

M. Nordmann: (à Mme Aubry) C'est en effet le cas.

Frey Walter: Ich möchte an der nächsten Sitzung eine zusätzliche Erklärung von der FIPOI haben, warum dieser Projektierungskredit 6 Millionen Franken kostet und damit über dem Rahmen dessen liegt, was von Experten als normal betrachtet wird. Aufgrund dieser Erläuterungen werden wir entscheiden können. Ich stelle den Ordnungsantrag, dass man jetzt darüber abstimmt.

M. Maitre: La commission des constructions est dans l'incapacité de se prononcer sur un projet qui n'existe pas. Si vous avez besoin de compléments d'information, il faut les demander à la FIPOI.

Pour pouvoir accueillir l'OMM à l'endroit qui a été projeté, nous avons dû d'urgence déclasser un terrain dans le cadre du régime des zones de construction. Cela a passé par un vote du Conseil municipal ainsi que du Grand Conseil de la ville de Genève. Ce projet est donc absolument public par ce vote de

déclassement, qui a d'ailleurs été unanime. S'il devait y avoir un report au-delà de la session de décembre, cela aurait des significations pour les organisations internationales et cela pose un problème pour l'OMM et pour l'OMPI.

Dans le contexte où la Suisse cherche à jouer un rôle dans les organisations internationales qui ont une activité dans le domaine de l'environnement, j'attire votre attention sur les conséquences politiques.

Leutert: Ich kann nicht für die FIPOI reden, aber ich bin immerhin im Stiftungsrat. Herr Moser, Ihnen scheint der Projektierungskredit zu hoch im Verhältnis zur Bausumme. Die Erklärung ist einfach: Wir wissen, wie viele Quadratmeter die WMO ungefähr braucht und wir wissen, was der Quadratmeter ungefähr kostet. Das gibt zusammen einen Betrag von rund 45 Millionen Franken. Bei normaler Kalkulation müssen Sie hinzuzählen, was der Kanton Genf zur Verfügung stellt, nämlich das Grundstück. Das Grundstück ist bei regulären Projekten Bestandteil der Bausumme. Wenn Sie den Grundstückspreis zu den 45 Millionen Franken hinzuzählen, dazu noch die Bauzinsen und die Position Unvorhergesehenes, dann kommen Sie auf über 60 Millionen. So gesehen liegen wir mit 10 Prozent im Rahmen. Diese Kalkulation war tatsächlich Gegenstand der Beratungen im Stiftungsrat der FIPOI.

Präsident: Herr Moser hat seinen Rückweisungsantrag zurückgezogen.

Moser: Nur unter der Bedingung, dass das Geschäft nochmals geprüft wird.

Präsident: Natürlich. Nun sind noch zwei Ideen im Raume:
1. Aussetzen und Informationen von der KÖB und der FIPOI.
2. Aussetzen und Anfrage nur bei der FIPOI.

M. Ruffy: Je tenais à ce que la Commission des constructions soit consultée. Nous venons de recevoir des informations complémentaires fondamentales. Afin de savoir si je retire ma proposition, j'aurais une question complémentaire. Nous devrions recevoir les compléments d'information et pouvoir les étudier. Est-il possible de considérer que nous recevrons ces informations d'ici une semaine de manière à ce que nous puissions prendre une décision valable au mois de novembre?

Frey Walter: Ich stelle den Antrag, dass wir an der nächsten Sitzung näher über diesen Projektierungskredit orientiert werden und dann entscheiden.

Präsident: Dieser Antrag ist identisch mit dem Antrag Eggly. Herr Minister Leutert, wird die FIPOI in der Lage sein, bis zum 1. November zu antworten, wenn wir sie jetzt sogleich anfragen? - Das ist bejaht.

Bundesbeschluss über die Finanzierung eines neuen Darlehens an die Immobilienstiftung für die internationalen Organisationen (FIPOI) in Genf zur Erstellung eines neuen Verwaltungsgebäudes zugunsten des CERN

Eintreten ist nicht bestritten

Detailberatung

Titel und Ingress	genehmigt
Artikel 1, Artikel 2	genehmigt

Gesamtabstimmung - Vote sur l'ensemble

Für Annahme des Entwurfs	19
Enthaltungen	3

Bundesbeschluss über die Gewährung eines Darlehens an die Immobilienstiftung für die internationalen Organisationen (FIPOI) in Genf zur Finanzierung eines Planungskredites zugunsten der Weltorganisation für Meteorologie (WMO)

Präsident: Herr Moser, halten Sie an Ihrem ursprünglichen, schon abgewandelten Antrag fest, dass man auch die Kommission für öffentliche Bauten noch konsultiert?

Moser: An sich nicht, ich möchte nur festhalten, dass von der FIPOI aufgezeigt werden muss, wie sich diese Kosten zusammensetzen, und welches das approximative Bauvolumen sein wird. Dort stimmt ja die Rechnung auch nicht: der Kubikmeterpreis ist mehr als doppelt so hoch wie beim CERN-Gebäude.

Abstimmung - Vote

Für Antrag Eggly/Frey Walter	einstimmig
------------------------------	------------

Präsident: Somit werden wir dieses Geschäft am 1./2. November erneut traktandieren. Ich danke Herrn Nordmann und Herrn Leutert bestens für Ihre Arbeit bei uns.

6. Vorbereitung der Sitzung vom 1./2. November 1993

Präsident: Es ist bereits folgendes vorgesehen:

Zeit: Montag, neu ab 09.30 Uhr, Dienstag 08.00 bis 18.00 Uhr

Tagesordnung: 1. Die Bedeutung der Uruguay-Runde. Anhörung und Diskussion
Als Referenten haben wir folgende Zusagen:
Die Herren Dunkel, Leuenberger, Chapuis, Ehrler und Gerster

2. Zolltarifarisches Massnahmen

3. Aktuelles aus dem EDA
4. Aktualitäten
5. Die schweizerischen diplomatischen Vertretungen im Ausland
 - 5.1 Tätigkeit der Vertretungen
 - 5.2 Berichterstattung über die Botschafterkonferenz 1993
 - 5.3 Orientierung über die Reorganisationspläne des EDA
6. 93.047 KSZE-Übereinkunft über Schlichtungs- und Schiedsgerichtbarkeitsverträge mit Polen und Ungarn
7. 93.3102 Motion Ständerat. Schüle. Stärkung der regionalen Zusammenarbeit über die Grenze
8. 93.27 Petition betreffend Demokratisierung in Zaire
9. Verlängerung der Teilnahme der Schweiz an den allgemeinen Kreditvereinbarungen des Internationalen Währungsfonds.

Am Schluss der Sitzung möchte ich Sie zu einem Aperitif im Café Valloton einladen, weil es möglicherweise die letzte Sitzung ist, die ich leite.

Die Punkte, die wir noch diskutieren können, sind die Punkte 4 und 5. Nachdem wir nun beschlossen haben, dass wir am 1./2. November eine Europadebatte führen wollen, sollten wir, um Zeit zu gewinnen, vorgesehene Traktanden streichen.

Steffen: Wir könnten die Sitzung auch schon am Vormittag anfangen.

Präsident: Gut, wir können am Montag schon um 09.30 Uhr beginnen. - Dem wird nicht opponiert.

M. Maitre: Vous avez mis dans l'ordre du jour la réorganisation du DFAE. Personnellement je trouve erroné qu'une commission parlementaire entre dans les compétences d'organisation de l'administration qui appartiennent au Conseil fédéral, respectivement au département. On met le doigt dans un engrenage qui va trop loin du point de vue des compétences. Que le département nous informe par une note circonstanciée quand il aura décidé de sa réorganisation, je suis d'accord, mais je ne peux pas me résoudre à ce que nous ayons une discussion sur cette réorganisation.

Präsident: Vorgesehen ist eine Orientierung; wir haben natürlich keine Entscheidungsbefugnis. Es soll auch nicht über Personenbesetzungen gesprochen werden; vielmehr geht es darum, dass wir das nicht wieder über die Presse erfahren müssen.

Steffen: Das FIPOI-Geschäft müssen wir auch noch traktandieren.

M. Ruffy: Un sujet pourrait être remis à plus tard, c'est celui sur la politique en matière d'ambassades et de consulats. Ce sujet n'est pas urgent.

Vollmer: Es hat ja eine Session der Parlamentarischen Versammlung der KSZE stattgefunden. Im Rapport darüber findet sich eine Erklärung von Helsinki, die mit Zustimmung unserer Delegation verabschiedet wurde. In dieser Erklärung werden Empfehlungen an die einzelnen Parlamente der Teilnehmerstaaten abgegeben in bezug auf Minderheitsfragen, ganz konkret auch an die Türkei und die kurdische Bevölkerung. Diese Empfehlungen, die uns die KSZE-Versammlung gegeben hat, sollten wir an einer der nächsten Sitzungen besprechen und entsprechende Konsequenzen ziehen. - Die Koordination dieser Dinge ist auch eine Grundsatzfrage: Während unsere Delegationen irgendwo etwas beschliessen, sind wir als Kommission gar nicht involviert. Wir sollten daher die Beschlüsse, die dort gefasst wurden, hier diskutieren.

Präsident: Diesen Punkt könnte man unter das Traktandum Aktualitäten nehmen.

Frau Haller: Das würde ich nicht tun, denn diese Versammlung liegt ja schon einige Zeit zurück. Es stellt sich hier grundsätzlich das Problem, ob die Berichte dieser Delegation in die Kommission und auch ins Plenum kommen. Bei der Europaratsdelegation ist das längstens Usus geworden; bei der IPU ist es nun auch so. - Eigentlich sollte das Büro beschliessen, dass hier gleich vorgegangen wird wie bei der IPU und beim Europarat. Wenn diese Berichte in Kategorie V kommen, werden sie automatisch den Aussenpolitischen Kommissionen zugewiesen.

Präsident zu Herrn Tschopp: Es geht um die Petition betreffend Demokratisierung im Zaire. Die Petition müssen wir behandeln; aber ob Sie daraus eine grosse Debatte machen, liegt an Ihnen.

Vollmer: Den Bericht der KSZE sollten wir in erster Linie in dieser Kommission diskutieren und dann beschliessen, ob wir das dem ganzen Rat austeilen.

Präsident: Gut, wir nehmen dies auf die Traktandenliste. Haben sie noch Wünsche zu den Aktualitäten?

Frau Nabholz: Wir sollten jetzt wirklich keine materielle Diskussion führen, aber wir haben ja gestern vom IKRK Informationen über die Lage im Kosovo erhalten. Sie kennen die Problematik, die zum Teil auch innenpolitische Ausstrahlungen hat. Ich frage mich, welche Kommission für ein solches Thema

zuständig ist. Sollte nicht unsere Kommission sich einmal mit dieser Problematik auseinandersetzen? Was wir wissen, ist sehr widersprüchlich, und dies ist ein Thema von enormer, auch menschlicher Tragweite.

Präsident: Dieses Thema könnte man bei den Aktualitäten aufnehmen. - Angesichts der sehr reich befrachteten Traktandenliste schlage ich Ihnen vor, dass wir Punkt 5, diplomatische Vertretung der Schweiz und Reorganisation des EDA, streichen.

Frau **Haller:** Auf die Information über die Reorganisation des EDA möchte ich nicht verzichten. Die Informationen über die diplomatische Vertretung dagegen könnte man verschieben.

Abstimmung - Vote

Für Beibehaltung Reorganisation des EDA	9 Stimmen
Dagegen	5

Mühlemann: Ich bitte Sie, bei der Frage der diplomatisch-politischen Bewertung von Ex-Jugoslawien einen Vertreter des Departements Koller einzuladen, den Direktor des Bundesamtes für Flüchtlingswesen z. B. Dort ist der Schlüssel für das ganze Problem.

Frau **Bär:** Neben Kosovo müssen auch Russland, Georgien und Kaukasus unter dem Punkt Aktualitäten traktandiert werden.

Frau **Bäumlin:** Was geschieht mit dem Bericht der Aussenpolitischen Kommission über die Russlandreise?

Präsident: Ich komme unter Punkt 7 darauf zu sprechen.

Frau **Segmüller:** Im Zusammenhang mit Ex-Jugoslawien möchte ich, dass man Informationen darüber einholt, was es mit den sogenannten Weekendkillern auf sich hat.

7. Verschiedenes

Präsident: In den nächsten Tagen werden alle Mitglieder dieser Kommission einen Bericht über die Russlandreise zugestellt bekommen. Wir verzichten im Moment darauf, hier mündlich Bericht zu erstatten, werden aber später darauf zurückkommen. Bitte lesen Sie vorerst mal diesen recht umfassenden Bericht.

Schluss der Sitzung 13.10 Uhr

Pressemitteilung

Die Aussenpolitische Kommission des Nationalrates tagte am 11. und 12. Oktober 1993 in Genf unter dem Vorsitz von Nationalrat Albrecht Rychen (SVP/BE) im Beisein von Botschafter Nordmann (Direktor der Direktion für internationale Organisationen/EDA), Botschafter Spinner (Chef des Integrationsbüros EDA/EVD) und von weiteren Beamten. Ziel dieser Tagung war vor allem die Vorberatung der Geschäfte 93.051 IKRK, Bundesbeitrag und 93.021 Immobilienstiftung für die Internationalen Organisationen (FIPOI), Neue Darlehen (CERN und WMO).

Auf Einladung des Internationalen Komitees des Roten Kreuzes (IKRK) weilte die Kommission am ersten Tag in den Räumlichkeiten des IKRK in Genf. Anlässlich dieses Informationsbesuches liess sie sich durch Herrn Cornelio Sommaruga, IKRK-Präsident, durch Repräsentanten des IKRK-Präsidiums und weitere Beamte über die Tätigkeiten des IKRK orientieren. Im Vordergrund standen dabei das Verhältnis zwischen Bund und IKRK (finanzielle Aspekte), der Einsatz des IKRK für die getreue Anwendung der Vorschriften des in bewaffneten Konflikten anwendbaren humanitären Völkerrechts sowie die operationellen Tätigkeiten des IKRK.

Der zweite Tag wurde in den Räumlichkeiten der Europäischen Organisation für Kernforschung (CERN) in Meyrin/Genf verbracht. Die Kommission liess sich dabei durch H. Darrulat, Direktor der Forschung, Herrn J. Vernet, Delegierter der Schweiz im CERN-Rat und weiteren Beamten über die Mission, das Forschungsprogramm, die finanziellen Aspekte und die Zukunftsaussichten des CERN informieren. Die Kommission besichtigte bei dieser Gelegenheit die Experimentalzone DELPHI, die sich im grössten wissenschaftlichen Gerät der Welt, nämlich dem Teilchenbeschleuniger für Elektronen und Positronen LEP, befindet.

93.051 IKRK. Bundesbeitrag

Der Bundesrat beantragt, die jährlichen Beiträge an das Sitzbudget des IKRK für die Jahre 1994 und 1995 von 55 auf 60 Millionen und für die Jahre 1996 und 1997 auf 65 Millionen Franken zu erhöhen. Die Kommission beantragt ihrem Rat einstimmig, die Erhöhung dieser Bundesbeiträge zu genehmigen.

93.021 Immobilienstiftung für die Internationalen Organisationen (FIPOI). Neue Darlehen (CERN und WMO)

Der Bundesrat ersucht die eidgenössischen Räte, zwei Verpflichtungskredite von insgesamt 40,4 Millionen zugunsten der Immobilienstiftung für internationale Organisationen (FIPOI) zu bewilligen. Damit sollen der Bau eines Verwaltungsgebäudes für das CERN sowie die Planung eines Gebäudes für die Weltorganisation für Meteorologie (WMO) finanziert werden. Die Kommission, mit 19 Stimmen und drei Enthaltungen, wird ihrem Rat beantragen, den Verpflichtungskredit von 34,4 Millionen Franken zugunsten eines Darlehens an die FIPOI für die Finanzierung der Erstellung eines Verwaltungsgebäudes des CERN zu genehmigen.

Bitte wenden

Im Zusammenhang mit dem in derselben Botschaft beantragten Bundesbeschluss über die Gewährung eines Darlehens von 6 Millionen Franken an das FIPOI zur Finanzierung eines Planungskredites zugunsten der WMO verlangt die Kommission zusätzliche Informationen, insbesondere betreffend die Kostenzusammensetzung. Dieser Teil der Vorlage wird für die nächste Sitzung der Aussenpolitischen Kommission vom 1. / 2. November 1993 erneut auf die Tagesordnung gesetzt werden.

Ebenfalls auf der Tagesordnung standen die Beziehungen Schweiz - EG. Dabei wurde insbesondere die Aufnahme bilateraler Verhandlungen zwischen der Schweiz und der Europäischen Gemeinschaft besprochen. Die Kommission wird dieses Thema an ihrer nächsten Sitzung vertieft behandeln.

Bern, den 13. Oktober 1993

Parlamentsdienste
Fachdienst II

Communiqué de presse

La commission de politique extérieure du Conseil national a siégé à Genève les 11 et 12 octobre 1993, sous la présidence de M. Albrecht Rychen (UDC/BE) et en présence de M. Nordmann, ambassadeur (directeur de la Direction des organisations internationales (DFAE), M. Spinner, ambassadeur (chef du Bureau de l'intégration DFAE/DFEP) et d'autres fonctionnaires. Cette séance était avant tout consacrée à l'examen préalable des objets 93.051 CICR. Contribution et 93.021 Fondation des immeubles des organisations internationales (FIPOI). Nouveaux prêts.

Sur l'invitation du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la commission s'est rendue le 11 octobre au siège du CICR à Genève. Lors de cette visite d'information, elle s'est fait informer par M. Cornelio Sommaruga, président du CICR, ainsi que par des représentants du Comité et par d'autres collaborateurs du CICR sur les activités de l'organisation. Les entretiens ont porté avant tout sur les thèmes suivants: les rapports entre la Confédération et le CICR (aspects financiers), l'action du CICR en faveur du respect des dispositions du droit humanitaire applicable en cas de conflits armés et les activités opérationnelles du CICR.

Le deuxième jour de la séance s'est déroulé au siège de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) à Meyrin/Genève. A cette occasion, M. Darrulat, directeur de la recherche, M. J. Vernet, délégué de la Suisse au Conseil du CERN et d'autres collaborateurs ont informé les membres de la commission sur le rôle du CERN ainsi que sur le programme de recherche, le financement et les perspectives d'avenir de cette organisation. La commission a également visité la zone expérimentale DELPHI, située à l'intérieur de l'accélérateur d'électrons et de positons LEP.

93.051 CICR. Contribution

Le Conseil fédéral propose d'augmenter la contribution annuelle de la Confédération au budget siège du CICR de 55 à 60 millions de francs pour 1994 et 1995, et à 65 millions de francs pour 1996 et 1997. A la suite d'un vote unanime, la commission proposera au plénum d'approuver l'augmentation de ces contributions.

93.021 Fondation des immeubles des organisations internationales (FIPOI). Nouveaux prêts (CERN et OMM)

Le Conseil fédéral sollicite des Chambres fédérales un crédit de 40,4 millions de francs en faveur de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) à Genève pour la construction d'un immeuble destiné au CERN (34,4 millions) et pour l'octroi d'un crédit d'études pour la planification d'un nouvel immeuble administratif pour l'Organisation météorologique mondiale (OMM) (6 millions). La commission, par 19 voix et 3 abstentions, a décidé de proposer au plénum de consentir un crédit de 34,4 millions sous forme de prêt à la FIPOI pour la construction d'un immeuble administratif destiné au CERN.

Tournez s.v.p.

La commission demande par ailleurs des informations complémentaires (détail des coûts) concernant le projet d'arrêté fédéral sur l'octroi d'un prêt de 6 millions de francs à la FIPOI pour le financement d'un crédit d'études en faveur de l'OMM. Cette partie du projet sera remise à l'ordre du jour de la prochaine séance de la commission de politique extérieure des 1er et 2 novembre 1993.

A l'ordre du jour figurait également l'objet "l'intégration européenne". La discussion a surtout porté sur l'ouverture de négociations bilatérales entre la Suisse et la Communauté européenne. La commission soumettra ce thème à un examen approfondi au cours de sa prochaine séance.

Berne, le 13 octobre 1993

Services du parlement
Service spécialisé II

Vertraulich/Confidentiel

3003 Bern, 10. November 1993

NATIONALRAT
Aussenpolitische Kommission

TEILPROTOKOLL 1 der Sitzung vom 11./12. Oktober 1993,
11.40 - 17.30 und 07.50 - 13.10 Uhr,
in Genf, am 11.10. am Sitz des IKRK, Avenue de
la Paix 19, am 12.10. im CERN, Genf/Meyrin

TAGESORDNUNG 1. Informationssitzung beim IKRK
(Übrige Traktanden siehe Hauptprotokoll)

ORDRE DU JOUR 1. Séance d'information auprès du CICR
(Autres objets à l'ordre du jour voir
procès-verbal principal)

TEILNEHMER Präsidium: Rychen, ersetzt durch Frey Claude
am 11.10. vormittags und von 16.30 - 17.10 h

Anwesende Mitglieder: Frey Claude, Aubry,
Bär (ersetzt Rebeaud am 12.10.), Bäumlín,
Berger (12.10.), Darbellay (ersetzt
Columberg), Eggly, Fischer-Hägglín,
Gardiol (ersetzt Bär am 12.10.), Frey Walter
(12.10.), Grendelmeier, Haller, Mauch Rolf
(ersetzt Loeb François), Maitre, Moser,
Mühlemann, Nabholz, Oehler, Robert (ersetzt
Bär am 11.10.), Ruffy, Segmüller, Steffen,
Tschopp, Vollmer, Ziegler Jean

Entschuldigt: Berger (11.10.), Caccia,
Rebeaud, Walter Frey (11.10.), Zbinden Hans

Weitere Teilnehmer:

H.Sommaruga, Präsident IKRK
H.Convers, Sekretär des Komitees und des
Exekutivrates IKRK
H.de Haller, Mitglied des Komitees IKRK
Am Nachmittag zusätzlich:
H. Fuchs, Generaldirektor IKRK
H.Dätwyler, Mitglied des Komitees, IKRK

M.Eberle, Chef du Dept. Finances et
Administration, CICR

M.de Courten, Directeur des Opérations, CICR

M.Germond, Délégué général pour l'Europe,
CICR

M.Chappuis, Chef de l'Agence centrale de
recherches, CICR

Botschafter Nordmann, Direktor, Direktion für
internationale Organisationen, EDA

Kommissionssekretariat: M.A. Hutter

Protokoll: I.Stauffer (d), G.Québatte (f)

1. Informationssitzung beim IKRK

Darstellung der Struktur und des internationalen Mandates des IKRK

M. Sommaruga: Permettez-moi de vous dire le plaisir que le Comité international de la Croix-Rouge a à vous accueillir à son siège pour la réunion de votre commission. Nous en sommes particulièrement heureux puisque vous allez traiter le message du Conseil fédéral à notre sujet.

Nous souhaitons mettre à cette journée différents accents et pour commencer un exposé sur la structure, le mandat et le mode de fonctionnement de cette institution. Ensuite, lors du déjeuner, vous aurez l'occasion de rencontrer différents collaborateurs et certains membres du Comité avec lesquels je souhaite que vous puissiez entrer dans le vif des sujets qui vous intéressent. Cet après-midi, M. Fuchs vous présentera les aspects financiers. Nous avons pensé vous montrer aussi l'un des aspects opérationnels avec peut-être un accent particulier sur des opérations d'actualité comme l'ex-Yougoslavie ou la Somalie. Nous aimerions également vous donner un aperçu de l'Agence centrale de recherches du CICR, qui s'occupe de tous les échanges de nouvelles des prisonniers de guerre, des prisonniers politiques et des réfugiés. Enfin, le chef de notre division juridique abordera le droit international humanitaire. Tous ces exposés ne devront pas être trop longs afin de laisser place à vos questions. J'invite le président à nous rappeler à l'ordre si nous devons utiliser votre temps d'une façon qui ne vous conviendrait pas.

Zur Struktur des IKRK: Das Internationale Komitee vom Roten Kreuz ist rechtlich ein Verein nach schweizerischem ZGB, in dem nur Schweizer Bürger vertreten sind und der zwischen 15 und 25 Mitglieder umfasst, die durch Kooptation gewählt werden. Dieser Verein hat durch die Genfer Übereinkommen ein völkerrechtliches Mandat erhalten, und dank diesem Mandat wird das IKRK Gesprächspartner der Regierungen, Wahrer und Motor des internationalen humanitären Rechtes. Dieses Mandat enthält die Aufgabe, die Opfer von Konflikten zu erreichen, und dieses Mandat legt auch die Rolle des IKRK in bezug auf die Rotkreuzbewegung fest.

Um seine Tätigkeit zu erleichtern, hat das IKRK mit vielen Regierungen Sitzabkommen abgeschlossen, das letzte am 19. März 1993 mit der Schweizerischen Eidgenossenschaft. Dieses Abkommen ist sehr wichtig, denn es demonstriert auch nach aussen hin die Unabhängigkeit des IKRK von der Schweizerischen Eidgenossenschaft.

Wie weit ist das IKRK als schweizerische Institution in der Welt bekannt? Das IKRK ist überall klar als eine schweizerische Institution bekannt, und zwar als private schweizerische Institution. Auf die Unabhängigkeit gegenüber dem Bundesrat muss immer wieder hingewiesen werden, denn die Mononationalität des IKRK könnte von der Staatengemeinschaft in Frage gestellt

werden. Heutzutage gibt es keine Regierung, die an der Richtigkeit dieses mononationalen Komitees zweifelt; aber im Rahmen der Rotkreuzbewegung gibt es auch Leute, die eifersüchtig sind darauf, dass das schweizerische IKRK allein eine so wichtige Aufgabe erfüllt.

Warum hält das IKRK so stark an der schweizerischen Mononationalität fest? Es ist nicht nur eine historische Entwicklung, nicht nur eine Frage der Statuten; der Hauptgrund dafür ist unsere Überzeugung, dass die Mononationalität viel zur Unabhängigkeit des IKRK beiträgt. Sie ist - so merkwürdig es scheint - eines der wichtigsten Elemente der Unabhängigkeit, und ich rede hier aus meiner langjährigen Erfahrung mit internationalen Organisationen. Diese Unabhängigkeit wird verstärkt durch das System der Kooptation und durch die jetzt auch *de iure* geregelte Unabhängigkeit gegenüber der Schweizerischen Regierung. Unabhängigkeit ist für uns der Schlüssel zum Erfolg.

Das Komitee vom Roten Kreuz hat einen grossen Apparat: Weltweit gibt es 56 Delegationen, rund 1000 expatriierte Mitarbeiter, 6000 lokale Angestellte und rund 670 Mitarbeiter hier in Genf.

Die drei Zielsetzungen des IKRK sind:

1. Die direkte Hilfe an Opfer von bewaffneten Konflikten und von inneren Spannungen. Unsere Tätigkeit als Besucher von politischen Gefangenen beruht nicht auf Bestimmungen des Völkerrechts, sondern auf Ad-hoc-Abkommen, die wir mit den entsprechenden Regierungen abschliessen. Die Aufgabe, Schutz und Hilfe zu gewähren, beinhaltet neben dem Besuch der Gefangenen auch die ganze Suche nach vermissten Familienangehörigen, die ärztliche Betreuung und Hilfe auf dem Felde, in chirurgischen Spitälern für Kriegsoffer, bei der Rehabilitation von Minenopfern, die Unterstützung bei der Bereitstellung von sanitären Einrichtungen für deplazierte Menschen und schliesslich die materielle Hilfe.
2. Die zweite grosse Aufgabe des IKRK ist weniger spektakulär, aber von ausserordentlicher Bedeutung: es geht darum, dem humanitären Völkerrecht Nachachtung zu verschaffen, im Sinne einer Universalisierung und Vertiefung.
3. Die Rolle des IKRK in der Rotkreuzbewegung: In der Rotkreuzbewegung ist das IKRK nicht ein Führungsorgan und hat auch keine Weisungsbefugnis gegenüber den Nationalen Rotkreuzgesellschaften; aber das IKRK hat die wichtige Befugnis, neue Gesellschaften als Rotkreuzbewegungen anzuerkennen; das heisst implizit, dass wir auch eine Anerkennung entziehen könnten. Wir begleiten die Nationalen Gesellschaften bei der Wahrnehmung ihrer Aufgaben. Wichtig ist, dass die Rotkreuzprinzipien gewahrt werden, und hier haben wir einen grossen Auftrag: die Rotkreuzbewegungen aus der Politik herauszuhalten.

Wie gesagt, ist es eine wichtige Aufgabe des IKRK, dem humanitären Völkerrecht Nachachtung zu verschaffen. Diese

Aufgabe ist sehr stark verbunden mit der Rolle des Depositarsstaates Schweiz. Die Konferenz zum Schutze der Kriegsoffer, die vom 30. August bis 1. September 1993 unter schweizerischem Vorsitz in Genf stattgefunden hat, war ein grosser Erfolg. Es ging darum, der Staatengemeinschaft in Erinnerung zu rufen, dass es ein grossartiges Vertragswerk gibt, in dem mehr als 180 Staaten Verpflichtungen eingegangen sind, und dass dessen Verpflichtungen eingehalten werden müssen. Die Mobilisierung für diese Konferenz war ein Erfolg in dem Sinne, dass sich alle beteiligten Regierungen mit diesen Fragen beschäftigt haben. Es kann auch als Erfolg betrachtet werden, dass sich diese Konferenz drei Tage lang ohne Zwischenfälle abgespielt hat, obwohl die Verhandlungen sehr schwierig waren. Schliesslich kam eine gute Schlusserklärung zustande, die die Regierungen auffordert, sich auf ihrem Gebiet für die Einhaltung des humanitären Völkerrechts einzusetzen. Es ist auch interessant, dass die Schweiz von der Völkergemeinschaft damit beauftragt wurde, eine multilaterale Expertengruppe einzuberufen und nach neuen Wegen zu suchen, wie eine bessere Respektierung der Genfer Übereinkommen erzielt werden könnte. Auch dies ist ein Erfolg für die Schweiz, die von der Weltgemeinschaft sozusagen wiederentdeckt wurde als Wahrerin des humanitären Gedankens. Es ist wichtig, dass die Schweiz diese Aufgabe jetzt wahrnimmt. Das IKRK ist dabei, und es wird, wie im Falle der Konferenz von Genf, den Bundesrat bei der substantiellen Arbeit unterstützen. Wir machen uns auch schon Gedanken über die nächste grössere Konferenz, die in zwei Jahren stattfinden wird, nämlich die Rotkreuzkonferenz. Ein echter Erfolg kann diese Konferenz nur dann sein, wenn wir auf dem Feld eine Verbesserung für die Opfer erzielen können. Opfer sind die Zivilisten, die immer mehr Zielscheibe geworden sind von Konfliktparteien, Opfer sind Gefangene, die misshandelt werden, und Opfer können auch die vielen Verwundeten werden, die nicht rechtzeitig gepflegt werden.

Steffen: Die Rotkreuzkonferenz ist erst für 1995 vorgesehen, da man sie verschoben hat. Ist es denkbar, dass angesichts der veränderten Situation im Nahen Osten diese Konferenz vorverschoben wird?

Sommaruga: Die Internationale Rotkreuz- und Rothalbmondkonferenz ist in der Tat in ihrer Zusammensetzung sehr problematisch. Neben den 188 Staaten, die die Genfer Übereinkommen ratifiziert haben, nehmen dort alle Rotkreuz- und Rothalbmondgesellschaften teil, mit dem gleichen Status wie ein Staat. Das sind rund 460 Teilnehmer, ferner das IKRK und die Internationale Föderation der Nationalen Gesellschaften, je mit einer Stimme. Die letzte Tagung hätte Ende 1991 in Budapest stattfinden sollen; sie wurde in letzter Minute verschoben, sine die, weil man keine Regelung zur Teilnahme der Vertretung der Palästinenser finden konnte. Deshalb hat das IKRK die Initiative ergriffen und dem Bundesrat vorgeschlagen, eine Ad-hoc-Konferenz einzuberufen, an der nur Regierungen vertreten sein sollten, wobei der Bundesrat eine Formel für die umstrittene Vertretung der Palästinenser hätte finden sollen. Die Palästina-Frage war in der Tat ein Problem für das EDA und

für den Bundesrat, aber schliesslich wurde eine Lösung gefunden, die diese Konferenz möglich machte. Es gab übrigens auch andere Probleme, insbesondere die Vertretung des ehemaligen Jugoslawiens.

Die ständige Kommission der Internationalen Rotkreuz- und Rothalbmondkonferenz hat nun beschlossen, dass die nächste Konferenz 1995 in der Schweiz stattfinden soll. Man fand, dass die Schweiz, nachdem sie die Konferenz auf Regierungsebene so gut organisiert hat, auch einen guten Rahmen für die Rotkreuz- und Rothalbmondkonferenz bieten kann. Ich glaube aber nicht, dass diese Konferenz vorverschoben werden sollte. Wie gesagt, der Bundesrat ist jetzt beauftragt worden, ein Open ended intergovernmental expert meeting einzuberufen; diese Arbeitsgruppe soll an die Internationale Rotkreuz- und Rothalbmondkonferenz Bericht erstatten. Das bedeutet, dass der Bundesrat in den zwei Jahren, die bis zur Konferenz bleiben, multilateral und universell mit den Regierungen verhandeln muss, und das braucht Zeit. Wir haben parallel dazu unsere Sitzungen der Rotkreuz- und Rothalbmondbewegung; in 14 Tagen z. B. wird die ganze Bewegung, ohne Regierungen, in Birmingham zusammenkommen.

M. Ziegler Jean: J'aurais une remarque critique que je formule avec beaucoup de prudence parce que j'éprouve une totale admiration pour le travail du CICR. Je ne suis pas d'accord que le CICR continue à recruter uniquement parmi les Suisses, et particulièrement dans certains milieux, à savoir ceux qui ont donné naissance au CICR, les libéraux genevois, les banquiers, etc. même s'ils étaient à l'époque tout à fait remarquables. Quand M. Sommaruga dit que jamais le CICR ne recrutera à l'extérieur, faut-il considérer cela comme un dogme définitif? Ne se pose-t-on pas certaines questions? Je connais des personnalités qui, si elles étaient présentes au CICR, pourraient lui apporter un réseau de contacts et de connaissance et seraient capables de se tenir à la règle d'apolitisme du CICR. Avec l'étroitesse de sa politique d'engagement, le CICR se prive volontairement de compétences extraordinaires. J'aimerais des indications précises pour l'avenir.

Dans le domaine de la communication, M. Sommaruga a changé les anciennes timidités. Plusieurs déclarations claires ont été faites au sujet de la Palestine occupée et de la Yougoslavie. Quelle est la nouvelle stratégie de communication? A quel moment, dans quelle situation la réserve habituelle du CICR est-elle rompue?

Vollmer: Herr Sommaruga, Sie haben verschiedentlich auf die Bedeutung des IKRK als unabhängiger und neutraler Vermittler hingewiesen. Ich gehe davon aus, dass die Neutralität des IKRK noch sehr stark geprägt ist von der Vorstellung eines bipolaren Weltsystems, das heute nicht mehr existiert. Angesichts des Endes dieser Situation präsentieren sich Konflikte nicht mehr als Stellvertreterkonflikte der Weltmächte, sondern viel diffuser, und die Rückkoppelung an die schweizerische Neutralität dürfte deshalb an Bedeutung verloren haben. Sehen

Sie einen Zusammenhang zwischen der Arbeit des IKRK und der Diskussion um eine Umformulierung der schweizerischen Neutralität, die im Gange ist?

M. Tschopp: En Europe un débat assez général a eu lieu ces derniers temps sur le droit d'ingérence. Quelle est la position du CICR en la matière?

Puisque vous avez insisté sur l'importance de rappeler le monde à ses devoirs par rapport au droit humanitaire et aux Conventions de Genève, le CICR a-t-il déjà défini une stratégie d'information de la population mondiale? La chaîne d'information à travers le monde et notamment le tiers monde, CNN, est présente sur les innombrables champs de bataille. Par rapport à l'ONU, le CICR n'apparaît pas ou très peu dans ce contexte. Ne faudrait-il pas envisager des réclames payantes à CNN pour rappeler la présence du CICR et les principes fondamentaux du respect des droits humanitaires?

M. Sommaruga: *La mononationalité.* Je rappellerai tout d'abord l'importance de la mononationalité ou de l'indépendance du Comité. La question n'est pas celle d'avoir dans le Comité des personnalités de grande valeur venues de beaucoup de pays du monde, mais bien de savoir comment avoir un Américain sans avoir un Russe, un Japonais sans un Chinois, une personnalité d'un pays Arabe sans un Juif particulièrement représentatif? Nous sommes dans un monde extrêmement politisé et le CICR, pour bénéficier d'indépendance et de crédibilité doit rester en dehors de toutes les pressions possibles. Certes, avec ce manque d'ouverture, il y a le danger de tomber dans une sorte "d'inceste". Comment y palier? Nous avons créé il y a 8 ans un groupe de conseillers de plusieurs nationalités, que nous choisissons nous-mêmes et qui restent en fonction pendant quatre ans. Nous leur envoyons beaucoup de documentation, nous les appelons autours de nous au moins deux fois trois jours par an pour leur poser des questions. Pour avoir présidé ces réunions, je peux vous dire qu'elles ne sont pas toujours agréables; nous y sommes remis en question, ce qui est par ailleurs positif. De nombreux collaborateurs ne sont pas Suisses. Sur le terrain, certaines délégations ne parlent que l'anglais en raison de la diversité des nationalités des collaborateurs. Si très peu d'entre eux occupent la fonction de délégué, il n'est pas exclu qu'ils puissent le devenir. Nous sommes convaincus que la responsabilité de l'institution doit rester dans un organe mononational.

Nous continuons néanmoins à nous poser des questions et nous devons toujours le faire. Notre groupe de prospective vient de mettre sur notre table toute une série de propositions à discuter, dont la mononationalité. Je ne crois pas que mes collègues pensent sur ce sujet en terme de changement. La composition actuelle du Comité montre que nous n'en sommes plus à la vieille tradition genevoise. Pour preuve, c'est un catholique tessinois, ancien fonctionnaire de la Confédération qui est maintenant président du CICR. Nous avons des gens de toutes les régions de Suisse, de toute religion - un membre est juif -, actifs dans tous les partis politiques, dans toutes les spécialités professionnelles. Ce Comité est vraiment

représentatif et la Commission de recrutement fait de grands efforts dans ce sens. Il n'y a pas de membre de l'Assemblée fédérale parce qu'il s'agit là d'une incompatibilité.

La politique de communication. Beaucoup de choses ont changé au CICR, mais rien n'a radicalement changé et ça n'est pas le président qui a fait changer les choses: nous sommes un team. Les collaborateurs ont trouvé que nous devions avoir de nouvelles stratégies de communication, à savoir mieux utiliser les moyens à notre disposition, notamment la télévision. Ce que l'on ne sait pas, c'est que notre nouvelle approche de la communication est surtout allée en direction de la radio, afin que la plus grande partie de la population mondiale puisse être informée par transistor - je pense à l'Afrique. En effet, il ne faut savoir ni lire ni écrire pour écouter la radio et assimiler un message.

Quelle est la stratégie? C'est celle de faire passer le message sur le mandat de l'institution et non de montrer ce que nous faisons ou de faire de la propagande pour l'institution. Nous devons faire en sorte d'éduquer l'opinion publique mondiale à respecter les principes d'humanité. Nous devons utiliser tous les moyens possibles pour faire savoir à l'opinion publique dans les différents pays du monde que chaque personne, chaque victime potentielle, chaque victime d'un conflit a des droits et que les belligérants, les parties en conflit ont des obligations. La première grande campagne que nous avons réalisée, l'a été à l'occasion de la Conférence mondiale sur la protection des victimes de la guerre qui s'est déroulée fin août. Nous avons profité de cet événement international organisé par la Confédération pour faire une grande campagne et d'entente avec le DFAE, nous avons fait cette propagande avec toute sorte de matériel que nous avons mis à disposition des Sociétés nationales de Croix-Rouge et de Croissant-Rouge pour qu'elles les distribuent à leurs organes de presse (radios, télévisions, journaux). Nous avons publié des articles dans les grands journaux - j'ai moi-même pu signer un article dans le *Herald Tribune* -, nous avons invité ici des rédacteurs de journaux importants, un groupe anglais et un groupe français, qui sont restés ici deux jours. Par rapport à la télévision, ce que nous avons fait peut être mis sur le même plan qu'une réclame payante: c'est le spot que vous devez avoir vu puisque les chaînes de télévision romande et suisse italienne l'ont diffusé, souvent à des heures de pointe, et gratuitement. Ce spot qui disait: "Respectez les Conventions de Genève" a été diffusé dans plus de 70 pays sur les télévisions nationales et dans plusieurs compagnies d'aviation. Nous considérons que cela a été un grand succès. Il faudra continuer, mais il ne faut pas confondre cela avec la dénonciation des violations des Conventions de Genève. Là notre doctrine est restée inchangée. Notre doctrine dit que le CICR fait des appels publics en cas de violation du droit international humanitaire si quatre conditions sont remplies: 1. Il faut que la violation du droit soit grave et répétée. 2. Il faut qu'il y ait un témoignage direct de la part des délégués du CICR ou que la violation soit de notoriété publique incontestable. 3. Toutes les démarches bilatérales discrètes doivent avoir été menées sans avoir abouti à des résultats. 4. Cette démarche publique ne doit pas

être contre-productive et empêcher le CICR d'atteindre les victimes. Cette question est soulevée presque chaque semaine dans le Conseil exécutif du CICR qui se réunit tous les jeudis matin, en présence de quatre membres du Comité et des trois directeurs. J'ai dû participer ces derniers jours au Sommet francophone de la communication humanitaire où cette question était aussi posée. Ma réponse est claire: nous ne travaillons pas pour notre prestige ou pour l'histoire, nous travaillons pour les victimes. Si cela met en péril nos démarches auprès des victimes, nous ne pouvons pas faire de grandes déclarations.

Herr Vollmer, ich kann und will nicht auf die Frage der schweizerischen Neutralität eintreten. Die Neutralität des IKRK unterscheidet sich sehr stark von der Neutralität eines Staates. Das IKRK ist eine Institution, die keine wirtschaftlichen, kulturellen oder finanziellen Interessen hat; es ist einzig ausgerichtet auf die Wahrung der Interessen der Opfer. Die Neutralität ist daher unabdingbar, um überhaupt den Zugang zu den Opfern finden zu können. Die Völkergemeinschaft versteht unsere Neutralität: Erstens hat sie diese rechtlich indirekt, aber eindeutig in den Genfer Übereinkommen verankert. Zweitens hat die Generalversammlung der Vereinten Nationen dies bestätigt, als sie dem IKRK vor vier Jahren den Status eines Beobachters eingeräumt hat. In der betreffenden Resolution steht, dass das IKRK eine neutrale Institution ist. Viel wichtiger aber ist die Glaubwürdigkeit des IKRK, der Umstand, dass seine Aktivitäten immer wieder als neutral anerkannt werden.

Was bedeutet unsere Neutralität? Neutralität stammt vom lateinischen "ne utrum"; wir urteilen nicht darüber, wer Recht und wer Unrecht hat, wir nehmen nicht Stellung zugunsten der einen oder der anderen Partei, sondern unterstützen die Opfer, und zwar jene, die wirklich darauf angewiesen sind. Es kann sehr wohl sein, dass wir viel mehr Hilfe an die eine Partei schicken, weil es dort mehr Opfer gibt. Aber das bedeutet keineswegs, dass wir Stellung nehmen zugunsten dieser Partei.

Es ist unbestritten, dass die schweizerische Neutralität für die Gründung und die Entwicklung des IKRK eine wesentliche Rolle gespielt hat. Aber inzwischen haben sich die Neutralität der Schweiz und die Neutralität des IKRK unabhängig voneinander entwickelt. Ich glaube kaum, dass eine Änderung der schweizerischen Neutralitätspolitik eine schwerwiegende Folge für das IKRK hätte, hoffe aber sehr, dass in der Diskussion um die Neuorientierung der schweizerischen Neutralität das IKRK nicht als Argument für oder gegen die Neutralität gebraucht wird. Das würde mich sehr stören, denn das hiesse, dass man das IKRK auch in der Schweiz verpolitisiert.

Vu l'intérêt montré par certains d'entre vous pour la Conférence internationale, notre rapport sur la protection des victimes de la guerre, document de base que le CICR a présenté à cette Conférence, ainsi que les textes en français de mes

déclarations, liminaire et finale, seront mis à votre disposition cet après-midi.

**Unterbruch der Sitzung von 12.50 bis 14.35 Uhr;
Arbeitsmittagessen mit Mitgliedern und Mitarbeitern des IKRK**

Sommaruga: Ich schlage vor, dass wir Ihnen zunächst den Fernsehspot des IKRK zeigen, der weltweit von sehr vielen Sendern ausgestrahlt worden ist. Auf die vorgesehene *Präsentation unseres zentralen Suchdienstes* und auf eine *Darstellung der rechtlichen Aspekte* müssen wir wohl aus zeitlichen Gründen verzichten.

Der Fernsehspot des IKRK wird vorgeführt.

M. Sommaruga:

Le droit d'ingérence. Le terme même "droit d'ingérence", "right of interference", "Recht auf Einmischung", est en soi déjà problématique au niveau de la terminologie. Ingérence signifie faire quelque chose que l'on n'a pas le droit de faire. Or si vous créez un droit d'ingérence, vous vous trouvez dans une contradiction absolue. Il faut aller un peu plus loin et voir ce que dit le droit international à ce sujet. Les Conventions de Genève disent qu'il n'y a pas d'ingérence si les victimes ont des besoins et si l'assistance est apportée par des institutions neutres et indépendantes. Il y a ici toute l'ambiguïté de ce terme utilisé par les Etats qui voudraient pouvoir intervenir directement, en dehors du droit existant, sans passer par ceux qui ont été investis d'un mandat international pour rejoindre les victimes. Le CICR ne peut que rejeter l'expression de droit d'ingérence qui du reste a déjà fait beaucoup de tort à l'action humanitaire dans son ensemble du fait que ça a créé dans beaucoup de pays, en particulier du sud, une sorte de réaction craintive à tout ce qui venait de l'extérieur même dans le domaine humanitaire. N'oublions pas que malheureusement l'histoire est truffée de situations dans lesquelles on a invoqué des actions humanitaires pour aboutir à des conquêtes de caractère militaire, financier, religieux, économique et autres. Il faut donc rester prudent. Une autre chose est de savoir si lors du non respect des Conventions de Genève, donc du droit international humanitaire, les Etats doivent et peuvent intervenir pour faire respecter le droit. Quand on parle du droit de Genève, il faut se rappeler qu'en premier lieu c'est des règles de comportement de la part des belligérants; une deuxième partie est axée sur l'action des institutions humanitaires pour assister et protéger les victimes. Or ce qui est essentiel et le conflit yougoslave le démontre clairement, c'est d'amener les belligérants à se comporter selon les règles du droit. Pour ce faire la Charte des Nations Unies est à disposition des Etats. Le droit international humanitaire dit clairement qu'il y a une obligation des Etats de respecter et faire respecter le droit et qu'ils peuvent, collectivement ou individuellement, agir au sein de l'Organisation des Nations Unies et conformément à sa Charte. Ceci signifie que si les Nations Unies décident

d'intervenir pour faire respecter le droit international humanitaire, il n'y a pas de contradiction avec le droit de Genève. La question est de savoir si les Etats se conforment à ces règles. Mais, c'est pour faire respecter le droit et non pour faire passer les convois humanitaires. Malheureusement dans le conflit yougoslave il y a eu un activisme gouvernemental qui était une sorte d'alibi des gouvernements à leur impuissance sur le plan politique d'arrêter tout ce qui était le comportement contraire à toutes les règles minimales de droit international humanitaire. Ils se sont mis à protéger les convois humanitaires, mais cela ne faisait aucun sens. On protégeait des convois qui apportaient de la nourriture à des gens qui de toute façon auraient été amenés dès le lendemain dans des camps de concentration ou auraient été abattus quelque part. La contradiction était totale. Nous sommes de ceux qui disent: laissez faire les opérations humanitaires sans droit d'ingérence, sur la base du droit existant, pour autant que cela se fasse en indépendance absolue de tous les pouvoirs à caractère politique y compris l'ONU. Quand l'ONU mène une action non seulement de maintien de la paix, mais encore de restauration de la paix, elle la concevra d'une façon qui, si elle lui paraît neutre, n'est jamais perçue comme telle sur le terrain. Il y a toujours une partie qui l'interprétera comme étant contre elle. Il faut donc laisser les institutions comme la Croix-Rouge être complètement indépendantes pour pouvoir amener secours et protection. A ce titre, il est intéressant de voir aujourd'hui en Somalie que c'est le CICR qui fait l'intermédiaire neutre et qui visite les prisonniers qui sont en mains de l'UNOSOM mais aussi ceux qui sont en mains d'Aïdid et qui sont des pilotes ou des militaires de l'ONU. Cette assistance indépendante neutre est donc nécessaire. Le droit d'ingérence, sa terminologie même, est dangereux. Ce qui doit rester, c'est la possibilité pour les gouvernements selon la Charte de l'ONU d'agir dans le domaine de la restauration de l'ordre et du respect du droit international en général.

Mauch Rolf: Es war für mich beeindruckend, in welcher Klarheit Herr Präsident Sommaruga die ehernen Grundsätze der Struktur und des Wirkens des IKRK dargelegt hat. Für mich ist ganz klar geworden, dass die immerwährende Neutralität der Schweiz in einer immer unstabiler werdenden Welt unabhängig von den Ereignissen des Tages ein ebenso festes Axiom für die weitere Tätigkeit des IKRK darstellt. - Frage: Wie ist das Verhältnis zwischen Rotem Kreuz und Rotem Halbmond, wie spielt hier die Zusammenarbeit?

Frau **Nabholz:** Während der Session hatten wir Gelegenheit, hier ein Exposé über die Tätigkeit des IKRK in Ex-Jugoslawien zu hören; der Referent hat gesagt, dass es für das IKRK zunehmend schwierig wird, sich gegenüber den humanitären Aktionen der Uno-Gremien abzugrenzen. Herr Sommaruga, in welcher Weise werden die Tätigkeiten der verschiedenen Organisationen aufeinander abgestimmt? - Wie beurteilen Sie die zukünftige Situation des IKRK vor dem Hintergrund des anstehenden Entscheides über den Einsatz von schweizerischen Blauhelmtrouppen?

Frau Grendelmeier: Meine erste Frage zielt in die gleiche Richtung wie die von Frau Nabholz: Wie weit besteht die Gefahr, dass die Kräfte, die helfen, sich gegenseitig im Wege stehen? - Herr Sommaruga, wie ist Ihre Ansicht zum Einsatz von schweizerischen Blauhelmtruppen? - Es besteht ein heilloses Durcheinander bei Definitionen wie IKRK, Rotkreuzbewegungen, Halbmond usw. Wird es Ihnen gelingen, in Medienkampagnen den Leuten die Funktion des Internationalen Komitees vom Roten Kreuz klarzumachen? Nach dem Fernsehspot, den wir gesehen haben, weiss kein Mensch, was das IKRK ist. Darin sind ungefähr sämtliche filmischen Fehler gemacht worden, wenn man bezweckt, dass das IKRK bekannter wird.

M. Eggly: Il y a longtemps que l'on se préoccupe de voir le CICR sortir, par la force des choses, de sa mission traditionnelle et être en quelque sorte happé par les drames du monde dans des missions médicales, des missions de secours où il voisine avec d'autres organisations, notamment avec l'ONU. Est-ce que l'on discute pour décider quand il faut fixer une limite? Cela est-il purement pragmatique et par conséquent relève de la vocation du CICR de sauver les victimes? L'ampleur du soutien financier est aussi impliqué dans cette évolution. La Somalie est un cas d'école. Le CICR y est certainement indispensable, mais dans quelle mesure fait-il ce que d'autres organisations pourraient faire et dans quelle mesure fait-il ce que lui seul peut faire? N'y a-t-il pas un risque que le CICR soit considéré comme un organe de l'ONU et qu'il perde de son prestige et de son efficacité pour les missions où il est seul à pouvoir agir?

Frau Haller: Es wird immer wieder gesagt, dass die bisherige, sehr zurückhaltende schweizerische Aussenpolitik eine Voraussetzung dafür sei, dass die internationalen Organisationen, insbesondere das IKRK, vom Boden Genf aus gute Arbeit leisten könnten. Würde es die Aktivität des IKRK erschweren, wenn die Schweiz in Europa eine aktivere Rolle spielen würde - ich denke konkret an einen EWR- oder EG Beitritt?

M. Frey Claude: Si la Suisse envoie des Casques bleus, ils n'auront pas une croix blanche sur leurs casques bleus, ils seront internationalisés. Mais dans un avenir plus ou moins proche, nous devons assurer le commandement ce qui impliquera fortement la Suisse. En Somalie le commandement est assuré par les Etats-Unis. Comment le CICR voit-il la manière de surmonter les difficultés qui pourraient intervenir avec, d'une part, la Suisse qui intervient dans le cadre des Casques bleus avec un commandement et, d'autre part, le CICR qui, qu'on le veuille ou non, est traditionnellement assimilé à notre pays?

M. Ruffy: Je tiens à vous dire combien j'ai été heureux de faire visiter le CICR à la délégation bulgare au Conseil de l'Europe. J'ai été heureux d'apprendre que le CICR avait joué un rôle très important dans l'assainissement de la Société Croix-Rouge bulgare. Le président de la délégation bulgare a

relevé combien le CICR avait été efficace et il se félicitait que cette société nationale pouvait à nouveau travailler dans de bonnes conditions. Je tenais à le souligner comme élément positif.

Frau Robert: Es wird zwar unglaublich viel Gutes gemacht, vom IKRK und von verschiedenen anderen Organisationen; aber trotzdem wird weltweit alles immer schlimmer. Im Zeitpunkt, wo Spannungen explodieren, ist es einfach zu spät, dann wird der Mensch zur Bestie, und alle schönen Konventionen nützen praktisch nichts mehr. Im "Panorama 93" des IKRK steht, dass allen Genfer Konventionen der Grundsatz gemein ist, dass die Würde des Menschen auch im Kriegszeiten geachtet werden muss. Gemessen an diesem Grundsatz versagen alle Mechanismen der Hilfsorganisationen. Ich bewundere die Leute des IKRK, dass sie nicht resignieren; aber ich frage mich, was sie und was andere vorbeugend tun könnten. Was müssen wir tun, damit es gar nicht erst zu solchen Ausbrüchen des Hasses kommt? Ich bin gar nicht so sicher, dass Verhältnisse wie in Ex-Jugoslawien nicht auch in anderen zivilisierten Gegenden Realität werden könnten.

Sommaruga: Was ist die sogenannte Rotkreuzbewegung? Die Bewegung heisst *Rotkreuz- und Rothalbmondbewegung*. Das ist ein Sammelbegriff für das, was bis 1986 Internationales Rotes Kreuz hiess. Diese Bewegung hat Statuten, die von einer Internationalen Rotkreuz- und Rothalbmondkonferenz genehmigt wurden, d. h., dass alle Signatarstaaten der Genfer Übereinkommen zugestimmt haben. In dieser Bewegung, die nach meiner Auffassung keine rechtliche Persönlichkeit hat, gibt es drei Komponenten:

1. *Die Nationalen Gesellschaften*. Zurzeit gibt es 162 Nationale Gesellschaften, die entweder "vom Roten Kreuz" oder "vom Roten Halbmond" heissen. Diese Gesellschaften werden vom IKRK anerkannt und dürfen daher das Emblem des Roten Kreuzes oder des Roten Halbmondes tragen. Die Anerkennung erfolgt aufgrund von 10 Kriterien, die in den Statuten der Bewegung enthalten sind.

2. *Die Föderation der Rotkreuz- und Rothalbmondgesellschaften* - früher Liga der Rotkreuzgesellschaften. Die Föderation hat ihren Sitz in Genf und ist ein Verband aller Nationalen Gesellschaften. In diesem Bereich hat das IKRK nichts zu sagen. Die Föderation hat die Aufgabe, die ganze Rotkreuztätigkeit bei Naturkatastrophen zu koordinieren. Was z. B. jetzt in Indien geschieht, ist von dieser Föderation koordiniert; das IKRK hat nichts damit zu tun.

3. *Das Internationale Komitee vom Roten Kreuz*. Das IKRK ist Gründer der Bewegung und hat eigene Statuten. Es ist, wie ich heute morgen dargelegt habe, eine private Organisation mit einem internationalen Mandat.

Zur Zusammenarbeit: Die Rothalbmondgesellschaften machen uns keine besonderen Probleme gegenüber den Rotkreuzgesellschaften, aber alle Nationalen Gesellschaften verursachen uns gewisse

Schwierigkeiten. Probleme sind z. B. die Gefahr der Verpolitisierung dieser Gesellschaften oder die Eifersucht auf die besondere Tätigkeit des IKRK. Dort, wo das IKRK aktiv ist, sind die Nationalen Gesellschaften öfters ein Hindernis, weil sie auf der einen Seite stehen. Wir wenden sehr viel Energie auf, um mit allen diesen Gesellschaften zusammenarbeiten zu können, und wir stellen oft Personal aus diesen Bewegungen für unsere Aktionen an. In einigen islamischen Ländern ist schon unser Emblem, das rote Kreuz, ein Problem. Es ist daher wichtig, dass unsere Delegierten sehr gut geschult sind in bezug auf die Kenntnis der Sitten, Religion und Geschichte dieser Länder. Humanitäre Prinzipien kann man ebenso gut auf dem Koran aufbauen wie auf anderen religiösen Grundlagen.

La relation avec les organisations onusiennes. Comment se répartit le travail, comment s'organise la coordination? Le problème est celui de la coordination de l'action humanitaire. Le premier problème à appréhender est celui de savoir, lorsque l'on parle de l'ONU, de quel type d'actions onusiennes on parle. L'ONU s'occupe de politique dans le sens de la sécurité internationale. L'ONU s'occupe d'actions de police avec des troupes de sécurité pour le maintien de la paix, pour arriver à réinstaurer la paix. Tout cela doit être à notre avis maintenu séparé de ce qu'est l'action humanitaire. L'ONU a aussi des organisations qui agissent dans le domaine humanitaire. Le tout est de savoir quelle définition on veut donner à l'action humanitaire. Il faut se rappeler que l'OMS a des programmes de type humanitaire; l'UNICEF est aussi engagée en faveur des enfants et de leurs mères dans des régions où il y a des suites de conflits; le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est typiquement une institution qui a une action de protection et d'assistance humanitaire pour une catégorie de personnes déterminée. Autrefois il s'agissait uniquement des réfugiés sur la base d'une convention de 1951 qui a été alors très importante pour la définition du réfugié. Aujourd'hui, le HCR, sur la base de décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies ou du Conseil de sécurité s'occupe aussi de prévenir les réfugiés, c'est-à-dire de porter assistance à des personnes soit déplacées soit avant qu'elles ne se déplacent. Toutes ces actions humanitaires sont valables et le problème important pour nous est de pouvoir les coordonner. Pour la Croix-Rouge en général et pour le CICR en particulier un élément important, que d'autres n'ont pas, est toujours présent: nous ne pouvons pas faire d'assistance sans penser au concept de protection. Il n'y a pas de protection sans assistance et il n'y a pas d'assistance sans protection. Quel sens y aurait-il d'amener des médicaments à un hôpital et de soigner des blessés si le lendemain l'hôpital était détruit et les blessés tués? Quel sens y aurait-il d'amener du savon dans une prison en sachant que le prisonnier sera torturé quelques heures plus tard? Quel sens y aurait-il de donner à manger à des réfugiés ou de les déplacer s'il étaient renvoyés le lendemain chez eux au travers des champs de mines? La protection est essentielle. Il faut assister, mais en même temps veiller à ce que les personnes ne deviennent pas la cible d'attaques dans un sens ou un autre. D'autre part on ne peut

pas protéger des personnes sans les assister. Si les gens crèvent de faim, vous n'allez pas faire de grands discours ou mettre un drapeau Croix-Rouge! Il faut leur donner à manger. Quand des gens sont gravement blessés ou malades, il ne suffit pas d'empêcher qu'ils soient blessés à nouveau, il faut les assister. Assistance et protection vont de pair. Où est la limite pour le CICR? C'est généralement là où il n'y a pas de possibilité pour d'autres institutions qui partagent notre philosophie d'agir. Si, comme aujourd'hui en Somalie, l'assistance alimentaire peut être faite par d'autres institutions il est inutile que le CICR continue. Et c'est le cas, actuellement et depuis des mois, nous ne distribuons plus de nourriture en Somalie. Nous y sommes, mais pour des tâches de protection des tensions, d'assistance médicale ad hoc, pour une réhabilitation vétérinaire et agricole que personne ne fait. A l'ONU on n'a pas pensé que la chose la plus importante pour la population nomade somalienne était de lui redonner son activité de base, soit les chameaux, les ovins, les bovins. Il faut que cette économie reprenne. C'est ce que le CICR soutient. Chaque fois que l'ONU fait une union - je dirais presque une confusion - entre le politique, le militaire et l'humanitaire, nous sommes tous en difficulté parce que l'humanitaire de l'ONU et de ceux qui travaillent en parallèle devient un humanitaire partial. On ne reconnaît plus l'impartialité de l'action humanitaire. Même si l'ONU veut être impartial, il y aura toujours quelqu'un qui sera contre elle; il ne faut pas oublier que l'ONU est le même organe qui a peut-être décrété des sanctions. S'il vient avec le même drapeau faire de l'humanitaire il deviendra la cible des uns ou des autres.

Zu der Frage der Blauhelme möchte ich keine politische Stellungnahme abgeben. Es scheint mir richtig, dass sich die Schweiz mit dieser Problematik befasst. Das IKRK wird deshalb keine Schwierigkeiten bekommen, gleich, in welche Richtung sich die Schweiz entscheiden wird. Ich bin überzeugt davon, dass es keine Verwechslungen geben wird zwischen Blauhelmen aus der Schweiz und IKRK-Delegierten.

Frau Haller, Genf ist ein idealer Sitz für das IKRK. Die schweizerische Aussenpolitik hat uns keine Nachteile gebracht. Nach dem 6. Dezember hat uns die EG weiterhin finanziert, und zwar in viel generöserer Weise als die Schweizerische Eidgenossenschaft. Ich habe im Namen des IKRK ein Zusammenarbeitsabkommen mit der EG-Kommission abgeschlossen, das einen interessanten Inhalt hat. Der Genfer Sitz wird sehr positiv beurteilt, und die schweizerische Nationalität ist überhaupt kein Hindernis für die Zusammenarbeit mit allen Ländern der Welt.

Die Frage von Frau Robert bringt uns zurück auf einen der wesentlichen Aspekte der Gründung des Roten Kreuzes. Den Initiatoren des Roten Kreuzes ging es nie darum, den Krieg zu legitimieren. Sie haben immer wieder gesagt, dass es die politischen Kräfte sind, die dafür verantwortlich sind, dass politische Probleme gelöst werden können. Dem Roten Kreuz ging

es immer nur darum, so rasch wie möglich das Leiden von Opfern lindern zu können. Aber Henry Dunant hatte eine Vision, die weiter ging. Er sagte, man müsse die Regierungen einbeziehen, indem sie dem Roten Kreuz die Erlaubnis geben zu arbeiten. Damit hat er Völkerrecht geschaffen, und die Genfer Konventionen wurden formuliert. Sie enthalten eine Reihe von Bestimmungen, die es erlauben würden, viel weniger Opfer zu haben, als dies in den heutigen Kriegen der Fall ist. Das Rote Kreuz kann in dem Sinn präventiv agieren, dass es diese Bestimmungen verbreitet und ihnen zur Durchsetzung verhilft. Ein Beispiel dafür ist die Konferenz, von der ich heute morgen gesprochen habe. Wer sicher mehr tun muss, das sind die Staaten, auch die Schweiz - sie kann ihre Guten Dienste im politischen Sektor einsetzen, um Frieden zu stiften und Konflikten vorzubeugen. Auch die Uno und zahlreiche andere Organisationen haben die Möglichkeit, sich auf politischer Ebene für den Frieden einzusetzen; aber das ist nicht der Aufgabenbereich des IKRK. Höchstens können wir für gewisse Verhandlungen, die einen humanitären Charakter haben, Unterstützung anbieten, um die Parteien zusammenzubringen. Aber dann werden wir sicher im Hintergrund stehen - nicht, weil wir keinen Mut haben, aber weil es uns in erster Linie darum geht, die Opfer erreichen zu können. Und wenn wir uns zu stark engagieren, besteht die Gefahr, dass uns die eine oder die andere Seite nicht mehr als neutral anerkennt.

(à M. Ruffy) Je vous remercie d'avoir accompagné la délégation bulgare. Cette rencontre a été très positive pour le CICR.

Die Finanzierung der Aufgaben des IKRK und des Fünfjahresplans

Fuchs: Zurück von diesem ethisch-politischen Höhenflug in die Niederungen des täglichen Managements. Ich wünsche Ihnen eine sanfte Landung! Der Fünfjahresplan ist ja eine Mischung von politischer Absichtserklärung und von Umsetzung in realistische Ziele, die bei der Grössenordnung des heutigen IKRK ganz klar verbunden sind mit Managementoptionen. Es geht darum, dass das IKRK in den letzten sechs Jahren eine massive Wachstumsphase erlebt hat und sein Arbeitsvolumen im Feld verdreifacht hat. Ich werde das Funktionieren des Managements um drei Achsen herum erklären: 1. Das Wachstum im Finanzbereich und dessen Folgen für das IKRK. 2. Das Wachstum im Personalbereich. 3. Der Beitrag der Schweizerischen Eidgenossenschaft an das IKRK. (Kopien der vorgeführten Folien siehe Anhang.)

1. Das Wachstum im Finanzbereich. Von 1982 bis 1992 sind die Ausgaben im Hauptsitzbudget nur leicht gestiegen, während die Ausgaben im Felde (Bargeldausgaben und Dienstleistungen) in den letzten paar Jahren eine exponentielle Steigerung aufweisen. Woher kommt das Geld? Der grösste Geldgeber sind die USA, gefolgt von der EG und der Schweiz, die heute an dritter Stelle steht - vor fünf Jahren stand sie noch an erster Stelle. Die Beiträge der Regierungen machen heute 63 Prozent der Finanzierung des IKRK aus, die Beiträge der EG 18 Prozent, die

Beiträge der Nationalen Gesellschaften 13 Prozent und private
Donationen 6 Prozent; diese weisen aufgrund der neu lancierten
Aufrufe eine steigende Tendenz auf.

Diese enorme finanzielle Steigerung hat natürlich zur Folge
gehabt, dass sich die ganze Infrastruktur des IKRK umstellen
musste, weg von einem Kleinunternehmen hin zu einem Unterneh-
men, das mit Umsatzzahlen in Millionengrösse arbeiten muss. Wir
haben die nötigen Managementinfrastrukturen bereitgestellt, und
wir haben vor allem ein Management information system aufge-
baut, das uns ermöglicht, täglich die gesamte Finanz- und
Finanzierungskontrolle durchzuführen. Wir haben für jede der im
Moment über 60 Aktionen eine Gegenüberstellung von Ausgaben-
projektion und Finanzierungspotential. Auf diese Weise haben
wir die Finanzperspektiven weitgehend im Griff.

Es besteht auch eine ständige Kontrolle der defizitären
Aktionen, die wir den Rückstellungen gegenüberstellen,
Rückstellungen, die nur im Sinne einer Defizitdeckung gebraucht
werden, um das ständige Funktionieren des IKRK sicherstellen zu
können. Das IKRK hat ja kein eigenes Vermögen, keine stillen
Reserven, es hat kleine Kreditlinien, arbeitet ohne Netz,
ständig bis aufs äusserste angespannt. Das Finanzierungsmodell
des IKRK funktioniert ganz anders als das der übrigen
internationalen Organisationen: bei Kriegsausbruch mobilisiert
das IKRK, und erst, wenn die Aktion läuft, gelangt es für deren
Finanzierung an die Regierungen. Die Aktion richtet sich
jeweils strikte nach den Bedürfnissen der Opfer.

Die ständige Kontrolle der Zusammensetzung der liquiden Mittel:
Bei monatlichen Ausgaben von 50 - 80 Millionen Franken ist die
Liquidität ein ganz besonderes Problem. Wir haben eine ständige
Gegenüberstellung von reservierten Rückstellungen gegenüber
verfügbaren Rückstellungen. Wir haben ein sehr entwickeltes
Cash management, und wir haben ein Allokationssystem, das
monatlich in allen Aktionen Zielsetzungen mit dem Mitteleinsatz
vergleicht, so dass die Zuteilung der Mittel kontrolliert
werden kann.

Im gleichen Zusammenhang besteht ein erhöhter Standard für die
Geschäftsprüfung. Sie können sich vorstellen, dass bei dieser
Finanzierungsart, nämlich durch Rückzahlung schon geleisteter
Dienste, das Reporting system gegenüber den Regierungen sehr
entwickelt sein muss. Die Rechnungsablegung muss transparent
sein und bis in den letzten Faktor stimmen. Wir haben eine
Kette von internen Kontrollmöglichkeiten: Administratoren im
Feld machen die erste Kontrollstufe, Finanzkontrolleure unserer
Finanzdirektion machen stichprobenartige Kontrollen im Feld, es
gibt einen unabhängigen Geschäftsprüfer, der direkt von der
Assemblée abhängt und gegenüber dem Komitee verantwortlich ist.
Ferner prüft die Geschäftsprüfungskommission des Komitees die
Geschäfte. Dazu kommt - und das ist wahrscheinlich für die
Regierungen das Entscheidende -, dass regelmässig ein externes
Auditing gemacht wird. Für das Auditing am Hauptsitz haben wir
eine anerkannte Schweizer Treuhandfirma und für das Auditing in
der Feldaktion eine Londoner Treuhandfirma beauftragt. Beide

Firmen schicken ebenfalls Berichte an die Regierungen über das Finanzgebahren des IKRK. Dies hat bisher die Regierungen laufend bestärkt, weiterhin Beiträge an die Aktionen dieser Institution zu leisten.

Ein Exkurs in die Kommunikation:

Au sujet de la communication, il y a des synergies à créer sur le plan politique opérationnel entre la communication et cette politique dont vient de parler notre président. Il y a évidemment des objectifs propres à la communication. Un des objectifs prioritaires est de dépolitiser l'humanitaire, de se démarquer au travers d'une communication honnête, transparente factuelle de tout ce qui, dans les médias, est exagéré ou ciblé uniquement sur un problème et oubliant le reste. On essaie par une politique honnête d'information de dépolitiser l'humanitaire, de le rendre moins spectaculaire, mais plus performant dans la durée. Le rôle et la mission du CICR doivent passer par une communication plus ouverte et transparente. L'objectif central est une sensibilisation au droit international humanitaire.

Le spot que vous avez vu n'était pas pour la gloire du CICR ou pour sensibiliser le grand public sur l'existence du CICR. C'était un outil de travail parmi une douzaine d'autres que l'on a utilisés pour une campagne multimédia à un niveau international. Tous les médias électroniques et traditionnels ont participé à une campagne autour de cette conférence. L'effet secondaire a été une meilleure connaissance du CICR, mais l'objectif primaire était les droits et les besoins des victimes, thème que la Conférence traitait à Genève. L'idée était d'utiliser cette Conférence comme point de départ d'une campagne, à moyen et à long terme, de sensibilisation des gouvernements et des populations à travers les médias sur l'existence de ce droit humanitaire. L'effet souhaité était le même que celui créé par les Droits de l'homme, qui ont gagné une force capable de destituer des dictatures. Une de nos tâches est de faire entrer le droit de guerre dans la culture générale de l'individu et de la collectivité à travers une communication à la base. C'est dans ce contexte que ce spot a été créé. Ce n'est pas du tout pour la Suisse que cette campagne a été réalisée. Les mêmes efforts y ont été faits et la reprise a été modeste. Dans les pays du tiers monde, on a eu un impact fabuleux pour les Conventions de Genève et le droit des victimes. Ce spot a passé quelques fois à la télévision chez nous; il a donné lieu à une heure spéciale de programme sur CNN; Euronews a fait des émissions spéciales; dans les pays en guerre il y a eu des reprises intégrales du matériel du CICR; Air Afrique a montré ce spot dans tous ses avions pendant une semaine. C'était le point de départ d'une campagne qui doit nous amener à travers la base à une sensibilisation des gouvernements sur l'importance des Conventions de Genève. Un autre objectif est de rappeler que le conflit ou le drame qui fait la une des médias n'est pas la seule chose qui se passe sur terre. Actuellement il y a 32 conflits, les médias ont la capacité d'en présenter au maximum 3 en même temps. Il reste donc 29 autres drames qui se déroulent sans qu'on le sache. C'est là qu'il y a une fonction particulière. C'est à travers

le rappel des tragédies oubliées que nous avons commencé de développer cette stratégie de mobilisation avec le support de nos propres produits que nous mettons à disposition des médias. Douze mois d'efforts du CICR en Somalie, une campagne ciblée dans tous les médias, l'autorisation donnée à CNN d'utiliser l'avion du CICR pour arriver auprès des victimes, des interviews dont un au New York Times, qui pour l'anecdote aurait secoué M. Bush le 19 juillet 1992, ont permis de sensibiliser et de mobiliser la communauté internationale.

C'est la même chose pour l'Afghanistan où, lors de la troisième bataille de Kaboul, pendant trois semaines les images que vous avez vues de ce drame à la télévision étaient produites par le CICR sans que celui-ci n'y soit mentionné. Il ne s'agit pas d'une campagne de sensibilisation sur le rôle du CICR qui, par ailleurs, est à l'étranger beaucoup mieux connu qu'en Suisse où il y a une confusion avec la Croix-Rouge suisse. Le CICR est encore moins connu en Suisse alémanique; nous faisons maintenant des efforts - nous avons aussi fait des fautes - pour améliorer notre bassin de recrutement.

Le dernier objectif est de créer une synergie pour la recherche de fonds qui passe aussi par les médias. Notre ligne, que notre personnel d'information suit, est celle d'une information active et non réactive, avec une position dans les médias stratégiques au niveau international, orientée vers l'actualité.

Pour chacune de nos actions nous établissons une étude d'impact pour voir si nous sommes sur la bonne ligne. C'est ce que nous faisons actuellement pour cette campagne dont vous avez vu la petite pointe de l'iceberg.

2. *Personalfragen*: Am Hauptsitz sind 670 Leute angestellt, im Feld 1060 Expatrierte, dazu kommen 5300 fixe lokale Angestellte und 2880 temporäre lokale Angestellte. Das ergibt eine Zahl von rund 10'000 Angestellten. Das IKRK liegt in der Schweiz an 40ster Stelle der Rangliste der grossen Unternehmen und hat damit natürlich eine zunehmende Verantwortung als Arbeitgeber.

Explosion des Personals: Wie gesagt, hat sich die Zahl der Mitarbeiter am Hauptsitz in den letzten Jahren praktisch konstant gehalten, während im Feld die Kurve exponentiell gewachsen ist. Ein Problem, mit dem wir uns befassen müssen, ist die Altersverteilung: Die grosse Masse unserer Mitarbeiter im Feld bewegt sich unter der Grenze von 40 Jahren, währenddem am Hauptsitz der Durchschnitt älter ist. Mit dem schnellen Wachstum besteht die Gefahr, dass ein Shift entsteht von jungen Leuten, die nach 10 Jahren Tätigkeit eine Stelle am Hauptsitz möchten und damit das Wachstum am Hauptsitz vorprogrammieren, wenn nicht Gegensteuer gegeben wird.

Zur durchschnittlichen Dauer der Mitarbeit im IKRK: Die grösste Gruppe ist weniger als vier Jahre beim IKRK. Dagegen gibt es relativ wenig Leute, die lange dabei sind. Schnelles Wachstum heisst, dass die Gruppe der Leute mit kurzer Erfahrung noch grösser wird und dass uns noch mehr Leute im mittleren Kader fehlen.

Ein paar Stichworte zur Personalpolitik, die im Fünfjahresplan formuliert ist: Hier haben wir die Quadratur des Kreises versucht, d. h. wir müssen dafür sorgen, dass die besten Leute etwas länger bleiben und mittlere Kader werden, aber dann das IKRK wieder verlassen, um nicht den Hauptsitz zu stark anwachsen zu lassen. Dies ist anderen internationalen Organisationen von Anfang an passiert, und das wollen wir auf keinen Fall.

Wir rekrutieren im Durchschnitt bei 30 Jahren, bei 33 Jahren ziehen wir eine erste Bilanz. Die Leute werden von Anfang an von einem Paten begleitet, der ihre Karriere leitet, ihre Ausbildung plant. Bei der Karrierebilanz nach drei Jahren wird entschieden, ob man sich vom Mitarbeiter trennt oder ob man ihn in die Gruppe der mittleren Kader aufsteigen lässt. Die nächste Phase ist über sieben weitere Jahre geplant, und mit 40 Jahren wird wieder eine Bilanz gezogen, wo mit dem Mitarbeiter seine weitere Karriere besprochen wird. Hier ist die Verantwortung des Arbeitgebers sehr gross. Nach zehn Jahren Mitarbeit beim IKRK wird der Wiedereinstieg in die Privatwirtschaft schwierig, obwohl gewisse Trumpfkarten dabei sind: Erfahrung in internationalen Aktionen in schwierigem Umfeld, Mehrsprachigkeit, interkultureller Approach, Disponibilität, Mobilität sind Qualitäten, die heute gesucht sind. Deshalb macht es uns heute auch keine grossen Schwierigkeiten, unsere Leute auswärts zu plazieren, aber es könnte mit der Zeit ein Problem werden.

Was haben wir gemacht, um diese Verantwortung wahrnehmen zu können? Vom 3. bis zum 10. Jahr kumulieren unsere Mitarbeiter 10 Monatssaläre zusätzlich - das ist einer der Gründe für die kurzfristige Erhöhung des Sitzbudgets -, die als sogenanntes Zukunftskapital für eine Neuorientierung zur Verfügung stehen. Die verbleibenden Mitarbeiter kommen über ein Prozentualmodell zwischen Arbeitgeber und Arbeitnehmer mit diesem Zukunftskapital zu einer frühzeitigen Pensionierung; im wesentlichen sollte es möglich sein, dass sich die Leute mit 57 Jahren aus dem aktiven Vollamt zurückziehen und nur noch unter Mandat arbeiten.

3. Der finanzielle Beitrag der Schweizerischen Eidgenossenschaft: Die Eidgenossenschaft hat sich zur Regel gemacht, ungefähr die Hälfte des Sitzbudgets zu decken. Der Beitrag betrug 1986 und 1987 40 Millionen Franken, in den beiden nächsten Jahren 45 Millionen, in den nächsten Jahren 50 Millionen, und in den Jahren 1992 und 1993 55 Millionen Franken. Im alten Fünfjahresplan war ursprünglich eine Deckung von 44 bis 54 Prozent vorgesehen. Die Ausgaben haben sich aber anders entwickelt, und das hat dazu geführt, dass der Beitrag der Schweiz prozentual gesunken ist, nämlich auf 41,2 Prozent des Sitzbudgets. Ähnlich der Beitrag der Schweiz an die Feldaktionen: als das Budget des IKRK noch klein war, war der Beitrag der Schweiz relativ hoch, bei rund 8 Prozent; jetzt ist er auf 4,2 Prozent der Beiträge für die Feldarbeit abgesunken.

Der Fünfjahresplan stellt sich jetzt folgendermassen dar: Es gibt einen ersten wichtigen Sprung, der der Einführung der neuen Personalpolitik entspricht, nämlich von 122 Millionen Franken dieses Jahr auf 132 Millionen nächstes Jahr. Nachher bleibt voraussichtlich über fünf Jahre das Wachstum unter 5 Prozent, wobei von einer Teuerungsrate von 3 Prozent und einer Realwachstumsrate von 1,8 Prozent ausgegangen wurde.

Das Verhalten der wichtigsten Geberländer: Der Beitrag der USA hat praktisch die Dynamik der Operationen und der Ausgaben des IKRK mitgemacht. Die EG folgt, auf leicht tieferem Niveau, derselben Kurve. Die Schweiz unterscheidet sich von allen anderen Ländern wegen des Beitrages an das Sitzbudget und hat eine leichte, lineare Steigerung, die der Dynamik der Ausgaben nicht Rechnung trägt. Es stellt sich die grundsätzliche Frage, die wir den zuständigen Stellen im Hinblick auf den neuen Finanzplan des Bundes vorlegen werden: ob es heute nicht sinnvoll wäre, ein neues Finanzierungsmodell zu suchen, bei dem der konstante Beitrag an den Hauptsitz des IKRK über ein anderes als das humanitäre Budget laufen würde, nämlich über das Budget für internationale Organisationen. Dies würde das rein humanitäre Budget entlasten, und dann käme vielleicht eine zusätzliche Dynamik für die Beiträge der Schweiz an die Feldaktionen wieder mehr zum Tragen, als dies jetzt der Fall ist.

M. Ziegler Jean: (à M. Nordmann) Ce que M. Fuchs vient de dire au sujet du transfert du crédit-cadre aide humanitaire au crédit ordinaire pour les organisations internationales est l'évidence même. Cela va-t-il se faire?

M. Nordmann: C'était la situation antérieure il y a vingt ans, puis tout a été regroupé à la DDA. Quand dans ce département on crée de nouveaux fonds, tout le monde nous dit qu'il faut en laisser la gestion à la DDA qui est la seule à avoir l'expertise et la compétence. D'autre part on est en phase de réorganisation du département et je ne peux, par conséquent, pas vous dire si cela va oui ou non se faire.

Frau Nabholz: Es ist anzunehmen, dass die finanziellen Bedürfnisse des IKRK wachsen werden, während die Hauptgeberländer selber Budgetprobleme haben. Wo müsste das IKRK abbauen, falls es in finanzielle Schwierigkeiten geraten sollte?

Frau Bäumlín: Gibt es eine Zusammenarbeit zwischen dem IKRK und dem schweizerischen Katastrophenhilfskorps? - Herr Fuchs hat von den vergessenen Konflikten gesprochen; es gibt aber auch die Konflikte, die noch nicht erklärt sind, aber trotzdem schon stattfinden. Das IKRK hat nun in Kosovo ein Büro eröffnet; welcher Art ist dessen Tätigkeit? Wann fängt ein Krieg mit Opfern an?

Vollmer: Herr Fuchs, Sie haben dargelegt, dass die Feldaktivitäten jeweils durch die einzelnen Ländern finanziert werden.

Entstehen dadurch nicht gewisse Abhängigkeiten von den Regierungen? Gäbe es da nicht alternative Modelle?

Oehler: Herr Fuchs, wie steht es mit der beruflichen Vorsorge der Mitarbeiter des IKRK; sind die zehn Monatslöhne, die sie akkumulieren können, darin inbegriffen? Wie steht es generell mit der Gehaltsstruktur Ihrer Mitarbeiter?

Fuchs: Frau Nabholz, sicher ist es heute schwieriger, Geld aufzutreiben als früher. Andererseits sind die Regierungen mit ihren Beiträgen der Erhöhung unseres Budgets gefolgt; das war eine gute Reaktion. Solange wir garantieren, dass unsere Aktion effizient und durchsichtig ist und die Regierungen Vertrauen haben, mache ich mir persönlich keine Sorgen über die Finanzierung; denn ein Krieg kostet das Hundertfache von dem, was die Hilfsaktion kostet. Die Politiker sind sich sehr wohl bewusst, dass die Tätigkeit des IKRK eine relativ billige "Pflasterkleberei" ist, wenn man es so ungeschminkt sagen will. Wenn wir uns einschränken müssten, würden wir etwas noch stärker tun, was wir ohnehin zweimal im Jahr machen: sämtliche Aktionen von a bis z durchdenken. Man könnte sich vorstellen, dass man dabei einzelne Aktionen, die die Regierungen nicht finanzieren wollen, anderen Organisationen wie z. B. der Uno übergibt.

Herr Vollmer, die Frage nach der Abhängigkeit von den Regierungen ist eine entscheidende Frage. Das IKRK geht auf irgendwelche Bedingungsspiele gar nicht ein. Es ist hier nicht so, dass derjenige, der zahlt, befiehlt. Es gibt sogar mehrere Präzedenzfälle, wo das IKRK auf Beiträge einer speziellen Regierung verzichtet hat, weil Vorschriften daran geknüpft waren. Das schliesst nicht aus, dass die Regierungen nicht eine gewisse politische Wahl treffen können. Generell gehen die Appelle für alle Aktionen des IKRK einmal im Jahr heraus, im Dezember, und nachher werden für jede Aktion Spezialappelle erlassen. Jeder Regierung steht es frei, ob sie ganz generell das IKRK unterstützen, ob sie eine bestimmte Region als Schwerpunktregion bezeichnen oder ob sie ihr Geld ganz gezielt für eine bestimmte Aktion zur Verfügung stellen will. Die Kunst ist es nachher, die Defizite und Überfinanzierungen, die so entstehen, so auszugleichen, dass eine Gesamtstrategie möglich bleibt.

Gibt es alternative Modelle? Ganz sicher, vielleicht sogar billigere. Wir sind doch immerhin mit dem Anspruch, Gefangene zu besuchen oder mitten im Krieg zu arbeiten, sehr anspruchsvoll. Es gäbe vielleicht billigere Lösungen, aber ich glaube, die Regierungen haben einen Konsens, dass man auf eine ganz unabhängige Instanz wie das IKRK nicht verzichten will.

Herr Oehler, das Modell, das wir entwickelt haben, ist heute schon relativ gut bekannt in der schweizerischen Privatwirtschaft. Das Zukunftskapital, das ein Mitarbeiter akkumuliert, ist natürlich voller Lohnbestandteil, es wird versteuert, ist AHV-pflichtig, fällt als Sparkapital zur Seite. Dieses Sparkapital ist nicht vollumfänglich finanziert durch zusätzliche

Lohnbeiträge, vielmehr haben wir generell alle Entschädigungen, die bisher für die ersten drei Jahre entrichtet wurden, zugunsten dieses Sparkapitals gestrichen. Mit einer Umverteilung der Basissubvention der Expatriierung können jene systematisch gefördert werden, die über eine längere Zeit beim IKRK bleiben. Dieses System wird sich voraussichtlich acht bis neun Jahren selbst finanzieren.

Die Gehaltstruktur des IKRK ist sehr transparent, sie ist auch publiziert. Die Gehaltstruktur richtet sich nach dem Punktesystem "Hay", das öffentliche, privatwirtschaftliche und internationale Funktionen nach Kompetenzbereich vergleicht. Wir machen alle drei Jahre eine ausführliche Marktstudie über die Positionierung unserer Löhne. Die Basissaläre sind im guten schweizerischen Marktdurchschnitt, die Saläre für mittlere Kader sind weit unter dem schweizerischen Durchschnitt, und höhere Kadursaläre sind sogar unter dem Rahmen, der in der schweizerischen Privatwirtschaft gilt. Das wurde bewusst so gewählt, um nicht die Salärfrage zu Motivation zu machen.

M. Sommaruga: M. Jean de Courten, directeur des opérations, vous fera tout à l'heure un exposé sur l'actualité opérationnelle et répondra à certaines questions. M. Eberle, chef du département des finances et de l'administration, pourra également répondre à vos questions. D'autre part, MM. Daetwyler et de Haller, membres du Comité se tiennent également à votre disposition.

Afin d'éviter des malentendus, je tiens à préciser ceci. On a beaucoup parlé, M. Fuchs et moi-même, sur le financement par la Communauté européenne. Tous les chiffres qui se réfèrent à la Communauté européenne, proviennent des contributions que la Commission des Communautés européennes nous donne depuis Bruxelles avec deux instruments communautaires que nous avons su exploiter, à savoir l'aide alimentaire et l'aide financière d'urgence. En plus de ces contributions, qui représentent le 16%, il y a les contributions des gouvernements des pays membres de la Communauté dont la plus importante nous vient des Pays Bas. Le Danemark nous donne également une belle contribution. D'autres contributions pourraient être plus importantes comme celle de l'Allemagne qui est de 3,5% pour 1992, celle du Royaume Uni qui est de 2,4 % ou encore celle de la France qui avoisine 1%, alors que l'Italie verse 1,7%. Je mentionne ces chiffres afin que vous sachiez que les contributions gouvernementales sont elles aussi importantes.

Unterbruch der Sitzung von 16.10 bis 16.30 Uhr

Die operationellen Aufgaben des IKRK

M. de Courten: Comme vous le savez le monde a connu une évolution considérable ces cinq dernières années avec un changement depuis 1989 qui a particulièrement modifié les contextes conflictuels dans lesquels nous travaillons aujourd'hui. Depuis 1989, les facteurs qui influencent particulièrement ne sont plus bipolaires comme ils l'étaient

auparavant avec sous-jacentes deux idéologies qui s'affrontaient. Nous sommes davantage confrontés à des situations où ce sont des facteurs ethniques, religieux, économiques qui entrent en ligne de compte et qui font que nous sommes confrontés dans la plupart des cas à des situations où nous assistons à une déstructuration de l'Etat, à un éclatement des puissances ou à des groupes militaires qui s'affrontent, à des phénomènes qui sont liés dans certaines situations plus au banditisme qu'à une guerre à des fins idéologiques. On assiste aussi à d'autres phénomènes qui se grèvent sur ces conflits, je pense en particulier au narco-trafic dans certaines régions du monde. Avant tout je tiens à mettre en avant le fait qu'il y a encore des guerres de décolonisation qui ne sont pas terminées, notamment au Sahara occidental, à Timor Est.

Face à ce nouveau type de conflit la tâche d'une organisation comme le CICR est plus complexe qu'elle ne l'était dans le passé de par le fait que nous n'avons plus aujourd'hui à traiter avec deux parties à un conflit, mais très souvent avec une multitude d'acteurs. Elle est aussi rendue plus compliquée par un autre facteur de déstabilisation qui est l'environnement sécuritaire dans lequel nous avons à travailler - banditisme, bandes armées incontrôlées - ce qui rend notre travail beaucoup plus difficile. Vous savez que nous avons malheureusement eu des pertes humaines dans différents théâtres opérationnels où nous sommes actifs depuis 1989. Elle rend aussi tout l'environnement humanitaire plus compliqué, par la présence toujours plus nombreuse d'agences volontaires qui pour la plupart font de l'excellent travail humanitaire, mais qui, pour certaines d'entre elles, ont aussi tendance à politiser les issues humanitaires en n'agissant pas de manière impartiale et neutre dans ces différents conflits.

Un autre phénomène dépasse le monde humanitaire, mais touche également l'aspect humanitaire: l'implication de plus en plus importante du système onusien là où nous devons travailler. L'implication onusienne touche à différents aspects: l'aspect de sécurité et de contrôle de l'ordre, le peace-making ou le peace-enforcement; dans plusieurs situations l'aspect politique, la négociation politique, pour arriver à des solutions, et aussi l'aspect humanitaire qui n'a pas toujours l'espace nécessaire pour agir de manière indépendante dans ces situations. En ce qui concerne l'aspect humanitaire, les Nations Unies ont depuis quelques années une coordination plus forte de leur engagement à travers un département qui a été créé sur décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, le département humanitaire, et qui nécessite une coopération plus étroite entre agences volontaires, institutions indépendantes comme le CICR et tout le système spécialisé, voire le Secrétaire général des Nations Unies. Tous ces facteurs rendent notre implication beaucoup plus difficile qu'elle ne l'était par le passé.

Quels sont les types d'actions que le CICR développe à travers le monde? En résumé, il y a d'abord les situations de conflits, que ce soit des situations de conflits internationaux ou de conflits internes, avec la protection des populations civiles, l'assistance, liée chez nous à cette connotation de protection des populations civiles.

Ensuite il y a le rôle d'intermédiaire neutre entre les victimes et les parties impliquées aux conflits pour que nous puissions remplir notre tâche de protection en particulier. Il y a enfin l'assistance qui a toujours une connotation de protection parce que nous ne touchons véritablement que les groupes les plus vulnérables touchés par les conflits et nous les touchons à travers une action qui est contrôlée du début à la fin du processus.

C'est sur la base d'évaluations des besoins des populations civiles que nous définissons nos programmes et non suite à la requête d'un gouvernement ou d'une partie au conflit ou par l'injonction d'un pays donateur. Le mécanisme de l'assistance apportée à ces victimes civiles fait que dans chaque lieu de distribution, dans chaque endroit où se trouvent ces victimes civiles il y a présence des délégués du CICR qui, à travers cette présence constante auprès des victimes, non seulement remplissent le rôle d'intermédiaire neutre, mais encore sont un élément protecteur pour la population civile. Dans les domaines de l'assistance, ces dix dernières années, nous avons développé bien sûr l'assistance alimentaire dans les cas d'urgence. Nous avons également développé un concept qui n'est pas un concept de développement, mais ce que l'on appelle chez nous un concept de réhabilitation d'urgence des populations, ceci afin de les rendre le plus rapidement possible autosuffisante et afin d'éviter qu'elles ne restent des populations assistées à très long terme. Dans ce cadre-là, nous avons par exemple des programmes de distribution de semence, d'outils, de vaccination de bétail, de "sanitation", c'est-à-dire la possibilité pour ces populations d'avoir accès à une eau potable, et d'autres actions de ce type.

Le deuxième type d'assistance, c'est l'assistance médicale que nous apportons aux victimes des conflits. Cette action médicale peut aller des soins de base à des populations civiles déplacées ou dans des situations plus vulnérables que d'autres. Nous avons du personnel médical engagé, nous formons également du personnel dans ce domaine.

D'autre part, nous avons une action d'urgence liée aux blessés de guerre. Nous travaillons dans plusieurs hôpitaux et nous avons créé des structures médicales dans lesquelles nous opérons les blessés de guerre qu'ils soient civils ou militaires. C'est en fait le début de la Croix-Rouge, c'est Sarajevo et l'idée d'Henri Dunant. Toujours dans le domaine médical nous avons développé ces vingt dernières années de nombreux projets liés à un phénomène qui nous préoccupe particulièrement, celui des mines et en particulier des mines anti-personnel. Selon les estimations, il y a aujourd'hui environ 200 millions de mines qui n'ont pas été désamorcées dans plusieurs situations de conflits qui sont soit en voie de règlement, le Cambodge, soit encore actifs. Ces mines sont avant tout un danger pour les populations civiles, pour les enfants, les femmes, les agriculteurs qui se déplacent. Ce phénomène peut avoir des effets à très long terme après la fin d'un conflit, raison pour laquelle le CICR a fait des efforts sur la sensibilisation des Etats et a mis sur pied des projets orthopédiques où nous équipons les victimes de ces mines dans plusieurs endroits.

En résumé et sans vouloir vous abreuver de statistiques, nous développons ces activités dans environ 35 situations de conflits à travers le monde. Actuellement le personnel engagé dans ces actions est de l'ordre de mille expatriés, en majorité des concitoyens suisses, d'une centaine de personnes surtout dans le domaine médical et le domaine des secours qui sont mises à notre disposition par les Sociétés nationales de Croix-Rouge. A cela il faut ajouter environ 5000 nationaux, des gens des pays en conflit qui travaillent selon les mêmes principes que les nôtres, neutralité, indépendance et impartialité, avec nos délégués sur le terrain. Il faut encore ajouter du personnel des Sociétés nationales des pays dans lesquels nous développons nos actions.

Je vous donnerai très succinctement les actions que nous considérons comme prioritaires à travers le monde en commençant par le continent latino-américain, où c'est peut-être la seule région où l'on peut noter des améliorations des situations dans lesquelles nous étions très impliqués, par exemple le Salvador. Nous avons encore deux actions majeures, l'une en Colombie et l'autre au Pérou, actions avant tout de protection de populations civiles, mais aussi de visites dans les lieux de détention aux personnes détenues en raison des événements. Ces visites se font selon des modalités que nous appliquons dans tous les contextes où nous faisons ce type de visites. Nous devons avoir accès à la totalité des prisonniers qui relèvent de la catégorie détenus politiques ou détenus en raison des événements, de la sécurité, voire parfois prisonniers de guerre. Nous devons pouvoir nous entretenir sans témoin avec chaque détenu qui le souhaite et nous devons pouvoir répéter ces visites à intervalles réguliers pour nous assurer d'une part du suivi qui est donné aux recommandations que le CICR fait à l'autorité détentrice et d'autre part pour nous assurer que nos visites n'ont pas d'effets négatifs sur les détenus eux-mêmes.

En Amérique latine nous suivons de près l'évolution de la situation à l'heure actuelle dans trois autres pays: le Nicaragua, le Guatemala et Haïti.

La deuxième région, qui est aussi la plus importante pour le CICR en terme budgétaire puisqu'elle représente environ le 56 % de notre budget, c'est l'Afrique. Les situations prioritaires et les plus urgentes sur le plan humanitaire aujourd'hui sont le Liberia - le CICR va encore développer son action en faveur des populations civiles dans la région du Liberia rural -, l'Angola où malheureusement l'action humanitaire est bloquée; si nous pouvions mesurer les besoins de la population civile en Angola, que ce soit en terme de protection ou d'assistance, nous aurions certainement à constater une situation dramatique pour une bonne partie de cette population. Les raisons pour lesquelles nous ne sommes pas en mesure d'agir sont liées aux deux parties au conflit, l'Unita et le gouvernement qui pour des raisons différentes posent comme conditions: pour le gouvernement qu'il y ait un cessez-le-feu qui soit respecté à travers le pays avant de donner accès aux victimes; pour l'Unita des conditions de réciprocité qui rendent les opérations quasiment impossibles. Malheureusement la position prise par le gouvernement semble être soutenue par différents

gouvernements extérieurs et est en tout cas soutenue par la Troïka, c'est-à-dire les trois pays qui sont co-parrains des accords sur l'Angola, à savoir les Etats-Unis, le Portugal et la Russie. Les Nations Unies ont une position similaire. C'est pour nous tout à fait inacceptable parce que l'on fait dépendre une action humanitaire d'urgence, qui devrait se développer surtout dans une situation de conflits continus, d'autres éléments qui sont politiques.

La troisième situation prioritaire en Afrique et qui fait la une des journaux, c'est la Somalie. Je ferai un rapide retour en arrière. Pendant les années 1991 et 1992, le CICR a été la seule organisation internationale à être présente en permanence sur place. Nous étions accompagnés de quelques organisations volontaires qui se comptaient sur les doigts d'une main alors que le drame somalien se déroule depuis pas mal d'années. Il faut se souvenir que la communauté internationale était à l'époque plus préoccupée par l'occupation du Koweït et les hostilités dans le Golfe et qu'elle n'a pas suffisamment pris au sérieux la situation qui se développait après la fin de la période Siade Barre en Somalie. Pendant toute cette période nous avons été les seules à acheminer de l'assistance alimentaire à plus d'un million de Somaliens. Cela représentait certains mois des importations de 25 mille tonnes de nourriture et des distributions, que nous faisons à travers un système de cuisines communautaires installées à travers toute la Somalie, directement aux bénéficiaires afin d'éviter que cette nourriture ne soit volée par les différents clans. Après les décisions du Conseil de sécurité, en particulier l'établissement de l'UNOSOM 2, le CICR s'est retiré des distributions de nourriture en Somalie puisqu'elles ont été reprises par le système onusien présent sur place. Nous avons continué en toute indépendance de l'action de l'ONU à nous préoccuper des tâches qui relèvent du mandat du CICR, en particulier la protection des personnes détenues et des populations civiles et les activités d'Agence centrale de recherches.

L'agence centrale de recherches est une partie essentielle de notre travail dans les situations conflictuelles puisqu'elle traite les cas de familles séparées, de recherches de disparus, d'échanges de nouvelles familiales. Pour vous donner un ordre de grandeur, en 1992, l'Agence centrale de recherches a traité plus de 45'000 demandes de recherches, en a éclairci 32'000 et a procédé à l'échange de plus d'un million de messages entre individus séparés par des conflits.

Le quatrième pays prioritaire en Afrique est le Ruanda où, suite à des hostilités entre le Front patriotique ruandais et les troupes gouvernementales, plus de 900'000 personnes se sont déplacées à l'intérieur du pays et ont été assistées par le CICR. Nous assistons toujours aujourd'hui plus de 200'000 personnes qui n'ont pas pu retourner dans leurs zones d'origine en raison de l'insécurité et des mines dispersées un peu partout, qui rendent le retour de ces personnes très problématique.

Je ne mentionne pas tous les autres aspects. Cela ne veut pas dire qu'ils ne sont pas importants, que ce soit le Sahara

occidental ou d'autres pays Africains où nous sommes actifs comme par exemple l'Afrique du Sud.

Je passerai maintenant à ce qui chez nous représente une zone géographique sous la responsabilité de M. Germond, c'est toute l'Europe centrale, les Balkans, avec en priorité l'action que nous menons aujourd'hui en ex-Yougoslavie et plus particulièrement en Bosnie Herzégovine. Actuellement en ex-Yougoslavie, nous avons engagé plus de 220 expatriés, Suisses ou collaborateurs mis à notre disposition par les Sociétés nationales. Nous sommes présents en Croatie avec comme préoccupation principale la situation dans les zones protégées par les Nations Unies, zones qui sont maintenant peuplées presque uniquement de Serbes et où des affrontements assez réguliers ont malheureusement lieu entre ces Serbes-Croates et l'armée croate. Nous sommes présents dans la nouvelle Yougoslavie avec une délégation à Belgrade d'une part et un bureau à Pristina au Kosovo. La délégation en Yougoslavie a tout d'abord des activités internes à la Yougoslavie. Elle visite sur une base régulière les détenus politiques y compris les Albanais qui sont détenus au Kosovo; elle a des activités d'agence et nous sert de base logistique pour une partie de notre opération en Bosnie Herzégovine, en particulier pour les zones sous contrôle Serbe, mais aussi pour la Bosnie centrale où se déroulent actuellement des combats assez violents entre force croate-bosniaque et force musulmane-bosniaque. Pour certaines de ces régions le seul accès possible est à travers les zones sous contrôle serbe à partir de Belgrade. Nous avons une très forte présence en Bosnie où au total nous avons 15 délégations ou bureaux y compris à Sarajevo, et la collaboration bien sûr de personnel local, plus de 600 personnes qui y travaillent. L'action Bosnie prioritaire est surtout avec l'hiver qui s'approche une action d'assistance à des groupes de civils vulnérables. Nous allons augmenter cette assistance dans les mois à venir et en particulier notre implication dans des activités en faveur de la population qui se trouve encore à Sarajevo, des actions de protection. Nous n'avons malheureusement pas accès à la globalité des prisonniers ni à tous les camps sous contrôle croate ou musulman ou serbe avec des constatations assez préoccupantes depuis le début des conflits sur la manière dont sont traités les prisonniers. Nous avons également une action très importante sur l'Agence centrale de recherches. Cette situation bosniaque est extrêmement préoccupante. La situation, presque exceptionnelle, à laquelle nous avons été confrontés a amené le CICR à prendre très souvent des positions publiques sur les violations graves du droit international humanitaire et au total rien que sur le contexte global de l'ex-Yougoslavie, le CICR s'est prononcé 45 fois publiquement dont 29 fois pour la Bosnie Herzégovine.

En Europe orientale et en ex-URSS, nous sommes en priorité présents dans toutes les régions géorgiennes, que ce soit en Abkhasie, du côté de Tbilissi, ou du côté de Chevardnadze ou de Gasamkhourdia. A l'heure actuelle, notre action se fait en faveur de nouveaux déplacés du conflit en Abkhasie qui se trouvent dans des conditions extrêmement difficiles, dans une région montagneuse, dans la neige à plus de 2000 m. d'altitude

sans aucun moyen de subsistance. Depuis le milieu de la semaine passée nous avons pu organiser trois convois d'assistance, mais nous sommes confrontés à des problèmes logistiques graves. Pour la Géorgie j'ai des craintes que la situation dérape encore davantage et que nous soyons à terme confrontés à une situation comparable à celle de la Bosnie Herzégovine.

Le **décision** est prise, en raison de l'heure, de renoncer à la visite de l'Agence centrale de recherches du CICR.

Mühlemann: Wir sind natürlich alle gefangen vom Problemkreis Ex-Jugoslawien. Man stellt fest, dass die Bevölkerung dort heute kaum mehr eine Organisation der Uno oder der EG akzeptiert und respektiert, mit Ausnahme des IKRK, das nach wie vor ein hohes Prestige hat. Herr de Courten, als Mitarbeiter des IKRK können Sie alle Aktionen der Blauhelme aus der Nähe verfolgen. Ist es richtig, dass Blauhelme sich verprügeln lassen müssen, wenn ein Konvoi gestoppt wird, oder dass sie sich von einer Brücke zurückziehen, wenn eine Partei sagt, sie werde diese mit Minenfeuer beschiessen? Welches sind Ihre Eindrücke vom Einsatz der Blauhelmtruppen in Bosnien? Wir werden Ihre Antwort sicher vertraulich behandeln.

Mme Aubry: Votre travail dans les régions minées a été accompli avec beaucoup de conscience et de professionnalisme sur le plan orthopédique. Partout où il y a encore des mines, au Cambodge, en Afghanistan, ailleurs, formez-vous des gens sur place qui après le départ des spécialistes du CICR peuvent assurer une continuité afin d'éviter de devoir envoyer continuellement des gens sur place. Cette question de la relève se pose également dans le domaine de l'alimentation, là où vous avez pallié à la famine. Pouvez-vous enseigner certains rudiments d'agriculture aux populations indigènes afin qu'elles ne dépendent pas continuellement du CICR?

M. Tschopp: On comprend assez bien le fonctionnement du réseau humanitaire, on en voit les déficiences aussi. Avez-vous une explication sur ce qui est à l'origine de la durabilité de ces conflits? D'où viennent les armes, les moyens financiers qui permettent ces horreurs en Bosnie, en Géorgie, etc.?

M. Ruffy: Vous avez parlé du Kosovo. Après la débâcle de la politique européenne en ex-Yougoslavie, tout le monde s'inquiète de l'évolution de la situation et du sort de la Macédoine et de l'Albanie. Vos représentants au Kosovo peuvent-ils travailler selon vos exigences? Vous êtes probablement les mieux placés en Suisse pour dire si tel ou tel pays peut être considéré comme safe country. Pour pouvoir appliquer les principes humanitaires au niveau politique, c'est une question essentielle. Le renvoi des Albanais du Kosovo, ou des Kurdes, est une très grande responsabilité des autorités suisses.

M. de Courten: Je vais essayer de répondre le plus précisément possible, tout en disant que certaines questions me mettent

dans l'embarras. Ce n'est pas à moi, en tant que responsable d'une organisation humanitaire, de juger de l'attitude que devraient avoir les Casques bleus dans telle ou telle situation. Ce qui est essentiel dans la tâche des Casques bleus, c'est que leur mission soit clairement définie ce qui n'est pas suffisamment le cas dans certaines situations. Il faut faire une nette différence entre le peace-making, le maintien de la paix, et le peace-enforcement, la mise en place de la paix. Selon mon expérience et de mon point de vue, il est très difficile au début d'une opération d'envoi de Casques bleus d'être sûr qu'ils seront engagés dans une situation de peace-making uniquement sans que le peace-enforcement ne soit présent. C'est un peu ce qu'expérimentent les Casques bleus dans plusieurs situations où ils sont engagés. Par rapport à l'ONU et au maintien de la paix, on parle beaucoup dans les médias de la situation somalienne ou yougoslave; on parle moins du Cambodge où la situation est loin d'être réglée définitivement, mais où l'engagement de la communauté internationale a eu plus d'effets bénéfiques pour la population. Je peux vous assurer que nos propres évaluations étaient au départ plutôt pessimistes quant à l'évolution au Cambodge. Je précise que rien n'est aujourd'hui réglé. Il y a toujours quelques affrontements militaires et surtout un phénomène sur la durée auquel il faut rester attentif: avec le départ des troupes onusiennes, si l'Etat n'a pas les moyens d'assurer l'ordre, on peut être confronté à des problèmes de sécurité qui vont en s'aggravant, à des problèmes liés au banditisme. C'est malheureusement un peu le cas dans certaines régions du Cambodge.

(à Mme Aubry) Bien sûr que dans tous les programmes d'action et de réhabilitation il y a la composante de la formation de collègues locaux. Nous formons des orthopédistes dans tous nos projets localement. En orthopédie si on part de zéro on estime qu'il faut à peu près quatre ans pour qu'un projet soit vraiment géré efficacement par des personnes que nous formons et pour que ces programmes deviennent autosuffisants. Très souvent le problème est lié au fait qu'au moment où nous retirons nos effectifs expatriés, il est difficile que ces projets continuent sur le plan financier. Il y a une véritable nécessité qu'il y ait une relève, par des soutiens directs gouvernementaux ou par des agences volontaires ou des sources de financement locales pour permettre à ces projets de continuer.

Dans le domaine de l'agriculture, la question est plus difficile à résoudre. Il faut être conscient que très souvent les paysans, avec lesquels nous travaillons pour les soutenir, sont eux-mêmes déjà formés et qu'il connaissent mieux les contextes locaux dans lesquels ils travaillent que les expatriés que nous envoyons sur place. Notre objectif est la réhabilitation d'urgence pour permettre ensuite à des organisations plus spécialisées dans le développement - nous ne sommes pas spécialisés dans le développement - de prendre la relève. C'est souvent au système onusien de le faire, en particulier par la FAO qui doit être en mesure de continuer au plus long terme ces programmes de formation et de soutien à l'agriculture.

(à M. Tschopp) En ce qui concerne les armes et les moyens financiers la question est pour un humanitaire délicate à répondre. Ce que nous constatons, c'est que même dans les situations les plus dramatiques où l'économie locale s'est complètement effondrée, il reste semble-t-il encore des moyens pour acheter des armes. D'où viennent-ils? Je n'en sais rien, mais je mentionnais tout à l'heure qu'un des facteurs déstabilisants est aussi dans certaines situations le lien qui est fait entre insurrection armée, voire armée gouvernementale, et narco-trafic. Cet élément joue dans plusieurs des situations que l'on connaît aujourd'hui. Il faut aussi constater qu'il peut y avoir des embargos décidés sur les armes par les Nations Unies, mais on constate que les armes continuent à arriver dans les pays concernés. C'est le cas en Somalie, les récents événements à Mogadiscio le démontrent, il y a des armes, même parfois assez sophistiquées, qui parviennent dans le pays. Ces embargos ne sont soit pas respectés, soit détournés par les marchands d'armes.

(à M. Ruffy) Le Kosovo n'est à ce stade pas en situation de conflit ouvert. La présence du CICR au Kosovo, et je vous prie d'en prendre note, n'est pas acquise sur la durée. Nous sommes donc extrêmement prudents dans ce que nous pouvons dire publiquement, voire dans des cercles plus fermés, parce que notre objectif est de nous maintenir au Kosovo et de continuer dans la situation qui prévaut aujourd'hui - je rappelle que ça n'est pas une situation de conflit -, mais qui est beaucoup plus proche d'une situation où l'initiative humanitaire du CICR est acceptée. Notre action principale se résume à des visites à des Albanais détenus, à des efforts de diffusion de principes élémentaires et, à ce stade, préventifs, et également à des tentatives de développer au Kosovo des activités Croix-Rouge qui soient indépendantes sur le plan politique et qui puissent répondre à certains besoins sociaux en particulier de la population du Kosovo, la population albanaise en priorité. Notre présence au Kosovo n'est pas basée sur une obligation conventionnelle de l'Etat yougoslave de nous accepter au Kosovo dans la situation actuelle, ni article 3 ni protocole additionnel. Notre présence nous paraît indispensable. Pour que nous puissions la maintenir et agir, il faut tant publiquement que dans nos contacts bilatéraux rester prudents par rapport à nos analyses et à nos estimations.

Il y a d'autres situations où nous devrions être présents et où nous ne le sommes pas aujourd'hui, des situations beaucoup plus proches d'obligations conventionnelles. Je pense au Cachemire où malheureusement nous n'avons jusqu'à maintenant pas réussi à convaincre les autorités indiennes de la nécessité de notre présence et d'une action. Je pense à une autre situation de conflits qui est la plus ancienne situation de guérilla ouverte: la Birmanie où notre présence est extrêmement limitée. Je pense aussi au Tibet. Par rapport au problème kurde, nous n'avons pas réussi à convaincre les autorités turques d'une nécessaire coopération pour agir dans le cadre du conflit.

Oehler: Nach dem Votum von Herrn Mühlemann liegt die Frage nahe, ob es nicht erfolversprechender wäre, wenn man sich an Stelle von Einzelaktionen in multilateralen Aktionen, eben bei

den Blauhelmen, engagieren und die Mittel statt beim IKRK dort einsetzen würde. Eine derartige Diskussion müssen wir mit allen Mitteln verhindern. Das heisst nämlich für viele Kreise, die generell gegen eine solche Hilfe sind: Das eine nicht tun und das andere auch lassen. Herr Sommaruga, teilen Sie die Meinung, dass es gefährlich ist, wenn man die Fragen Blauhelme und IKRK-Beiträge vermischt?

Frau Robert: Ich habe eine ganz konkrete Frage: Es wird jetzt Winter. Können Sie genug tun für die Flüchtlinge in Georgien und Ex-Jugoslawien, und was können wir tun, um zu verhindern, dass die Lage dort noch dramatischer wird?

Sommaruga: Herr Oehler, ich danke Ihnen für Ihr Votum. Es ist tatsächlich ausserordentlich wichtig, dass man nicht Sachen vermischt, die nicht vermischbar sind. Die Aufgabe der Blauhelme ist eine Aufgabe, die direkt vom Sicherheitsrat der Vereinten Nationen abhängt, die also von einer politischen Behörde beschlossen wird, um ein Ziel zu erreichen, das mit Frieden zu tun hat; aber es geht dort entweder um Friedensdurchsetzung oder um Friedensbeibehaltung. Das ist nicht eine humanitäre Aufgabe, obwohl sie positive Konsequenzen im humanitären Bereich haben kann.

Die humanitäre Aufgabe - und das ist die Aufgabe der IKRK-Delegierten - ist gerichtet auf die Opfer. Alle Opfer müssen erreicht werden, man muss diese Opfer schützen und ihnen helfen, und zwar nicht nach politischen Gesichtspunkten, nicht, um Beschlüsse des Sicherheitsrats durchzusetzen, sondern nur nach Massgabe der Bedürfnisse der Opfer. Wenn man berücksichtigt, dass diese beiden Aufgaben unterschiedlich sind, kann man auch die Frage der Finanzierung der beiden Organisationen nicht vermischen. Es wäre sicher gut, wenn man in der internen schweizerischen Diskussion über schweizerische Blauhelme das IKRK nicht einbringen würde. Es sind zwei verschiedene Aufgaben, und wir brauchen die Unterstützung der Schweizerischen Eidgenossenschaft. Übrigens: Die IKRK-Delegierten sind nur Schweizer, und die Blauhelme kommen aus allen Ländern der Welt, bisher mit Ausnahme der Schweiz. Mehr möchte ich nicht sagen zu dieser Frage, die eine politische Frage ist.

Frau Robert, bei der Hilfe an Kriegsoffer gilt es, rasch das dringend Notwendige zu machen. In einer Kriegssituation ist es nie möglich, alles zu realisieren, was wünschbar wäre. Es ist klar, dass es mit dem Einbruch des Winters in Georgien und in Bosnien-Herzegowina noch schwieriger wird. Es gibt Hindernisse klimatischer Art, logistischer, militärischer, aber auch politischer Art. Darum muss man eine konvergierende Aktion machen, in den Verhandlungen, in der Bereitstellung aller Mittel. Es ist uns bisher fast immer gelungen, die Hindernisse zu überwinden, welche nicht von den Menschen verursacht worden sind. Die politischen und militärischen Hindernisse dagegen sind viel schwerer zu überwinden als jene, die sich durch die Witterung und die geographischen Gegebenheiten stellen.

Was können Sie tun? Ich möchte nur in Erinnerung rufen, dass alle Regierungen der Welt, die die Genfer Konventionen unterzeichnet haben, immer wieder - wie wir es im TV-Spot gesehen haben - darauf hingewiesen werden sollten, dass diese Konventionen existieren und dass man ihnen Nachachtung verschaffen muss. Die Schweiz hat eine Mitverantwortung, wenn in Georgien die humanitären Bestimmungen nicht respektiert werden. Jede Regierung der Welt muss sich fragen, was sie gemacht hat, um zu verhindern, dass Zivilbevölkerungen zur Zielscheibe von Konfliktparteien werden. Jede einzelne Regierung muss sich fragen, wie sehr sie sich eingesetzt hat, um die Konfliktparteien unter Druck zu setzen. Das gilt für alle Kriege in der Welt, und das haben wir an der Konferenz in Genf auch allen diesen Regierungen gesagt: Es ist Eure Verantwortung, euch einzusetzen, auch für Konflikte, an denen Ihr nicht beteiligt seid. Ich bin sogar weiter gegangen und habe gesagt: Wenn in Artikel 1 der Genfer Konventionen steht "respecter et faire respecter", so gilt dies auch für interne Konflikte: jede Organisation, die in einem Bürgerkrieg die eine Partei mit Waffen oder sonstwie unterstützt, sollte sich verpflichtet fühlen, für die Einhaltung der Genfer Konventionen zu sorgen. Das Rote Kreuz setzt sich nicht generell gegen das Führen von Krieg ein, aber für die Respektierung der humanitären Regeln. Wir können nichts anderes tun, als dies immer wieder in Erinnerung zu rufen, sei es durch Medienkampagnen oder durch die Einberufung von Konferenzen. So haben wir es im Falle von Ex-Jugoslawien gemacht: Wir haben Minister und Generäle an unseren Verhandlungstisch gebracht zur Unterzeichnung von klaren Verpflichtungen. Es musste klargestellt werden, dass die Genfer Konventionen auch für die Nachfolgestaaten von Jugoslawien gelten, die bei der Unterzeichnung der Konventionen noch nicht existierten. Zuerst haben die Kroaten, dann die Serben und alle drei Parteien von Bosnien-Herzegowina diese Verpflichtungen bestätigt und unterzeichnet, hier in diesem Hause. Boban, Karadzic und Izetbegovic und ihre Mitarbeiter waren hier und haben die Abkommen unterzeichnet. Aber das IKRK kann die Einhaltung dieser Bestimmungen nicht durchsetzen; es sind die Regierungen, die den nötigen Druck machen müssen.

Mühlemann: Herr Sommaruga, Sie können uns natürlich mit dieser äusserst vorsichtigen Betrachtungsweise nicht entlassen. Die Frage von Frau Robert war ja sehr richtig. Es geht darum, auch in der Prävention etwas zu tun. Sie haben alles Interesse daran, dass dank präventiven Massnahmen am Schluss weniger Opfer zu betreuen sind. Es ist richtig, dass sie jetzt in relativ imperativer Weise von den Regierungen verlangen, einzuhalten, was sie unterschrieben haben. Sie selber haben ja oft durch mutige Stellungnahmen, gerade im Ex-Jugoslawien-Konflikt, aufhorchen lassen. Ich verstehe auch die Zurückhaltung von Herrn de Courten. Aber wenn ich vor Ort, im Raume Mostar, sehe, wie Ihr Delegierter mit dem Chef unseres Katastrophenhilfskorps zusammenarbeitet, muss ich sagen: Das ist vorbildlich. Es geht dort darum, dass man das Wasserkraftwerk wieder in Betrieb setzt, um Elektrizität zu bekommen; das ist eine Form der Kooperation im Sinne der Prävention, die man

auch immer wieder erwähnen sollte. So mutig Sie auf strategischer Ebene sind, so mutig sind wahrscheinlich Ihre Vertreter an der Front. Nur darf dies nicht gross in der Presse erscheinen, dafür habe ich Verständnis.

M. Sommaruga: Je suis d'accord avec ce que vient de dire M. Mühlemann sur ces actions concrètes de prévention dans le terrain.

M. de Courten: On ne peut que partager ce point de vue.

M. Ruffy: Je reprends le cas du Kosovo. Si nous ne réussissons pas dans l'action préventive, si le conflit se déclenche, toutes les Conventions de Genève seront foulées aux pieds et le conflit sera probablement aussi sanglant qu'en Bosnie Herzégovine. Nous sommes condamnés tant sur le plan politique que sur le plan humanitaire à réussir dans la prévention. Selon vos connaissances de la situation, comment votre action préventive peut-elle être complétée par une action politique?

M. Germond: Tout le monde est conscient de l'importance de la prévention. Rappelons néanmoins qu'en mars 1991, ce qui allait se passer en Croatie était écrit. En avril/mai 1991, quelque 8000 Serbes étaient chassés de Slovénie orientale, traversaient le Danube et étaient réfugiés en Voïvodine. Des villages croates étaient encerclés en Kraïna dans la région de Knin. La communauté internationale a eu quelques difficultés à formuler une action préventive par rapport à une situation déjà gravissime sur le terrain en terme de victimes. Tout ce qui allait se passer était déjà écrit. Fin mars 1992, j'étais moi-même à Belgrade et le lendemain à Zagreb. J'ai eu un entretien avec le vice-ministre de la défense yougoslave à Belgrade et le lendemain un entretien avec le chef d'état-major croate à Zagreb. Tous les deux m'ont tenu le même discours, la même analyse. Si les premiers coups de feu sont tirés à Sarajevo, ce sera l'horreur et personne ne maîtrisera. Tout le monde était parfaitement conscient. Mon analyse en rentrant à Genève, et je me suis trompé, était que tout le monde était tellement conscient de la tragédie qui s'annonçait que cette tragédie serait évitée.

Pour ce qui est du Kosovo, il est important d'éviter les faux signaux. Un des éléments qui a contribué à la tragédie bosniaque, c'est les faux signaux qui ont été envoyés par la communauté internationale. Je n'en prends qu'un, celui dont on a le plus parlé, l'intervention militaire. Si au printemps 1992, le signal de l'éventualité d'une intervention militaire aux côtés d'alliés - le gouvernement bosniaque était devenu l'allié de la communauté internationale - si ce signal n'avait pas été donné, peut-être que déjà au printemps 1992, les parties au conflit se seraient retrouvées pour négocier quelque chose qui était encore négociable. Il y a eu ensuite une succession de signaux: intervention militaire, plus d'intervention militaire, c'était l'été 1992, conférence de Londres, il n'en est plus question, fin 1992, publication du plan Vance-Owen immédiatement remis en question et de nouveau

la possibilité de l'intervention militaire. Par rapport aux acteurs sur le terrain, la communauté internationale dans son ensemble n'a pas envoyé les bons signaux. Quels sont les signaux que l'on envoie actuellement au Kosovo? A ma connaissance la communauté internationale, y compris l'Albanie, et de par le mécanisme qui a été créé qui est la Conférence sur l'ex-Yougoslavie, ne remet pas en cause les frontières de la Serbie. Quel message faut-il envoyer? La revendication des Albanais du Kosovo va dans la direction d'une indépendance. Que préconise la communauté internationale? Si elle ne s'associe pas à cette revendication, que tout le monde reçoive le même message et que tout le monde le comprenne! Si les messages sont clairs, on n'échappe pas à un dialogue. Si la Serbie ou l'ex-Yougoslavie doit survivre telle qu'elle existe aujourd'hui, le problème est une question de degré d'autonomie, de structures internes, de partage de pouvoir. Que le message soit clair et que chacun comprenne qu'il y a un intérêt à dialoguer. Cela me paraît fondamental. En terme de prévention, j'insisterai sur la nécessité absolue d'un message clair de la communauté internationale qui selon moi a beaucoup manqué par rapport à la tragédie qui s'est déroulée depuis l'été 1991.

Präsident: Im Namen der ganzen Kommission danke ich Ihnen, Herr Sommaruga und ihren Mitarbeitern, sehr herzlich für die hervorragenden Informationen! Ich hoffe, dass Sie gespürt haben, dass die Kommission am Schicksal des IKRK sehr interessiert ist. Wir haben auch die Lektion gelernt, dass wir die Aussenpolitik auf der einen und das IKRK auf der anderen Seite klar zu unterscheiden haben. Diese wichtige Erkenntnis müssen wir uns immer wieder in Erinnerung rufen. Ich wünsche Ihnen alles Gute, weiterhin viel Mut und Kraft für diese absolut notwendige Aufgabe! (Beifall)

Unterbruch der Sitzung von 17.30 bis 07.50 Uhr

Vertraulich/Confidentiel

3003 Bern, 10. November 1993

NATIONALRAT
Aussenpolitische Kommission

TEILPROTOKOLL 2 der Sitzung vom 11./12. Oktober 1993,
11.40 - 17.30 und 07.50 - 13.10 Uhr,
in Genf, am 11.10. am Sitz des IKRK, Avenue de la
Paix 19, am 12.10. im CERN, Genf/Meyrin

TAGESORDNUNG 2. Besuch beim CERN

(Übrige Traktanden siehe Hauptprotokoll)

ORDRE DU JOUR 2. Visite du CERN

(Autres objets à l'ordre du jour voir
procès-verbal principal)

TEILNEHMER Präsidium: Rychen, ersetzt durch Frey Claude
am 11.10. vormittags und von 16.30 - 17.10 h

Anwesende Mitglieder: Frey Claude, Aubry,
Bär (ersetzt Rebeaud am 12.10.), Bäumlín,
Berger (12.10.), Darbellay (ersetzt
Columberg), Eggly, Fischer-Hägglingen,
Gardiol (ersetzt Bär am 12.10.), Frey Walter
(12.10.), Grendelmeier, Haller, Mauch Rolf
(ersetzt Loeb François), Maitre, Moser,
Mühlemann, Nabholz, Oehler, Robert (ersetzt
Bär am 11.10.), Ruffy, Segmüller, Steffen,
Tschopp, Vollmer, Ziegler Jean

Entschuldigt: Berger (11.10.), Caccia,
Rebeaud, Walter Frey (11.10.), Zbinden Hans

Weitere Teilnehmer:

M.Hentsch, Chef de Cabinet du Directeur
général, CERN
M.Darriulat, Directeur de la Recherche, CERN
M.Vernet, Délégué de la Suisse au Conseil
du CERN
M.Weber, Directeur de l'Administration, CERN
M.Naudi, Chef de la Division des Finances, CERN
Pour la visite:
M.Amaldi, M.Foeth, M.Herr (CERN)
Botschafter Nordmann, Direktor, Direktion für
internationale Organisationen, EDA
Minister Leutert, Vizedirektor, Direktion für
internationale Organisationen, EDA

Kommissionssekretariat: M.A. Hutter

Protokoll: I.Stauffer (d), G.Québatte (f)

Visite du CERN

Bienvenue et introduction: le CERN, sa mission, ses succès, ses problèmes et son futur projet de collisionneur LHC. Exposé de M. P. Darriulat, Directeur de la Recherche.

M. Darriulat: C'est un plaisir et un honneur de vous recevoir ici. Je ferai une brève introduction au CERN et j'essaierai de laisser suffisamment de temps pour les questions. Le CERN est un laboratoire avec des installations relativement gigantesques puisque le plus grand de nos accélérateurs a 27 kilomètres de circonférence.

Je vais tenter de vous expliquer pourquoi cette installation, comment elle fonctionne, etc. CERN signifie Conseil européen de la recherche nucléaire. Le N de nucléaire mérite une explication parce qu'il n'a plus grand chose à voir avec l'idée que l'on a aujourd'hui de ce qu'est le nucléaire. Le CERN fêtera l'année prochaine son 40e anniversaire. Il est né juste après la guerre, à une époque où la recherche en Europe s'était pratiquement arrêtée, mais où aux Etats-Unis et dans une certaine mesure en Angleterre on avait continué des recherches dans l'exploration de l'infiniment petit. On avait fait beaucoup de progrès, progrès qui n'avaient d'ailleurs pas eu que du bon, mais on s'était rendu compte que pour continuer ce progrès on avait besoin d'installations relativement importantes. On peut s'amuser à mettre en avant un paradoxe qui est que plus on veut comprendre la structure intime de la matière, plus on a besoin d'outils énormes. Dans la matière, quand on arrive au tout petit, on trouve l'atome qui est fait d'un noyau - c'est de là que vient le mot nucléaire - autour duquel tournent des électrons. Quand on a constaté qu'il y avait un noyau au milieu, on a essayé de comprendre ce noyau. C'est là que se situait toute la physique nucléaire et la frontière de nos connaissances pendant la guerre. Depuis on a compris que ces noyaux étaient eux-mêmes faits de particules plus petites, elles-mêmes faites de particules plus petites, etc. Aujourd'hui on en est à explorer des distances qui sont un millième, un dix-millième plus petites que ces particules élémentaires, le proton et le neutron, qui constituent le noyau. Le but est de comprendre comment la nature est faite puisqu'elle est complètement constituée de choses comme cela. Il y a 10^{80} particules, de cinq différentes sortes, dans tout l'univers. Tout le progrès de notre physique est de comprendre comment est faite la nature, quels sont les composants élémentaires qui la constituent, comment ils interagissent entre eux et ce faisant on modifie les idées que l'on a sur ce que sont l'espace, le temps, une particule. On s'aperçoit qu'il y a des familles de particules qui ont entre elles des relations de symétrie, de voisinage très fortes. On comprend quelles sont les lois les plus importantes dans la genèse de l'univers et dans le fonctionnement de la nature. C'est là l'essentiel de notre physique.

Il y a quarante ans la raison pour laquelle nous avons créé le CERN était le besoin d'utiliser un outillage relativement coûteux et qu'à l'époque, et aujourd'hui encore, aucun pays ne

pouvait seul se permettre. On a pris conscience qu'il fallait se mettre ensemble pour faire une recherche, non plus à l'échelle nationale, mais à une échelle européenne. Les personnalités qui ont encouragé la naissance du CERN étaient non seulement des scientifiques qui avaient conscience de l'enjeu scientifique, mais aussi des politiciens qui avaient une idée de l'Europe finalement très voisine de celle que beaucoup de pays ont aujourd'hui, mais qui était relativement lointaine des idées courantes de l'époque. En particulier, le Centre européen de la culture à Genève a joué un rôle important. La mission qui avait été donnée était double. D'abord une mission scientifique de recherche fondamentale de continuer à explorer la matière aussi profondément que possible et de comprendre les mécanismes qui président à l'organisation de la nature. Il était bien spécifié qu'il s'agissait d'une recherche fondamentale; il n'était donc pas question que des applications soient traitées ici, qu'elles soient d'ordre général ou surtout d'ordre militaire.

La deuxième mission était d'encourager la coopération internationale dans la recherche. Souvent l'histoire a montré que la recherche était un terrain tout à fait propice à encourager la coopération internationale parce qu'après tout les enjeux ne mettent pas les intérêts financiers en danger. Souvent la coopération scientifique précède les collaborations politiques à plus grande échelle.

Les outils dont nous avons besoin pour explorer la matière sont de deux sortes: les accélérateurs et les détecteurs. Les accélérateurs sont fournis par le CERN; les détecteurs c'est ce avec quoi les gens qui font des expériences viennent pour observer les collisions qui se passent dans les accélérateurs. En simplifiant beaucoup, je dirai qu'il y a une partie accélérateur qui relève davantage de l'infrastructure et qui est fournie par le CERN et une partie détecteur qui, elle, est plus le fruit du travail des Universités qui viennent faire leurs recherches ici.

Dans notre accélérateur, le LEP (Large Electron Positron collider) qui est le plus grand au monde, nous faisons se rencontrer des particules, qui sont des électrons de charge positive et des électrons de charge négative, à très haute énergie. C'est au moment et à l'endroit où ces particules se rencontrent que l'on étudie ce qui se passe. Comme cela se passe à très haute énergie, ils révèlent la structure très profonde de leur nature et produisent de nouvelles particules que nous devons détecter, comprendre, identifier, étudier et à partir de ces données être capables d'expliquer ce qui se passe et éventuellement découvrir de nouveaux phénomènes, de nouvelles symétries ou toute autre chose que l'on n'avait pas encore comprise. Pour faire se rencontrer ces particules, ces électrons positifs et négatifs, on doit leur donner beaucoup d'énergie. Pour ce faire on utilise une cavité; chaque fois que la particule passe dans la cavité elle reçoit relativement peu d'énergie. Si on veut monter ce niveau très haut, l'astuce est de faire passer la particule très souvent dans la cavité. C'est ce qu'on fait. Nos accélérateurs sont circulaires et les particules tournent jusqu'à ce qu'elles atteignent le maximum de ce qu'une machine de ce type est capable de fournir. Pour

que les particules tournent on est obligé de les faire passer dans des aimants. De gros électroaimants se trouvent le long de l'anneau de manière à ce que les particules puissent suivre la trajectoire qui est ce que l'on appelle une chambre à vide. Si on regarde un aimant du LEP coupé, on voit la chambre à vide dans laquelle circulent les particules et l'électroaimant qui donne le champ magnétique qui permet aux particules de tourner. Actuellement nous avons un projet pour un nouvel accélérateur, le LHC (Large Hadron Collider), qui nous permettrait d'explorer une région très au-delà de ce que la frontière du LEP nous permet.

Le CERN comporte plusieurs accélérateurs. Le premier grand accélérateur du CERN, le PS, a fonctionné à partir de 1960. Le second, le SPS, sur lequel le directeur général C. Rubbia et ses équipes ont fait une découverte importante, a mis le CERN au premier rang de la physique à l'échelle mondiale. Ensuite il y a eu le LEP qui contient aujourd'hui les aimants d'en bas et qui je l'espère contiendra demain le LHC.

Chaque accélérateur est utilisé comme injecteur dans l'accélérateur suivant: le PS injecte dans le SPS qui lui-même injecte dans le LEP. Au fur et à mesure qu'on a construit des accélérateurs de plus en plus grands pour sonder la matière de plus en plus profondément on a donc continué à utiliser les accélérateurs de l'ancienne génération dans la chaîne d'accélération pour en profiter comme d'une fusée qui aurait plusieurs étages.

Parmi la communauté des physiciens qui viennent faire leurs recherches au CERN, typiquement, à peu près la moitié d'entre eux travaillent sur l'accélérateur à la frontière des énergies, alors que les autres continuent à travailler sur les accélérateurs de plus basses énergies où ils font des recherches pour lesquelles l'énergie n'est pas l'essentiel. Il y a donc une certaine diversification de la recherche au CERN, à peu près à part égale entre l'accélérateur de plus haute énergie et les accélérateurs plus petits où une physique, par ailleurs excellente et originale, continue à se faire.

Les accélérateurs font que les particules se rencontrent à l'énergie dont on a besoin. Ensuite il faut pouvoir regarder les réactions et pour cela on a besoin d'équipements relativement lourds, ce sont les détecteurs. Vous allez en visiter un tout à l'heure. Le but du détecteur est de permettre d'observer toutes les particules qui sont produites lors d'une collision. La structure du détecteur est fragmentée de deux manières d'une part en un très grand nombre de cellules qui permettent de voir chaque particule isolément et d'autre part un peu comme un oignon avec des peaux successives dont chacune a un rôle différent et dont la raison essentielle est de chercher à identifier les particules ce qui est essentiel si l'on veut comprendre ce que l'on fait. On a également besoin d'un gros aimant qui fournit un champ magnétique qui fait que les particules, au lieu d'aller tout droit tournent. En mesurant de combien elles tournent on peut en déduire l'énergie de chacune des particules produites.

Le staff du CERN, environ 3000 personnes avec une administration relativement légère, est partagé de la manière suivante: environ les deux tiers s'occupent des accélérateurs -

il faut les actionner, les entretenir, concevoir la génération suivante, etc. - et un tiers est lié à la recherche - très peu de physiciens font leur recherche propre au CERN, mais c'est ce que nous appelons la recherche - dont le but est de permettre aux universitaires qui viennent travailler chez nous de le faire dans les meilleures conditions possibles. Il s'agit de fournir la meilleure infrastructure possible et tout le travail de coordination. Selon la manière de compter, les étudiants et les techniciens sont entre 4000 et 6000. On évalue à 4000 le nombre de physiciens qui font leurs recherches. Ils viennent de toute sorte d'universités. Pour la Suisse chaque université et des instituts comme PSI envoient leurs chercheurs faire des expériences au CERN. Ils se groupent dans ce qu'on appelle des collaborations. Sur les gros détecteurs on a des collaborations de nombreux physiciens venus de diverses universités.

Typiquement, dans une collaboration, vous aurez 300 physiciens issus de dix universités. Chaque université participe à l'analyse des données et à la publication du rapport de physique dans les journaux scientifiques, ce qui est le but ultime. Plus d'une centaine d'étudiants passent leur thèse au CERN chaque année. Cela vous donne une idée du volume de recherche qui se fait ici. Parmi ces utilisateurs 20 à 25 % viennent d'Etats non membres du CERN ce qui pendant longtemps a été notre fierté. Dans les années 60, la recherche était encore derrière les Etats-Unis. La tendance s'est renversée la décennie passée, en particulier avec l'accélérateur SPS. C'est pour nous une certaine fierté que d'avoir passé devant les Etats-Unis et d'accueillir chez nous un nombre aussi important de physiciens qui viennent d'Etats non membres. Si je vous en parle c'est parce que c'est un problème pour nous de voir la quantité de physiciens d'Etats non membres qui bénéficient gratuitement du CERN. Ce n'est pour moi pas du tout un problème, mais ça l'est pour notre Conseil.

Comment le CERN est-il organisé? Le CERN est dirigé par un directeur général nommé pour 5 ans par le Conseil qui est l'organe suprême du CERN. Le Conseil se réunit en principe 2 fois par an. Il est constitué de 2 représentants, un représentant de la communauté scientifique et un représentant de l'administration, de chaque Etat membre qui n'ont en fait qu'une seule voix. Nous avons 19 Etats membres. Jusqu'à il y a 10 ans nous n'en n'avions que douze, à savoir les pays des Communautés européennes moins l'Irlande et le Luxembourg et plus la Suisse, l'Autriche et les pays Scandinaves. En dix ans ce nombre a passé de 12 à 19, d'abord avec l'Espagne et le Portugal lorsqu'ils se sont joints aux Communautés européennes, ensuite avec la Finlande quand elle a pu prendre plus d'indépendance et enfin avec les nouveaux pays de l'Est, la Pologne, les Républiques Tchèque et Slovaque, la Hongrie. Cette augmentation des pays membres est importante. A cause de la mission du CERN d'encourager la collaboration internationale, à cause de la tradition scientifique d'accueillir les physiciens de tous les pays, de toutes les races et de toutes les religions, notre Conseil n'a jamais hésité à ouvrir la porte à ces nouveaux pays qui avaient une activité assez importante en physique des particules et avec lesquels on avait des liens depuis longtemps. Néanmoins vous imaginez bien que ces pays ne

peuvent pas contribuer au budget comme les autres et leur présence tout en nous faisant un grand plaisir, nous cause certains problèmes d'ordre financier à une époque où la situation financière est difficile.

Le budget du CERN est légèrement inférieur à un milliard de francs suisses par an. Les contributions de chaque Etat membre à ce budget sont calculées au prorata du produit national brut. Pour la Suisse cela représente entre 3,5 et 4 %.

Tous les votes au Conseil suivent la règle: un Etat membre, une voix. Pour les décisions budgétaires une majorité, 55 %, des contributions est aussi nécessaire. Le Conseil est aidé par deux Comités: le Comité des finances, qui examine les comptes, le budget, les dépenses, et le Comité des directives scientifiques qui, lui, conseille le Conseil sur la politique scientifique à long terme de l'organisation. Les personnes sont choisies ici pour leurs mérites scientifiques.

Les expériences qui seront faites au CERN sont choisies par un Comité de physiciens extérieurs. Ils examinent chaque proposition d'expérience et donnent leurs recommandations au Comité de la recherche. Les expériences qui sont faites sont donc le résultat d'une sélection qui a été faite par des comités extérieurs au CERN.

Quelques mots sur les contrats. Chaque fois que le CERN achète quelque chose, il le fait sur la base d'un appel d'offres et sur l'offre la moins disante. Il n'y a pas de critère de juste retour au CERN. Le Comité des finances est très attentif à ce que cette absence de juste retour n'introduise pas de biais trop flagrant dans la distribution du retour des ressources à travers les différents pays.

Ce que nous faisons aujourd'hui et ce que nous espérons faire demain. Aujourd'hui, avec le LEP, nous avons un programme de physique qui s'étend environ jusqu'à la fin du siècle. En ce moment nous faisons marcher ce LEP à une énergie qui fait qu'il travaille comme ce que nous appelons une usine à Z, c'est-à-dire qu'il produit en très grande quantité une des particules qui a été découverte la décennie passée au CERN, le Z. C'est un boson faible qui joue un rôle très important dans la nature et sur lequel les théories que nous avons ont une puissance prédictive très forte. On a de bonnes raisons de faire des mesures très précises sur le Z et c'est pourquoi on a besoin d'en produire des millions. C'est la physique d'aujourd'hui et encore de l'an prochain. Ensuite et jusqu'à la fin du siècle on va faire travailler le LEP, et on s'emploie actuellement à ce qu'il soit capable de le faire, à une énergie à peu près deux fois plus grande. Ce sera un nouveau domaine de physique que nous allons explorer. Il s'agira de produire une paire de ces bosons faibles qu'on appelle les W. A partir du début du siècle prochain, nous avons un projet, le LHC, que nous présenterons à notre Conseil à la fin de l'année. C'est un accélérateur que nous allons construire dans le même tunnel que le LEP, au-dessus des aimants du LEP. Le but scientifique est clairement défini: la nature nous pose encore beaucoup de questions, mais il y en a une qui est très claire, très évidente et dont on sait que la réponse ne peut pas être très loin. Le but de ce LHC est d'explorer le domaine de l'énergie à peu près entre le LEP et dix fois plus, là où l'on a de très bonnes raisons de

penser que de nouveaux phénomènes se produisent en relation avec la question de savoir comment la nature se débrouille pour donner des masses aux particules, et en particulier à ces W et ces Z qui sont des particules très massives. Je pourrais continuer, mais je préfère répondre aux questions que vous pourriez avoir.

La Suisse au CERN. Exposé de M. J. Vernet, Délégué de la Suisse au Conseil du CERN.

M. Vernet: Les organisateurs de cette présentation ont pensé bien faire en proposant à l'un des deux délégués de la Suisse au Conseil du CERN, nommés par les Affaires étrangères, de vous faire connaître un peu la manière dont ceux qui sont engagés dans cette affaire pour y représenter notre pays, non pas comme travailleur ou comme chercheur, mais comme responsable des liens entre la Confédération et le CERN, perçoivent la situation.

Vous me permettrez pour des raisons un peu personnelles un premier rappel. Lorsqu'il y a une quarantaine d'années la décision a été prise d'organiser le CERN et de construire une première machine, il a fallu à Genève passer devant le verdict populaire. En effet un crédit du Grand Conseil genevois avait été attaqué à l'époque par certains milieux. C'était ma première campagne référendaire, ce qui me laisse quelques souvenirs de jeunesse et de rattachement à cet établissement. L'appartenance de la Suisse au CERN à travers une décision de type fédéraliste a une assise populaire et pas uniquement une assise au sein des exécutifs ou des parlements. Nos grands-pères avaient fait un pari assez proche de celui de Jean Monnet à l'époque, qui s'était dit que les industriels allemands et français du charbon et de l'acier devaient avoir suffisamment de choses à faire ensemble pour surmonter les haines résultées de la Seconde Guerre mondiale. Nos grands-pères politiques, ici à Meyrin sont partis de l'idée que les physiciens auraient un tel intérêt à faire de la physique ensemble que l'on pourrait les réunir autour de la table et les amener à prendre le chemin du café crème pour contribuer peu à peu à l'apaisement des suites de cette guerre dont nous gardons évidemment le souvenir.

Je crois pouvoir dire qu'ils ont réussi le pari sur les deux plans. Sur le plan scientifique, la réussite du CERN est actuellement incontournable, et sur le plan de cette plage de réconciliation, les scientifiques, les physiciens ont bien joué leur jeu en habituant aussi tous ceux qui étaient derrière, toute la cohorte politique administrative à travailler ensemble dans une conception européenne qui, l'esprit de compétition n'étant heureusement jamais absent, a été stimulée par la volonté de reprendre le premier rang dans ce domaine essentiel de la recherche scientifique.

En chiffres, rapidement puisqu'on ne les évite pas en traitant les rapports entre la Suisse et le CERN, on constate qu'au fur et à mesure des années on a pu stabiliser et réduire le personnel permanent du CERN. Ce sont finalement les fonctionnaires qui font marcher la machine et on a augmenté peu

à peu les usagés, ceux qui font les expériences, ceux qui viennent de leur pays respectifs, qui restent des salariés de leurs instituts de physique, école polytechnique ou université, et qui utilisent les machines après avoir au passage payé les détecteurs qui sont dans les budgets nationaux. Trois mille collaborateurs permanents et six mille utilisateurs, cela pose évidemment certains problèmes dans la vie administrative et hiérarchique, les physiciens n'étant pas très sensibles à ces deux domaines. D'un autre côté, un peu comme dans un hôpital où vous avez des fonctionnaires de l'hôpital et des gens de la faculté de médecine, c'est assez difficile à maîtriser en terme de vie quotidienne. Mais je dois dire que c'est extrêmement stimulant.

Parmi nos collaborateurs permanents, il y a un très petit nombre de physiciens chercheurs, puisque pour l'essentiel les chercheurs viennent de l'extérieur. La majeure partie est constituée par un grand nombre d'ingénieurs, des techniciens, de personnel d'administration et des spécialistes techniques. Sur 3078 employés il y a 415 Suisses dont 98 académiciens ou universitaires. En ce qui concerne l'utilisation par les gens de l'extérieur, entre 78 et 85% des communautés de physiciens travaillant sur les particules et les hautes énergies viennent travailler au CERN. Pour les pays non membres, les USA présentent 20% de leurs chercheurs - ce qui représente beaucoup de personnes -, pour l'ex-URSS presque le 40 % des physiciens russes viennent travailler au CERN. L'ex-URSS, bien que n'étant pas membre de l'organisation pour des raisons politiques de l'époque, envoie de nombreuses personnes au CERN comme utilisateur depuis des années. La Russie souhaiterait d'ailleurs obtenir un statut meilleur que celui d'observateur qui lui a été consenti.

La question des contributions et des fameux retours. Sur l'ensemble de nos prestations à l'exception des impôts non perçus en vertu du système international, sur une dizaine d'années, la Suisse a payé en moyenne 31 millions de francs, aujourd'hui 36 millions, de contributions ordinaires. Au titre des contributions spéciales, une décision fédérale de 6 millions et une décision genevoise de 6 millions également contribuent à l'entretien des immeubles qui sont ici en droit de superficie. Nous avons été amené à faire une contribution à l'occasion d'un gros arbitrage sur les dépenses de génie civil pour construire le tunnel. Les parlementaires fédéraux sont assez bien placés pour savoir que les tunnels coûtent toujours passablement plus que les crédits ne l'avaient laissé entendre, pour des raisons d'ailleurs parfois compréhensibles. Il se trouve que dans l'équipe qui a fait les travaux de génie civil, il y avait un partenaire suisse. Le tribunal d'arbitrage a tranché: ils voulaient quelque 600 millions de francs suisses de supplément, ils en ont obtenu 70 millions. L'autorité fédérale a admis que l'on était un peu plus motivé pour cette affaire puisqu'il y avait un partenaire suisse. Il y a eu à un moment donné un programme dit des ions lourds, qui était un programme spécial - le programme de base est celui que tout le monde paie à travers le budget annuel; les programmes spéciaux sont des programmes auxquels la totalité des pays n'adhèrent pas. Dans l'affaire des ions lourds, nous

avons accepté une petite participation. Nous avons également participé à un projet d'exposition important dont le père fondateur est M. Hentsch. C'est un lieu d'exposition qui a pour but de faciliter la compréhension des choses de cette physique dans le grand public. Pour l'avoir visité un nombre respectable de fois, je peux dire qu'il est extrêmement attrayant. Le canton de Genève en a financé une partie parce que le département de l'instruction publique a trouvé intéressant d'y envoyer des classes de collégiens. Deux autres petits suppléments s'y ajoutent.

Au total cela représente 327 millions de francs de contribution. Nous avons par ailleurs permis au CERN de réaliser des économies, 1,6 million, grâce à des prêts qui ont passé par l'intermédiaire de la FIPOI. La Confédération a payé à l'avance ses contributions 2 fois. Il en est résulté une économie d'intérêt d'une dizaine de millions. Les anglais ont également une fois payé leurs contributions à l'avance ce qui a permis au CERN de se faire des intérêts de trésorerie. La Confédération à travers sa contribution directe et ses contributions indirectes injecte passablement d'argent dans l'activité et l'exploitation du CERN. Quelle en est la conséquence? Nous avons fait une étude sur la base des dépenses que font les fonctionnaires sur territoire suisse à partir de leurs propres salaires. Entre Genève et Vaud en 1992, la dépense faite par les fonctionnaires du CERN est de 157 millions de francs, sans compter ce que ceux qui habitent sur territoire français viennent dépenser en Suisse, ce qui représente aussi un montant non négligeable, même s'il n'est pas de la même ampleur; il y a 40 % de résidents sur territoire Suisse et 60 % sur territoire français. Les dépenses du CERN en matériel à l'intérieur de la Suisse, ont été divisées en trois catégories, les contrats proprement dits, industriels ou de génie civil, les prestations industrielles, les prestations d'entretien et de petits travaux. Nous avons une politique de privatisation qui fait que tout l'entretien de l'informatique, le nettoyage, les transports internes, le jardinage et l'entretien des bâtiments, qui est un peu le parent pauvre de tous les budgets publics, sont faits par des entreprises extérieures, et la livraison des fluides, le courant électrique et l'eau des services industriels genevois, les dépenses d'assurances les dépenses des PTT. Ce sont des montants importants qui en moyenne, ces dernières années tournent autour de 110 à 115 millions. Pour établir le retour, il nous faut faire une ventilation. La part attribuée à la Suisse dans ces diverses dépenses, la part industrielle et le budget du matériel représentent 115 millions, sur les dépenses de personnel le retour par rapport au budget d'ensemble, sans la caisse de pension qui ne va ni en France ni en Suisse au niveau du retour financier.

L'ensemble de toutes les sommes qui retournent dans l'économie suisse est de 272 millions sur 35 millions de contribution. Il revient en Suisse environ huit fois ce que nous avons mis dans notre contribution dans le budget. Si on prend uniquement les contrats industriels, c'est encore 3,28 millions, et pour l'industrie de pointe, c'est 1,45 million. Nous sommes donc extrêmement bénéficiaires à ce titre et certains de nos

collègues se plaignent que leur retour ne soit que de 0,5%. Si on considère la répartition de ce retour entre Genève, Vaud et l'ensemble de la Suisse, on voit que Genève est extrêmement bénéficiaire sur les dépenses que les employés font sur leur lieu de domicile. Si l'on prend le retour strictement industriel, le reste de la Suisse se trouve dans une situation importante.

Pourquoi certains se plaignent-ils que les deux pays hôtes sont trop largement bénéficiaires? Dans certains domaines la Suisse et la France sont extrêmement bénéficiaires et dans d'autres beaucoup moins. Il est intéressant de voir qu'au niveau de l'énergie et des fluides c'est la France et la Suisse qui sont en tête; pour les services à caractère industriel, les deux pays sont encore extrêmement bien placés de même que pour le génie civil; si l'on prend la cryogénie, la Suisse est dans une bonne situation, mais beaucoup d'autres pays ont une position importante; dans l'informatique, la Suisse est mieux placée que la France alors que notoirement on sait qu'en France les compétences sont pointues dans ce domaine. Dans l'ensemble le retour se divise en trois tiers équivalent entre la France, la Suisse et la totalité des autres pays. Cela crée une certaine jalousie.

Le succès du CERN est brillant et reconnu dans le monde entier, y compris chez les compétiteurs. Les parlementaires Américains se demandent s'il faut faire une construction très onéreuse aux Etats-Unis ou si le moment n'est pas venu de trouver des formules d'association de travail un peu différentes. Cela pourrait provoquer une baisse de compétition qui peut avoir ses inconvénients, mais les problèmes économiques sont là. Une première clé de ce succès est qu'au CERN les ingénieurs et les physiciens sont toujours traités à pied d'égalité y compris dans l'échelle des traitements. Il n'y a pas une sorte de condescendance des académiques à l'égard des ingénieurs. Il n'y a pas non plus comme cela pourrait être le cas dans des entreprises industrielles de survalorisation des ingénieurs, qui produisent, par rapport aux physiciens, qui réfléchissent sur la recherche.

Un autre point mérite d'être relevé. Nos grands-pères qui ont fait la convention du CERN d'origine, en 1953/1954, ont inscrit expressément dans la convention une philosophie de partage des découvertes. Un article de la convention dit que tout ce qui est découvert ici est immédiatement à disposition de la totalité de la communauté scientifique mondiale. Cela veut dire qu'on ne prend pas de brevets sur ce que l'on imagine ou fabrique au CERN.

Pour l'avenir, il faut voir une chose très claire. La plupart des organisations internationales ont été créées et travaillent autour de thèmes récurants et qui sont permanents. L'ONU court après la paix, l'OMS se préoccupe d'améliorer la santé dans le monde, ils auront toujours affaire. Ceux qui s'occupent de la météo ou qui travaillent au BIT auront toujours à travailler. Ces organisations ont donc des objectifs permanents et fort heureusement inatteignables parce qu'ils sont utopiques. Le CERN est dans une tout autre situation. Il travaille sur la base de programmes de recherche. Son existence est liée à la décision périodique de lancer de nouveaux programmes de

recherche. C'est là un point essentiel. Si un jour la communauté des chercheurs et à travers elle la communauté des responsables politiques estimait qu'il n'y a plus besoin de faire de recherche dans la physique des hautes énergies et des particules et de leurs constituants les plus infimes et les plus intimes, ce jour-là on pourra fermer la porte. Le CERN n'aura pas d'autres activités car on ne voit pas très bien dans quels domaines il devrait se reconvertir. Or cette entreprise, comme j'aime à le dire, est quand même menacée à notre sens par trois dangers. Le premier, c'est que dans une société matérialiste où le profit n'est perçu que sous sa forme monétaire, alors que dans la société il y a mille sortes de profits, certains milieux, parfois politiques, parfois économiques, hésitent périodiquement sur la nécessité et le rôle de la recherche fondamentale dont ils ne peuvent pas voir la rentabilité. Ils valorisent alors la recherche appliquée dont la rentabilité est plus directement perceptible. Les fundamentalistes sont alors qualifiés avec un peu de condescendance de rêveurs, qui feraient mieux de consacrer leur intelligence à des choses beaucoup plus concrètes. Ces milieux-là ont doublement tort. Tout d'abord parce que la recherche fondamentale n'est pas seulement un besoin viscéral de l'être humain, mais elle conditionne largement l'évolution de nos modes de vie, voire la qualité de celle-ci. Sans recherche fondamentale, il n'y a pas de contenu pour la recherche appliquée qui nécessairement doit la suivre. Je prends un exemple: on a parlé de la bonne position des Suisses dans le domaine de la cryogénie. Les recherches technologiques que l'on doit faire pour obtenir des froids suffisants pour les supraconducteurs, ces recherches vont permettre aux physiciens de découvrir les bosons et leurs petits frères, mais elle va aussi d'ici quelques années se retrouver dans votre frigidaire à la maison. Les développements informatiques que l'on fait se retrouvent quelques années plus tard dans les bureaux, les entreprises et les usines. C'est donc une erreur à notre point de vue de ne pas percevoir que la recherche fondamentale dans divers domaines, et dans celui-ci par exemple, joue un rôle absolument essentiel dans l'évolution de nos sociétés. La plupart des développements technologiques nécessaires se retrouvent en effet par la suite dans les entreprises, voire dans les ménages. Plus important encore, pour ceux qui veulent bien réfléchir au-delà des effets immédiats des choses. Ce sont dans nos sociétés les chercheurs, les poètes, les peintres, les clowns, les musiciens, en un mot les rêveurs, qui font avancer les sociétés en faisant vivre les humains qui les composent. Sans rêveurs, c'est-à-dire sans projet, les réalistes auraient depuis longtemps disparu de la surface du globe tout comme ce fut le cas des dinosaures il y a quelques centaines de milliers d'années. On peut donc dire que de renoncer à chercher - c'est valable pour la politique universitaire comme pour l'activité de cette maison - serait mortel pour une société.

Un deuxième danger qui nous menace et qui est assez insidieux parce qu'il est inavoué, c'est la montée des nationalismes. Lorsque le CERN a été créé après la guerre, tout le monde était convaincu que si l'on ne se mettait pas ensemble on ne pourrait pas relancer des programmes de recherche importants dans notre

domaine. Or aujourd'hui il y a tout de même des déséquilibres qui se sont fait entre des pays qui ont très fortement grandi, et l'un d'entre eux en particulier, et des pays qui ont un peu moins grandi. Par conséquent chez l'un ou l'autre des gros - les Allemands possèdent des installations pas tout à fait aussi importantes que celle-ci mais néanmoins très importantes - , il y a une certaine tentation de garder l'argent pour la recherche nationale. C'est un très grand danger contre lequel les petits pays comme le nôtre doivent absolument se prémunir car si la solidarité scientifique et financière se perd, c'est les petits pays qui seront perdants.

Le troisième danger, c'est le déséquilibre - cela me ramène au retour financier et industriel - inévitable que l'on trouve au niveau des retombées d'une maison comme celle-ci entre les pays hôtes qui accueillent l'entreprise et celles qui vont dans les pays plus périphériques. Cela crée d'énormes jalousies et il y a aujourd'hui une très forte pression au sein du Conseil et dans des groupes de travail ad hoc qui ont été établis à la demande de quelques pays. Deux tendances ont cours. La première est de modifier le système de répartition des achats. Comme on l'a dit tout à l'heure, le CERN travaille, comme la Confédération et les cantons, en mettant en soumission et en prenant l'offre la moins élevée. On ne regarde pas la nationalité. Des personnes aimeraient que l'on établisse des quotas pour se garantir contre le déséquilibre de la politique des achats. Cela serait catastrophique, parce que cela pourrait nous amener à prendre des objets qui ne sont pas les meilleurs et par conséquent à rendre la recherche plus difficile et cela pourrait nous amener à des budgets plus importants. Or les petits pays sont ceux qui souffrent de la contribution annuelle qu'ils doivent payer. Il est évident que si au travers d'une politique d'achat à quotas le budget du matériel devait grimper un peu, ou le budget du personnel parce qu'il n'y a pas de quota de nationalité pour les fonctionnaires du CERN, ceux qui seraient le plus perdants seraient également les petits pays pour lesquels la contribution est lourde à porter. Il y a une deuxième piste qui vise directement les pays hôtes, c'est de dire que les pays hôtes ont un gros bénéfice économique général de la présence des organisations; d'aucuns voudraient qu'à Genève, Vienne, Paris, Nairobi, New York, les pays hôtes paient une sorte de préciput de contribution, d'abord 5 ou 10% et ensuite on ferait une répartition selon les clés conventionnelles qui sont en vigueur. Pour nous c'est un danger extrêmement sérieux, d'abord parce que nous avons sur notre sol pas moins de 14 ou 15 organisations internationales intergouvernementales qui de toute évidence, si on se mettait à payer 5 ou 10 % du CERN avec les Français, se précipiteraient au portillon pour faire décider à leurs assemblées respectives l'introduction d'une situation du même ordre. Notre politique, dans tous ces débats, c'est d'éviter à tout prix cette solution de facilité désastreuse pour les Suisses et pour nos voisins Français. En revanche nous devons bien admettre que le CERN par son activité industrielle est une entreprise un tout petit peu spéciale parmi l'ensemble des organisations intergouvernementales et nous sommes convaincus, jusqu'au niveau de M. Nordmann aux Affaires étrangères, que nous

n'éviterons pas l'hypothèse d'avoir à faire ce que nous appellerons un geste. Nous nous sommes déjà un peu mis d'accord avec les Français à ce sujet, et ce geste serait un geste que l'on appelle en nature. Cela pourrait être un geste en génie civil, en objet ou équipement industriel, mais il faut partir de l'idée que nous ne conserverons pas indéfiniment cette énorme retour sans avoir fait un geste de bonne volonté positive. Dans tous les domaines où il y a de la jalousie, cela ne sert à rien de dire au partenaire que la jalousie n'est pas justifiée. C'est comme dans les ménages, dans une situation de jalousie il faut donner des signes positifs, il faut avoir une philosophie de réponse et pouvoir dire "tu as tort, mais on va faire quelque chose." Nous pouvons dire aux autres pays qu'ils ont tort, mais nous devons en tout cas leur dire que nous allons faire quelque chose. On ne connaît pas encore l'ampleur du geste que voudra vous proposer le Conseil fédéral, nous n'en sommes pas à ce stade. Cela serait un geste qui participerait à la politique de relance que l'on engage aux niveaux fédéral et cantonal.

Conclusion. La position et la participation de la Suisse dans le CERN sont extrêmement fortes à tous les niveaux. Il y a donc un intérêt tant matériel que scientifique. Je rappelle que la totalité des instituts de physique et l'école polytechnique fédérale de Zurich qui traite des hautes énergies, tout ce qui touche à la physique des hautes énergies a un intérêt majeur à la continuation de l'existence même du CERN et par conséquent à la mise en place d'un grand projet - sans grand projet, pas de motivation. Le CERN est un des fleurons de l'organisation de la vie européenne, c'est une organisation européenne qui marche depuis 40 ans et qui atteint ses objectifs. On ne peut pas en dire autant de toutes les organisations à caractère européen. Il nous semble donc chez les Suisses du CERN qu'il y a pour notre pays un intérêt majeur à rester membre, à rester un membre actif et dans la mesure de nos moyens, un membre également généreux.

M. Ruffy: M. Vernet a évoqué les dangers que court actuellement le CERN. Il faudrait en ajouter un: c'est la critique fondamentale adressée par certains physiciens qui ont l'impression que la société européenne consacre énormément de crédits pour analyser, décomposer et essayer de découvrir l'infiniment petit, alors que pour approcher et analyser les phénomènes en grand, on ne trouve pas l'argent. Que répondez-vous à ces critiques?

M. Vernet: Je ferai deux observations. La première, c'est qu'en ce qui concerne les recherches du côté de l'infiniment grand, nous sommes également partie prenante à une organisation qui s'appelle LESOT, à laquelle nous payons nos contributions comme nous le faisons au CERN. Je ne connais pas le niveau budgétaire, mais peut-être que M. Nordmann pourrait le préciser. Il est clair que l'infiniment petit d'un côté et l'infiniment grand de l'autre côté ont une extrême parenté et d'ailleurs, si vous venez plus ou moins régulièrement dans cette maison, vous avez pratiquement autant de chances de rencontrer des astrophysiciens que des chercheurs de

l'infiniment petit. L'idée que la recherche de l'infiniment grand n'est pas poursuivie avec la même passion n'est pas réellement justifiée. Ce qui est certain, c'est que dans un établissement consacré à un type d'activité, si on se mettait à faire de la recherche arrosoir, on serait complètement perdant. D'autres recherches doivent se faire ailleurs, mais on ne pourrait pas les introduire dans cette maison.

La deuxième observation, c'est que, en raison de la nécessité des machines, la dépense d'argent dans une organisation comme celle-ci est extrêmement concentrée. Il est clair que si l'on voulait faire l'estimation de tout ce qui se dépense en matière, par exemple, de recherche en biogénétique, je ne suis pas loin de penser que les dépenses de l'Europe pour la biogénétique représentent des budgets autant en argent public que privé tout aussi importants. Il se trouve qu'au CERN le budget est concentré, mais vous avez aussi pu voir la concentration de chercheurs qu'il y a ici, la recherche européenne se fait ici. Cela fait un chiffre un peu impressionnant, mais il faut le comparer et par conséquent le pondérer à d'autres dépenses de recherche dans une série d'autres domaines.

M. Weber: Pour la France, la part donnée à cette physique, physique nucléaire et physique des particules, représente seulement le 11% du CNRS. Il y a que c'est très visible parce que tout se passe à un endroit, mais ce sont des petites parts. Il y a bien sûr toujours des physiciens qui pensent que le voisin reçoit plus, mais cela n'est pas très sérieux.

La séance se poursuit par la visite de la zone d'expérience DELPHI, point 8 du LEP.

Visite de 09.00 à 11.00 heures